

Collection

Mouvements sociaux

no **MS0902**

**Facteur et processus de
constitution en acteur collectif :
Une étude de cas dans le
domaine de la santé mentale**

Martine Duperré

Ce projet a pu bénéficier d'une subvention de recherche du Fonds Québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).

Ce document est une production partielle issue d'un projet de recherche, portant sur les processus et les facteurs de mobilisation des acteurs collectifs, financé par le Fonds Québécois de recherches sur la société et la culture (FQRSC).

Nous tenons aussi à souligner notre appartenance au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), lui aussi financé par le FQRSC, et son importance pour la réalisation de ce projet.

juillet 2009

Cahiers du Centre interuniversitaire de recherche sur les innovations sociales (CRISES)

Collection *Mouvements sociaux* – no **MS0902**

« **Facteur et processus de constitution en acteur collectif : Une étude de cas dans le domaine de la santé mentale** »

Martine Duperré

ISBN-10 : 2-89605-309-3

ISBN-13 : 978-2-89605-309-4

EAN : 9782896053094

Dépôt légal : 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives nationales du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales, développement et territoire

- Les membres de l'axe innovations sociales, développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les membres de l'axe innovations sociales et conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe innovations sociales, travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, le rapport annuel et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.cris.es.uqam.ca>.

Juan-Luis Klein
Directeur

NOTES SUR L'AUTEURE

Martine DUPERRÉ est professeure en organisation communautaire à l'École de service social de l'Université Laval et membre régulier du CRISES.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS	ix
REMERCIEMENTS	xi
RÉSUMÉ	xiii
INTRODUCTION	1
1. PROBLÉMATIQUE, CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE	3
2. LA FONDATION	13
2.1. La lecture du contexte faite par les fondateurs.....	13
2.2. Les buts.....	15
2.3. Les éléments ayant favorisé la fondation du regroupement	19
2.4. Les éléments faisant obstacles à la fondation du Regroupement	21
3. LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU REGROUPEMENT	25
3.1. La structuration du Regroupement	25
3.1.1. Deux aspects importants de l'identité du Regroupement : le volet humain et le volet politique.....	25
3.1.2. Les règlements généraux et la structure démocratique	26
3.1.3. La formalisation des conditions d'adhésion et des catégories de membres	27
3.1.4. La dotation d'une permanence	29
3.2. Le fonctionnement interne contemporain	30
3.2.1. Les mécanismes d'intégration des nouveaux membres.....	30
3.2.2. Le sentiment d'appartenance	47
3.3. Les autres éléments structurants.....	49
3.3.1. Les processus discursifs	50
3.3.2. Les processus discursifs lors de la fondation	50
3.3.3. Les émotions dans les processus de mobilisation collective	64

4. LES RELATIONS EXTERNES	71
4.1. Les liens avec le milieu communautaire	71
4.1.1. Le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) et la Coalition des Tables régionales en santé mentale.....	71
4.1.2. Le Regroupement des organismes communautaires de la Région 03 (ROC-03)	74
4.2. Les liens avec le réseau institutionnel	76
4.2.1. Comment qualifier les relations entretenues entre le regroupement et le réseau institutionnel ?	77
4.2.2. Les relations avec des instances particulières	80
4.2.3. Les effets des relations avec les établissements sur la constitution de l'acteur collectif	85
 CONCLUSION.....	 91
 BIBLIOGRAPHIE.....	 95
 ANNEXE 1 Questionnaire d'entrevue	 99

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACSM	Association canadienne pour la santé mentale
AGA	Assemblée générale annuelle
AGIDD	Association des groupes d'intervention en défense des droits
AGIR	Alliance des groupes d'intervention pour le rétablissement
ARRACSM	Association régionale des ressources alternatives et communautaires en santé mentale
C.A.	Conseil d'administration
CHRG	Centre hospitaliser Robert-Giffard
CLSC	Centre local de services communautaires
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
ÉNAP	École nationale d'administration publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PSI	Plan de services individualisés
PROS	Plans régionaux d'organisation des services
ROC-03	Regroupement des organismes communautaires de la région de la Capitale nationale
RRASMQ	Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
RRNISMQ	Regroupement des ressources non-institutionnelles en santé mentale de Québec
RI	Ressource intermédiaire
RTF	Ressource de type familial
TROC	Table régionale des organismes communautaires

REMERCIEMENTS

Tout projet de recherche ne pourrait se réaliser sans le concours de plusieurs personnes que j'aimerais remercier.

D'abord, un merci très particulier au regroupement, à ses groupes membres et à toutes les personnes qui ont bien voulu nous rencontrer dans le cadre d'une entrevue ou lors de leurs réunions.

J'aimerais aussi souligner l'apport des assistantes et des professionnels de recherche qui ont travaillé sur ce projet. Merci donc à mesdames Halimatou Ba, Yzabel Gagnon-Côté, Gabriela Jakubovits, Annie Plamondon, Janny Roy, Majorie St-Pierre pour leur travail d'interview, de transcription et de codage et à messieurs Samuel Legault-Mercier, qui a travaillé sur les aspects historiques de la constitution de cet acteur collectif qu'est l'Alliance des groupes d'intervention pour le rétablissement, et Martin Charland.

RÉSUMÉ

Depuis la fin des années 1980, on peut observer, à l'examen des politiques gouvernementales, une tendance nette à faire appel à la mobilisation des acteurs individuels et collectifs en tant que partenaires du développement du Québec. Cette mobilisation des acteurs collectifs et individuels est cohérente avec l'évolution de la société québécoise qui a souvent défini son contexte institutionnel à la suite de nombreuses mobilisations et demandes sociales de la part de ces acteurs. Les acteurs collectifs sont vus ici comme des producteurs d'innovations sociales et des acteurs incontournables influençant la configuration institutionnelle du Québec.

Par contre, ces acteurs collectifs sont souvent pris pour acquis et on s'interroge peu sur les facteurs et les processus de leur mobilisation. C'est pour combler cette lacune qu'un projet de recherche a été entrepris. Le texte présenté ici est une des monographies issues du projet de recherche et elle est une description détaillée des processus et des facteurs de constitution d'une grande association du champ de la santé mentale.

La description qui est faite d'une association de plus de trente-cinq groupes communautaires dans le domaine de la santé mentale prend racine dans un cadre théorique de constitution d'une identité collective développée ailleurs. Les trois sections principales de la monographie décrivent les aspects essentiels de la naissance et du fonctionnement des associations.

Ainsi, la première section porte sur la période de fondation et il sera montré d'abord qu'elle s'inscrit intimement dans les changements du contexte social du Québec. Ensuite, il sera possible de constater ce que sont les facteurs ayant favorisé ou fait obstacle à la naissance de cet acteur collectif: désir de soutien entre les pairs, désir de se positionner sur l'échiquier de la planification des services en santé mentale, désir d'être reconnu comme acteur incontournable du domaine et obtenir le financement conséquent ne sont que quelques éléments qui seront traités dans cette section.

La monographie décrit aussi le fonctionnement interne de l'association et par cela, elle cherche à exposer et à comprendre les mécanismes qui sont à la base de la création de la solidarité et de la cohésion interne, malgré la présence inévitable d'éléments pouvant les menacer: conflits, éloignement géographique des membres qui est le lot des grandes associations, etc. On y verra particulièrement comment les processus discursifs à l'intérieur de l'association participent à la constitution de l'acteur collectif, à son identité et à la présentation qu'il fait de lui-même. Enfin, on pourra constater qu'il est important que le facteur émotionnel soit pris en compte lorsque vient le temps de comprendre l'action collective.

Enfin, puisque la construction identitaire ne pourrait se penser en dehors d'un rapport à un environnement ou à d'autres acteurs, la dernière partie de la monographie brosse le portrait des relations qu'entretient l'acteur collectif avec cet environnement et ces acteurs et cherche à comprendre comment elles influencent la cohésion, la solidarité et le sentiment d'appartenance.

Martine Duperré

INTRODUCTION

Le Québec, depuis le début des années 1960 jusqu'à maintenant, a subi des transformations majeures dans le domaine de la santé ou de la maladie mentale. La période des années 1960 est régulièrement considérée comme un moment charnière pour l'histoire moderne du Québec. C'est une période de changements intenses certes, mais qu'il ne faut pas détacher complètement, du moins dans le domaine de la maladie mentale, de ce qu'étaient les modes d'internement ou de prestation de services avant cette période. Au contraire, on peut certainement avancer que les changements proposés dans les années 1960 cherchent à corriger les défauts du système précédent. La désinstitutionnalisation qui s'amorce très lentement dans cette période s'accélère à la fin des années 1980 et c'est cet arrière-plan qui est présent pour le regroupement qui a été analysé ici.

Il s'agit du Regroupement des ressources non-institutionnelles en santé mentale de la région de Québec (RRNISMQ), maintenant appelé l'Alliance des groupes d'intervention en santé mentale (AGIR). Ce regroupement naît en 1985, de l'initiative d'une dizaine de groupes et il compte aujourd'hui trente-six organismes. Acteur collectif inséré dans des mouvements sociaux plus larges tels que le mouvement communautaire et ce qui a été appelé « antipsychiatrique » à une époque, le regroupement a été, tout au long des années, un élément significatif permettant l'évolution du champ de la santé mentale dans la région de Québec et parfois même au-delà.

Le but principal de la recherche était de comprendre les facteurs et les processus de constitution des acteurs collectifs de grande taille. La présente monographie est un résultat partiel de cette recherche. La constitution et l'analyse des données présentées dans le présent document ont été faites majoritairement à partir d'un cadre théorique puisant dans les théories de l'action collective et de la construction identitaire qu'on peut retrouver dans des documents déjà publiés (Duperré, 2002, 2004, 2007, 2008) et résumé très brièvement dans la première partie de cette monographie afin de permettre au lecteur une mise en perspective contextuelle et théorique.

Il s'agit bien dans ce texte d'exposer une monographie, c'est-à-dire une description détaillée d'un sujet, ici une association de groupes communautaires. On parle donc d'un document essentiellement descriptif qui se limite à rassembler des faits et où l'analyse et l'interprétation seront plutôt limitées. Cet ouvrage, complet en soi, pourra aussi être additionné à au moins deux autres monographies dont l'une est déjà publiée et l'autre est encore à venir. Ce corpus, une fois présenté, permettra sans doute de fournir des interprétations, de définir des types, de proposer des classifications et une synthèse. Pour l'instant là n'est pas notre but.

Le texte est divisé en quatre parties, elles-mêmes sous-divisées en plusieurs sections. La première partie sert à faire un bref exposé du cadre théorique et à évoquer le contexte dans lequel évolue le regroupement étudié, soit celui de la santé et de la maladie mentale.

La deuxième grande partie intitulée « La Fondation » s'attarde à décrire les premiers jalons menant à la fondation du regroupement. C'est dans cette partie qu'il sera possible de constater que les modifications de la structure des opportunités ont été importantes dans l'idée de fonder le regroupement. On pourra aussi identifier les éléments ayant favorisé ou freiné les premiers pas de ce regroupement et les processus suivis pour en arriver à prendre la décision de s'unir et de travailler ensemble.

La troisième grande partie dont le titre est « Le fonctionnement interne du regroupement » est consacrée au fonctionnement interne du regroupement. Dans un premier temps, on fera état des processus de constitution formelle du regroupement. C'est ici qu'il sera possible d'analyser la manière dont les membres ont intégré, dans un mode de fonctionnement original, les deux motivations principales présentes lors de la fondation. Ces deux motivations que sont le support entre les membres et l'action sociopolitique teinteront à la fois la formation du regroupement et son action à travers les ans et s'avèrent ainsi des éléments forts importants dans l'analyse de la structuration de cet acteur collectif. La deuxième sous-section présente le fonctionnement interne contemporain soit les mécanismes d'intégration des nouveaux membres ou des nouvelles personnes à cette culture d'association qu'ils pourront à leur tour influencer par leur seule présence. Les troisième et quatrième sections de la deuxième partie font état des forces de cohésion et de désintégration en présence. Enfin, la cinquième section montre comment les processus discursifs et les émotions doivent être pris en compte dans l'analyse des acteurs collectifs et de leurs actions.

La quatrième partie de ce texte intitulée « Les relations externes » se penche sur les relations qu'entretient le regroupement avec les principaux acteurs présents dans son environnement. On pourra constater une fois encore la force de l'opposition dans la constitution des acteurs collectifs et de manière un peu plus nouvelle, comment un partenariat soutenu avec un Autre significatif peut être perçu comme un facteur menaçant l'identité collective.

1. PROBLÉMATIQUE, CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE

Depuis la fin des années 1980, on peut observer, à l'examen des politiques gouvernementales, une tendance nette à faire appel à la mobilisation des acteurs individuels et collectifs en tant que partenaires du développement du Québec (*Politique de la santé mentale*, 1989, *Politique de soutien au développement local et régional*, 1997, *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* (2001) concrétisé plus récemment dans les documents *Cadre de référence en matière d'action communautaire* (2004) et *Plan d'action gouvernemental en matière d'action gouvernementale* (2004). Cette mobilisation des acteurs collectifs et individuels est cohérente avec l'évolution de la société québécoise qui a souvent défini son contexte institutionnel à la suite de nombreuses mobilisations et demandes sociales (CRISES, 2004). Ces appels au développement endogène sont plus nombreux actuellement, mais ne sont pas nouveaux. Ils se situent plutôt dans une perspective cyclique qui remonte au moins jusqu'au premier quart du XIX^e siècle bien qu'on puisse observer un certain changement de postulats en fonction des décennies. Comme en témoigne la littérature sur le développement local et régional, le sujet à l'ordre du jour est la capacité de certains territoires à utiliser les externalités produites par des stratégies d'acteurs : formes institutionnelles, apprentissages collectifs, mémoire partagée, etc.

Les groupes communautaires et leurs associations font partie de ces acteurs qui construisent la ressource territoriale et ils ont toujours été associés au développement de la société québécoise. Pour la majorité des citoyens, le travail de ces groupes et de ces associations est plus visible lorsqu'on parle d'eux dans les journaux ou à la télévision au détour d'un rassemblement important ou d'une action symbolique. Pourtant, ce n'est qu'une mise au jour du travail constant effectué par des milliers de personnes travaillant ou militant dans ces groupes.

Les groupes communautaires ont plusieurs visages. Ils sont tantôt la portion organisée d'un mouvement social, des acteurs collectifs, tantôt des entrepreneurs sociaux ou entrepreneurs collectifs par leur implication dans des projets de reconversion économique (Fontan et Klein, 2003) à travers, par exemple, les CDC ou les CDÉC et tantôt encore des prestataires de services sociosanitaires. Or, ces acteurs collectifs communautaires sont souvent pris pour acquis et on s'interroge peu sur les facteurs et les processus de leur mobilisation. La connaissance de ces facteurs et ces processus constituaient le but principal de la recherche entreprise.

La littérature sur les mobilisations collectives ne propose pas de modèle intégré qui prenne en compte à la fois les acteurs et leurs actions ainsi que leur pérennisation dans le temps, c'est-à-dire les facteurs identitaires et stratégiques de l'action collective. On a souvent oscillé entre des explications qui mettaient en scène des « acteurs sans actions » ou à l'inverse des « actions sans acteurs » (Melucci, 1989, p. 18). De plus, certains aspects relatifs à la mobilisation des acteurs collectifs sont plutôt négligés dans les théories sur les mobilisations collectives comme, par exemple, les motifs individuels d'engagement ou de désengagement ou alors comment les émotions partagées ou réciproques peuvent participer à la mobilisation.

Deux grands courants sont traditionnellement considérés lorsqu'il s'agit de comprendre les processus de mobilisation. Le premier est celui de la théorie américaine de la mobilisation des ressources (TMR) qui s'impose à la fin des années 1970 et qui centrée sur les contextes spécifiques qui facilitent ou empêchent la mobilisation même s'ils ne peuvent à eux seuls expliquer la totalité de l'action collective (Canel, 1992 ; Rubin et Rubin, 2001). Selon les premières théorisations de la TMR, les personnes vont se mobiliser lorsque les avantages perçus dépassent les coûts de celle-ci. La TMR postule aussi que pour que la mobilisation puisse se produire, il faut qu'un certain nombre de ressources passent sous contrôle collectif (Canel, 1992, Carroll, 1996, Neveu, 1996). On peut donner en exemple ici la ressource informationnelle qui est une ressource de première importance pour les groupes communautaires engagés dans la planification ou la prestation de services en santé mentale. Pour la TMR, la mobilisation est produite, suite à un événement déclencheur, à partir de plusieurs facteurs et processus : un contexte spécifique, des organisations, un leadership, des processus de cadrage.

Un événement déclencheur est un événement public dramatique qui favorisera la prise de conscience d'un problème et qui pourra transformer le mécontentement en mobilisation effective (Rubin et Rubin, 2001). On peut certes avancer par exemple que le livre de Jean-Charles Pagé, paru en 1961, intitulé *Les fous crient au secours* constitue un des événements déclencheurs de la prise de conscience des effets négatifs de l'institutionnalisation au Québec.

Cet événement déclencheur pourra ensuite être souligné par un leader qui fera appel à certaines émotions qui aideront à la mobilisation. On peut citer en exemple l'indignation devant une situation en contradiction avec les normes sociales en vigueur ou l'espoir qu'il en soit autrement. Jusqu'à récemment, la TMR a fait peu de cas de l'apport des émotions dans la mobilisation des personnes et des collectivités. Au contraire, dans ses premiers balbutiements, c'était plutôt une théorisation froide accordant toute la place au calcul de coûts et d'avantages qu'effectuaient les personnes pour évaluer les chances de réussite d'une action et de s'y engager ou pas.

Plusieurs critiques ont été faites à cette théorie et sous l'impulsion de celles-ci, elle s'est déployée et postulera par la suite l'importance des cadres cognitifs et des processus de cadrages pour l'action collective (Hunt, Benford et Snow, 1994). Plus tard encore, certains autres auteurs s'investiront dans la compréhension de l'apport des émotions dans la mobilisation (Aminzade et McAdam, 2002 ; Britt et Heise, 2000 ; Jasper, 1998 ; Marx Ferree et Merrill, 2004, Goodwin, Jasper et Polettea, 2000)¹.

En attendant ces théorisations plus récentes, la TMR mettait l'accent sur l'importance des organisations qui fournissent la logistique et les ressources nécessaire à la mobilisation (Neveu, 1996), des réseaux de recrutement de même qu'un lieu où des liens sociaux peuvent s'établir. Puisque des liens sociaux forts augmentent les chances de participation (Gamson,

¹ Pour une théorisation plus complète sur ce sujet le lecteur pourra consulter Duperré, 2008.

1997 ; Jasper, 1998 ; Melucci, 1989 ; Poletta et Amenta, 2001), le rôle de ces organisations est fondamental dans les processus de mobilisation.

Charles Tilly (cité dans Canel, 1992) propose deux autres facteurs pour expliquer la mobilisation. Ces derniers sont liés aux contextes qui affectent la mobilisation. Il s'agit ici de la nature du système politique, c'est-à-dire la possibilité qu'offre un système politique donné pour l'intégration des intérêts des groupes mobilisés et l'ouverture qui doit être considérée de manière plus ponctuelle et se rapporte ici aux possibilités spécifiques offertes par un système donné, à une période donnée. Par exemple, je considère que la *Politique de santé mentale* de 1989 est une ouverture à considérer dans l'analyse de la mobilisation des groupes communautaires en santé mentale.

Les travaux sur les processus de cadrage ont été développés plus récemment par la TMR afin de tenir compte des aspects cognitifs de la mobilisation. Schématiquement, on peut avancer qu'un cadre représente la compréhension qui est faite d'une situation donnée (Goffman, 1973). Pour que l'action collective puisse être pensée, les membres doivent avoir une compréhension commune de ce qui fait problème, du système d'action l'englobant (acteurs, règles, opportunités, etc.), de la solution qui semble la meilleure pour résoudre ce problème ainsi que les motivations qui peuvent être avancées pour se mobiliser. Ce sont là ce que Hunt, Benford et Snow (1994) ont appelé les cadres diagnostic, pronostic et motivationnel. Ce dernier cadre n'a pas été autant décrit que les deux autres par ces auteurs, mais on peut penser que les émotions suscitées par une situation peuvent être de bonnes motivations pour passer à l'action.

Alors que la TMR voit le jour aux États-Unis, la théorie sur les nouveaux mouvements sociaux (NMS) voit le jour en Europe. L'accent de ce courant théorique, comme son nom l'indique est sur ces mouvements qu'on dit nouveaux par les formes d'organisation, les types d'action, les valeurs, les revendications et le rapport au politique (Neveu, 1996) et enfin par la place centrale qu'y prend l'identité. Les identités sont importantes parce qu'elles sont à la fois la source et le résultat de l'action collective. Elles en sont la source parce que les personnes partagent des identités sociales qui sont source d'oppression (Rubin et Rubin, 2001) et qu'elles sont en ce sens mobilisatrices ; elles en sont le résultat parce que dans les mobilisations, les individus agissent ensemble en définissant, à travers leurs interactions, le sens de ce qu'ils font, c'est-à-dire une identité collective.

C'est à partir de cette toile de fond théorique que la recherche qui est présentée ici a été entreprise. L'objectif principal est de comprendre l'ensemble des facteurs et des processus de mobilisation des acteurs collectifs. Les apports des deux traditions théoriques que nous venons d'exposer ont été utilisés. Ainsi, la recherche est attentive à la fois aux organisations et faits organisationnels, aux leaders, aux contextes et à la construction de cette identité collective permettant l'action collective. Les prochains paragraphes permettront de définir les concepts importants qui encadrent notre pensée, soit celui d'acteur collectif et d'identité collective.

De manière générale, un acteur est « celui qui change son environnement matériel et social, en transformant la division du travail, les modes de décision, les rapports de domination et les orientations culturelles » (Farro, 2000). Le processus par lequel l'acteur agit en fonction de

buts, de raisons ou d'intentions significatives pour lui est ce que nous appelons la capacité d'agir des acteurs. À l'instar de Giddens (1987), l'opposition classique entre structure et acteur est ici réfuté. En effet, pour Giddens, le social est le résultat d'un double mouvement entre l'action individuelle des acteurs et les contraintes structurelles et c'est ce que nous postulons ici aussi.

Très schématiquement nous pouvons dire qu'un acteur collectif est un groupe de personnes organisé, mobilisé à partir d'expériences, d'intérêts et de solidarités convergentes autour d'un projet commun qu'il tente d'imposer, par le biais de l'action collective. L'acteur collectif exerce donc des pressions sur les institutions pour amener le changement. Cette définition pourrait s'appliquer à un mouvement social, mais l'acteur collectif est différent du mouvement social. La différence tient à l'impact de l'action collective : l'acteur collectif ne prétend pas briser les limites du système d'action sur lequel il agit, alors que le mouvement social peut le faire. L'acteur étant le sujet qui agit, il a un rôle. Et, lorsqu'on lui attribue un rôle, dit Touraine (1973), on le dote d'un moi social, c'est-à-dire d'une identité.

Pour les fins de cette recherche, l'identité est comprise comme le résultat d'un processus de construction interactif par lequel des cadres, des schèmes mentaux, plus ou moins conscients, sont élaborés pour permettre d'analyser et d'interpréter la réalité, et d'orienter l'action². Dans cette définition, on voit l'importance du mouvement d'aller et retour entre les deux composantes de l'identité, soit la notion de cadre et la notion d'interaction.

À la base de la construction identitaire et source des autres cadres, existe le cadre moral ou éthique. Nommé différemment selon les auteurs [...] il permet de comprendre le pourquoi de l'action des acteurs. Par exemple dans le cas du mouvement communautaire, les valeurs intégrées dans le projet qu'il défend orientent les pratiques de service des groupes, leur action politique et les formes organisationnelles qu'il se donne. Le cadre moral est donc le cadre qui permet à l'acteur de se mettre en action pour atteindre ce qu'il considère beau, bon et bien. C'est le projet de société qu'il défend (Duperré, 2004, p. 17).

Ainsi, les données montreront l'importance de la construction de ces cadres communs tant par les processus internes de fonctionnement du regroupement que par ses relations avec d'autres acteurs de son environnement.

L'acteur collectif est doté d'une culture qui est définie ici comme un ensemble interrelié, partagé parfois de manière implicite par un groupe social, de manières particulières de faire, de traits, d'éléments normatifs, d'habitudes, de manières de faire, de manières de résoudre des problèmes, de patrons de comportement. Cet ensemble est construit cumulativement par les processus d'ajustement à l'environnement extérieur et est acquis et transmis historiquement par la pression sociale et des moyens d'actions symboliques, de l'enseignement verbal ou par imitation (Duperré, 2002).

² Pour un déploiement détaillé du concept d'identité et de ses implications, nous référons le lecteur au chapitre intitulé *Clarification des concepts et revue de littérature* dans Duperré, 2002, pp. 49-98.

Il reste à préciser que le mot *collectif* dans le concept d'acteur collectif fait à la fois référence à l'action collective portée par cet acteur et par sa composition qui en fait une mosaïque d'individus eux-mêmes insérés et représentants d'autres organisations, d'autres regroupements et systèmes d'action. Tous ces niveaux d'interaction sociale entrent en jeu et s'influencent mutuellement dans les dynamiques d'action collective dont il est question ici.

Une de ces dynamiques très structurantes est celle du champ de la santé et des services sociaux et pour l'acteur collectif dont il est question en ces pages il faut ajouter le domaine de la santé ou de la maladie mentale. La prochaine section permettra de comprendre la toile de fond de ce qui sera décrit plus loin.

Mise en contexte historique du domaine de la santé mentale au Québec et dans la région de la Capitale nationale

Les mots utilisés par une société sont le miroir de sa compréhension du monde. De même, les changements observés dans les mots utilisés à travers les années sont les reflets d'une modification du sens qui est donné à la société. C'est en vertu de ce postulat qu'en santé mentale, on peut observer des changements importants dans le vocabulaire pour parler de la maladie et conséquemment de l'insertion de la personne dans la société. C'est ainsi qu'on a parlé de personnes possédées du démon, de fous, de malades mentaux, d'aliénés ou de personne atteintes de trouble de santé mentales et pour certains, de survivants. L'histoire de la maladie ou de la santé mentale, nommée différemment selon les époques et les paradigmes, remonte aussi loin que l'établissement de la première colonie au Québec. Notre objectif n'est pas de produire un travail d'historien du domaine, mais de fournir suffisamment d'éléments pour bien saisir le contexte qui a prévalu avant et pendant la constitution du regroupement qui est présenté ici. Nous procéderons donc à grands traits en fonction de périodes qui apparaissent significatives.

Les années 1960 et 1970 : Première vague de désinstitutionalisation

En 1960, le parti provincial de Jean Lesage prend le pouvoir au Québec et enclenche une série de réformes qui marqueront l'histoire du Québec de manière si importante qu'on y réfère en termes de « révolution tranquille ». Le domaine de la santé mentale ne fait pas exception, si bien que l'on qualifiera « d'âge d'or en santé mentale » la période s'étalant de 1970 à 1972 (Fleury et Grenier, 2004). Ces années marqueront la fin de la période asilaire au Québec avec la venue des premières vagues de désinstitutionalisation et une prise en charge par l'État du domaine de la santé et des services sociaux. Ces changements sont provoqués sous l'effet de plusieurs forces en présence dont celle du mouvement antipsychiatrique en provenance des États-Unis et qui trouve écho au Québec. Ce mouvement est lui-même impulsé en partie par la publication du livre d'Erving Goffman, intitulé *Asiles en 1961* dans lequel il montre que les « conditions sur lesquelles repose l'organisation de la vie recluse des personnes de même que les relations d'autorité entre le personnel et les patients conduisent après un séjour passé dans ce lieu, à une dépersonnalisation, une chronicisation, une dépendance et à une perte

substantielle des habiletés sociales » (Québec, 1997, p. 116). Ainsi, l'analyse des changements qui interviennent dans cette période, et celles qui suivent, ne peut se faire sans tenir compte de l'action des mouvements sociaux et des acteurs collectifs. Il en est de même au Québec alors que le mouvement communautaire et antipsychiatrique a certainement influencé les changements intervenus dans la configuration actuelle des services dans le domaine. Selon Lamoureux, cette étude de Goffman s'inscrit dans le mouvement anti-institutionnel des années 1960 qui :

[...] prend acte de la positivité de certains états étiquetés comme 'maladie', [de] reconnaît [re] la responsabilité sociale dans la fabrication de la maladie et de la santé mentales, [de] critique [r] radicalement l'asile, la psychiatrie, le modèle médical comme des institutions de contrôle social. Ce mouvement est le fait à la fois des professionnels-les du domaine en cause, mais aussi des personnes ayant vécu l'expérience psychiatrique (les *survivors*) qui se regroupent, dénoncent et s'organisent des formes de soutien mutuel (Lamoureux, 1994, p. 89).

C'est dans ce contexte qu'est instituée, en 1962, la commission d'étude sur les services psychiatriques appelée la Commission Bédard, du nom de son président. Au cours de cette période, la notion de maladie mentale passe d'incurable à curable et on assiste à une première vague de désinstitutionalisation facilitée par l'apparition d'une nouvelle pharmacopée (Wallot, 1998). On assiste également à une certaine humanisation des soins, aux premiers pas de la régionalisation des services et à un début de reconnaissance des ressources non institutionnelles en santé mentale. Cependant, et malgré les aspects positifs de ces changements, la surmédicalisation des différentes sphères de la vie découlant des avancées thérapeutiques et pharmaceutiques ainsi que le manque de ressources adéquates pour supporter le retour dans la communauté des ex-internés, assombrissent grandement le tableau d'ensemble de cette première vague de désinstitutionalisation. D'autres réformes auront des répercussions sur la configuration des services en santé mentale :

- 1962 Création de la division des services psychiatriques sous la direction du docteur Dominique Bédard. Le rôle de cette division consistera à développer et diriger un programme d'expansion des services psychiatriques basés sur la décentralisation (Université de Sherbrooke, bilan du siècle, site consulté le 23 juin 2009). On assistera donc ultérieurement à l'intégration des 'services de santé mentale au réseau de la santé et des services sociaux' en créant des départements de psychiatrie dans les hôpitaux généraux.
- 1966 Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux appelé la Commission Castonguay-Nepveu. Elle donne le coup d'envoi d'une nouvelle réforme du système de santé et à la deuxième vague de désinstitutionalisation qui s'étalera de 1970 à 1988.
- 1970 Création du Ministère des affaires sociales (MAS) à partir de la fusion des ministères de la Famille et du Bien-être et du Ministère de la santé.
- 1971 Création des Centres locaux de services communautaires (CLSC).

Les années 1980 : Une décennie menant à la Politique de santé mentale

Les années 1980 se caractérisent, entre autres, par d'importantes coupures dans les dépenses de l'État et au terme de cette décennie par l'adoption de la Politique de santé mentale. Cette politique marquera l'histoire du champ de la santé mentale au Québec. Parmi les très nombreux événements de cette décennie, retenons :

- 1982 Publication d'un document de cinq pages intitulé 'Projet de santé mentale au Québec'. Ce document souligne la volonté du gouvernement d'adopter une Politique de santé mentale au cours des cinq années suivantes.
- 1983 Création du Comité sur la politique de santé mentale.
- 1985 Élection du gouvernement libéral de Robert Bourassa, en décembre. Madame Thérèse Lavoie-Roux sera ministre du Ministère de la santé et des services sociaux de 1985 à 1989.
- 1986 Diversification des services et la consolidation des organismes communautaires encouragée par la politique des mesures de désengorgement des urgences. Proposition de l'implantation des centres de crise et de services d'hébergement temporaire pour diminuer le recours des personnes atteintes de maladie mentale aux urgences des hôpitaux (Fleury et Grenier, 2004).
- 1987 Publication du rapport Harnois qui insiste sur la nécessité du recours aux organismes communautaires pour soutenir la désinstitutionalisation.
- 1988 Dépôt du rapport de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (Commission Rochon). Le constat est fait que le système est pris en otage par différents intérêts corporatistes. Il propose une Réforme axée sur le citoyen.
- 1989 Publication de la Politique de santé mentale *Pour un partenariat élargi*. Comme son nom l'indique, la politique souhaite recourir au partenariat pour la prestation des services en santé mentale élaborés à l'aide des Plans régionaux des services (PROS).

Ce sont ces PROS qui donneront le coup d'envoi des transformations qui s'opéreront dans les années 1990 et qui prévalent à l'insertion des groupes communautaires à l'intérieur du système. Avec la désinstitutionalisation, et la reconfiguration des services en santé mentale qui en découle, s'accompagne également une réallocation des budgets. Ainsi on envisage alors d'octroyer 60% des budgets en santé mentale aux services offerts dans la communauté et 40% pour les services offerts en milieu institutionnel. Cependant, la réalisation de cette réallocation se fera attendre et sera l'objet de luttes importantes entre le réseau institutionnel et les organismes communautaires tout au long des années qui vont suivre, comme on pourra le voir dans ce texte.

Les années 1990 : Les Plans régionaux d'organisation des services et la reconnaissance officielle des organismes communautaires

Les années 1990 sont incontestablement des années de grands changements et de réformes. Voici, brossé à grands traits, ce que représente cette décennie dans le monde de la santé et des services sociaux tant du point de vu institutionnel que communautaire. En effet, la destinée de ces deux acteurs est de plus en plus liée dans ce partenariat qui a été officialisé par la Politique de santé mentale, pour ce qui est de ce champ d'intervention.

- 1990 Première moitié des années 1990 : Mise en place des comités tripartites et planification régionale de l'organisation des services en santé mentale (PROS).
- 1991 Adoption de la Loi 120 sur les services de santé et les services sociaux. Cherchant à diminuer la pression financière de dépenses en santé sur l'économie du Québec, cette réforme modifie sensiblement l'organisation des services en :
- ▶ En créant les Régies régionales de la santé et des services sociaux et en leur confiant de nouvelles responsabilités de planification et de coordination des services ;
 - ▶ En reconnaissant officiellement le rôle des organismes communautaires dans la prestation des services.
- 1992 Adoption de la Politique de santé et du Bien-être.
- 1994 Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Les RRSSS en sont les gestionnaires. Ce programme constitue la régionalisation du financement des groupes communautaires.
- Naissance des Tables régionales d'organismes communautaires (Coalition des tables régionales d'organismes communautaires, 2003). Ces tables deviennent des lieux de concertation importants pour tous les organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux en plus d'être considérés par les RRSSS comme leurs interlocuteurs privilégiés. Considérant que des associations régionales regroupant les organismes communautaires en santé mentale existent déjà et qu'elles sont de fait, les seuls interlocuteurs communautaires dans le domaine, l'arrivée des TROCs forcera une redéfinition des rapports entre les groupes et les associations dans plusieurs régions du Québec. C'est le cas dans la région de la Capitale nationale à la suite de la mise sur pied de la Table régionale des organismes communautaires en 1994.
- 1995 Création du secrétariat à l'action communautaire autonome. Cela constitue une reconnaissance des groupes communautaires qui intervient suite à la double pression de leurs revendications et les obligations liées au contexte budgétaire du gouvernement.
- 1997 Bilan de la politique de santé mentale. Le constat est mitigé. Bien qu'il y ait eu certains transferts de personnes vivant des problèmes de santé mentale vers la communauté, les ressources devant accompagner ce mouvement ne suivent pas (Fleury et Grenier, 2004).

Ce mouvement de régionalisation va se poursuivre dans la décennie suivante avec une autre réforme qui interviendra dans les premières années et qui sera présente en filigrane lorsque la collecte des données de cette recherche a été effectuée.

Les années 2000 : Les réseaux locaux de services

Ce qui marque cette décennie est certainement l'implantation d'une autre réforme. C'est celle qui voit les RRSSS se transformer en Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. Leur mission est de mettre en place sur leurs territoires une organisation de services « visant à rapprocher les services de la population et à faciliter le cheminement de toute personne dans le réseau. Pour ce faire l'Agence devra définir et proposer un modèle d'organisation basé sur un ou plusieurs réseaux locaux de services... » (Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale nationale, <http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RR-profil-mandat.html>, site consulté le 25 juin 2009). « Ces réseaux se fondent sur la reconnaissance d'une forte interdépendance des acteurs et des organisations (centre hospitaliers, CLSC, organismes communautaires, intersectoriel, pharmacies, cabinets et clinique privés, GMF) intervenant dans le champ de la santé mentale et dans un territoire. Ils peuvent prendre diverses formes selon les contextes, les cultures et les besoins locaux » (Fleury et Grenier, 2004, p. 31).

Dans la région de Québec, le conseil d'administration adopte le modèle régional d'organisation des services en 2004 et donne ainsi naissance à quatre nouveaux Centres de santé et de services sociaux (CSSS Portneuf, Charlevoix, Québec-Nord et Québec-sud). En 2005, les projets cliniques commencent à être élaborés.

Pour les groupes communautaires et leur association, cette nouvelle réforme apporte encore beaucoup de changements auxquels ils devront s'adapter. En effet, au cours des dernières décennies, les organismes communautaires n'ont cessé de prendre davantage de place dans l'organisation des services. Avec l'avènement du nouveau millénaire, les organismes communautaires continueront d'être sollicités afin de participer à l'organisation et à la prestation des services à un point tel, que certains membres de leur regroupement questionnent leur capacité d'être à la fois partenaires de ce réseau de prestation et de sauvegarder une identité communautaire propice à l'innovation sociale.

Méthodologie

Cette monographie présente les données tirées des vingt-cinq entrevues qui ont été réalisées sur une période de douze mois à partir du mois d'avril 2006 d'un regroupement de groupes communautaires du champ de la santé mentale. Ces données proviennent également de l'analyse des procès-verbaux de ce regroupement sur presque vingt ans d'existence. Le lecteur trouvera le canevas d'entrevue qui a servi pour la recherche en Annexe 1.

La méthodologie utilisée pour cette recherche est qualitative et par étude de cas. Le cas présenté ici constitue la moitié des données colligées pour l'ensemble de la recherche et concerne uniquement le domaine de la santé ou de la maladie mentale. Outre les vingt-cinq entrevues, les procès-verbaux de plus de vingt ans de vie du regroupement ont été analysés et servent à comprendre les événements qui jalonnent l'existence de cet acteur collectif.

Chaque entrevue a été transcrite intégralement et ensuite codée dans le logiciel de traitement de données qualitatives NVIVO 7 et par souci de comparabilité, à partir d'un arbre de codes issu d'une recherche précédente sur le même sujet. En plus, de nouveaux codes correspondant à certains objectifs spécifiques de la recherche ont été intégrés à cet arbre de codes de même que ceux, nouveaux, émergeant des données. Les données présentées ici proviennent d'un regroupement vertical puis horizontal de ces catégories concernant les facteurs et les processus de constitution d'un acteur collectif.

2. LA FONDATION

On peut faire remonter le désir de fonder un regroupement des organismes en santé mentale à l'année 1983 alors que les différents groupes s'allient dans le cadre de la préparation de la Semaine de la santé mentale³. On crée d'abord une table de concertation afin que les groupes intéressés puissent se rencontrer de manière régulière.

L'histoire, c'est qu'à un moment donné, il y avait plein de groupes. On essayait de travailler ensemble, mais ça ne marchait pas toujours. On avait organisé pendant la semaine de la santé mentale [...], on avait été chercher les représentants d'à peu près tous les groupes [...] pour qu'on regarde ensemble au lieu de se tirer d'un bord et de l'autre et d'essayer de tirer la couverture chacun de notre bord. Pour essayer de voir ensemble comment est-ce que qu'on pouvait faire une semaine de la santé mentale qui serait plus que ce que l'*organisme*⁴ pouvait faire tout seul et, qui couvrirait beaucoup plus de territoire en santé mentale [...]. Donc ça, ça a été le départ du regroupement. On a commencé à faire des activités pour la semaine de la santé mentale. Je pense qu'on a fait ça deux ans de suite (12)⁵.

C'est une année plus tard, soit le 5 avril 1984, lors d'une rencontre de la Table de concertation qu'on amène l'idée de s'incorporer pour fonder un regroupement.

2.1. La lecture du contexte faite par les fondateurs

Les acteurs agissent en fonction de l'analyse qu'ils font du contexte dans lequel ils s'inscrivent (Giddens, 1987). Pour les personnes présentes dès les premiers pas du regroupement, cet environnement social est en pleine effervescence. On est à l'aube d'une grande période de changements, disent-elles. Au Québec, on vit en effet une période forte de remise en question de l'institutionnalisation. Pour un interviewé c'est la période où il commence à s'éveiller à l'antipsychiatrie dans un contexte de remise en question profonde de la psychiatrie institutionnelle (118). Pour un autre, c'est ce contexte de bouillonnement entourant la psychiatrie au Québec qui favorise la fondation du regroupement (11). Cette même personne affirme que plusieurs événements illustrent cette remise en question de la psychiatrie traditionnelle. Il y aurait d'abord, la Commission Shadley chargée d'enquêter sur les pratiques en cours dans une grande institution de Montréal. Les travaux de cette commission auraient eu des répercussions à la grandeur du Québec. Ensuite, la mise sous tutelle d'une autre grande institution montréalaise est encore un événement évoqué pour soutenir la thèse de la remise en question de l'institutionnalisation au Québec. Troisièmement, dans la Ville de Québec même, une enquête menée par le comité des usagers du Centre hospitalier Robert-Giffard sur les

³ La Semaine de la santé mentale est une période annuelle de sensibilisation aux divers aspects de la santé mentale.

⁴ Afin de préserver l'anonymat, nous utilisons uniquement le terme générique *organisme* en italique en remplacement de leur dénomination sociale.

⁵ Les chiffres entre parenthèses réfèrent au numéro d'entrevue. Toutes les entrevues réalisées auprès des membres de ce regroupement commencent par un 1. Le chiffre suivant est un numéro séquentiel distribué au hasard.

conditions de vie prévalant dans l'établissement est un autre signe. Enfin, un document précurseur de la Politique de santé mentale émanant d'une personne associée au Ministère de la santé et des services sociaux intitulé «Pour une approche écologique de la santé mentale»⁶ est aussi compté par cette répondante comme un événement important pour expliquer l'effervescence dans le domaine de la santé mentale dans la province de Québec.

Cette époque est donc celle menant à la Politique de santé mentale et à la réorganisation du réseau de prestation des services dans ce domaine. Pour les fondateurs du regroupement, c'est donc une période pendant laquelle les représentants des groupes commencent à avoir une « lecture politique de l'organisation des services » et que se décide la place qu'occuperont les groupes communautaires dans la future organisation des services (116). C'est dans ce contexte et avec cette lecture de la conjoncture en mutation que les groupes posent leurs premiers gestes concertés. Il y a d'abord un mémoire présenté au gouvernement (11). Viennent ensuite plusieurs actions pour que des représentants des groupes soient nommés aux tables de concertation en santé mentale (116), car malgré que tous les éléments de la réorganisation des services ne sont pas encore instaurés formellement, on affirme que dans la région de Québec on fonctionne déjà selon le principe du comité tripartite, principe qui sera instauré plus tard avec la politique de santé mentale (118). Une autre personne répondante souligne que les groupes se servent même de la bonne réputation d'un des membres du regroupement pour pouvoir influencer les établissements en leur faveur (12).

Selon les personnes interviewées, le milieu communautaire occupe alors une place marginale et on veut faire reconnaître son travail (11). Il y a en effet très peu de groupes incorporés (118) et on sent un besoin de prendre une place qui leur revient par rapport à des instances qu'on perçoit « prendre toute la place » (121). Pour cette dernière personne, certaines périodes sont plus ouvertes que d'autres à l'action communautaire et c'était justement, selon elle, une période très ouverte à l'action communautaire (121).

La reconnaissance des groupes communautaires, c'est bien sûr la reconnaissance de leur travail, de leur expertise, mais aussi une revendication pour un meilleur financement. Une interviewée décrit une période de l'histoire du mouvement communautaire québécois où les travailleurs des groupes sont payés six mois alors qu'ils sont « sur le chômage » les six autres mois (121). Les groupes sont alors financés directement par le Ministère de la Santé et des Services sociaux et d'autres par Centraide (116) et certains reçoivent plus que d'autres (11). Les actions en faveur de la reconnaissance du travail des groupes et en conséquence de leur financement adéquat sont amorcées. C'est donc dans ce contexte et en fonction de leur analyse de ce dernier que les premiers fondateurs imaginent leur regroupement ainsi que les buts qu'il poursuivra.

On voit ici que le contexte a une importance certaine quand il s'agit d'analyser les facteurs de mobilisation. Dans ce cas-ci, le Québec est en effervescence et en changement. Les groupes communautaires s'insèrent dans cette dynamique. Mais plus que la présence d'un contexte favorable, la lecture de celui-ci en tant qu'occasion favorable pour tenter d'imposer une

⁶ Il nous a été impossible de retrouver ce document après plusieurs recherches.

nouvelle manière de faire ou d'organiser est d'une importance cruciale. Cela est dans l'esprit de ce que dit Giddens (1987) lorsqu'il souligne que l'action des acteurs est déterminée par la lecture qu'ils font du contexte. Il en est de même ici.

Les derniers paragraphes ont aussi montré que l'indignation peut être une émotion mobilisatrice. En effet, l'indignation face aux conditions de vie des internés dans les asiles sert de moteur à la mobilisation pour plusieurs et leur détermination à tenter d'imposer un autre modèle. Il faut rappeler que le livre de Jean-Charles Pagé intitulé *Les fous crient au secours* a été un élément déclencheur de cette prise de conscience des conditions de vie dans les institutions.

2.2. Les buts

À l'analyse des données d'entrevues, on peut recenser quatre types de buts poursuivis par le Regroupement à la base de sa fondation : offrir du support entre les personnes et les groupes, échanger de l'information et se concerter pour améliorer l'organisation des services sur le territoire, assumer la représentation des groupes du domaine de la santé mentale et profiter de la force de l'action collective. Ces différentes motivations à la naissance du regroupement ne sont pas des catégories séparées dans la tête des personnes interviewées, elles s'entrecroisent et se nourrissent les unes les autres.

En effet, pour plusieurs, le besoin d'échanger sur les réalités et les besoins vécus dans chacun des organismes est venu d'abord. À ce moment, les réunions servent à vider le trop plein vécu par les intervenants de ces organisations. On dit même que l'échange, le « Comment ça va ? » ayant cours au début de chaque réunion peut parfois prendre plus de temps que celui consacré au travail lui-même. À cette époque, il y a peu de groupes et les personnes y travaillant sentent un certain isolement, de là ce besoin d'échanger avec d'autres travailleurs du même domaine. La première motivation à la naissance du regroupement concerne donc le support entre les pairs qu'il peut offrir.

Mais ce désir d'échange n'a pas le seul but d'offrir support et entraide dans le cadre d'un travail jugé exigeant. On sent aussi, deuxièmement, un « désir profond » (11) d'échanger des informations sur ce qui se passait dans les instances de concertation et de ce qui se faisait dans les groupes afin de détecter les besoins non comblés pour les personnes atteintes de maladie mentale et ainsi éventuellement identifier les services qu'on veut développer. Cela constitue la deuxième motivation à la mise sur pied du Regroupement soit la concertation en vue d'une meilleure organisation des services en santé mentale dans la région. En effet, un répondant souligne l'importance de ces rencontres dans l'identification des besoins communs à la région et que « plusieurs organismes sont nés de cette concertation-là » (121). Un interviewé laisse entendre que ces discussions servent également à préciser le mandat de certains organismes (17).

Le travail de liaison entre les groupes au début de ces rencontres est assumé par deux personnes : « Donc, ils se promenaient d'un organisme à l'autre et ils proposaient des rencontres pour se connaître, pour échanger sur nos préoccupations communes » (17). On peut penser que le discours de ces personnes vise l'ajustement de certains cadres qui permettront la réunion d'organismes ayant une histoire, des pratiques et des objectifs différents, comme ce fut le cas de l'ARACSM déjà documenté (Duperré, 2002)⁷.

La troisième motivation à la naissance du regroupement, explique un interviewé, est une manière de répondre à une pratique du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de l'époque qui sollicite certains organismes pour représenter tous les groupes du domaine de la santé mentale sur les instances de concertation. Or, pour certains, les organismes choisis ne représentent pas l'ensemble du champ de la santé mentale ni d'ailleurs, les groupes qui y travaillent. Donc, l'embryon du regroupement naît aussi du fait qu'on voulait pouvoir influencer le choix des représentants du monde communautaire aux différentes instances mises en place par le réseau institutionnel (12).

La quatrième motivation à la constitution en regroupement réside dans la croyance dans la force de l'action collective. On veut pouvoir faire front commun pour défendre certains dossiers dont le premier est l'implantation d'un centre de crise pour desservir le territoire. Mais il ne s'agit pas ici de n'importe quel type de centre de crise. Plus qu'une alternative à l'hospitalisation et à l'institutionnalisation, on cherche à implanter une alternative à la psychiatrie elle-même, c'est-à-dire une nouvelle manière de traiter la maladie, comme le souligne l'interviewé suivant :

Puis à l'époque ce qu'on voulait, en tout cas, l'attitude que nous on avait, c'était... on voulait vraiment une alternative à la psychiatrie, c'est devenu une alternative à l'hospitalisation, ce qui n'est vraiment pas la même chose ! (11)

Pour un répondant, le désir de se regrouper et faire front commun provient des échanges effectués par les groupes lors des premières réunions puisqu'ils se rendent compte alors qu'ils vivent les mêmes problèmes :

Les gens se conscientisaient entre eux parce que, dans le fond, on pouvait se rencontrer pour parler des problèmes qu'on avait dans notre organisme, mais à un moment donné, tu te rends compte que tout le monde a à peu près le même genre de problème. Tu sais, tous les principes que l'union fait la force. Qu'il y a peut-être quelque chose d'autre à faire que juste dans nos petits milieux ! Donc, il y a eu, un moment donné, un volet plus politique au Regroupement (116).

Ce regroupement d'organismes avait pour but d'assurer une meilleure balance de pouvoir par rapport à deux grands acteurs du domaine de la santé mentale dans la région, soit le CRSSS et un grand institut psychiatrique.

⁷ Pour une définition complète de la notion de cadres, on réfère le lecteur à Duperré, 2002 et Duperré, 2004 ou encore à Snow et al., 1986.

Enfin, pour un organisme voué à la cause des femmes, on veut amener une autre vision de la santé des femmes dans le domaine de la santé mentale et « si tu veux changer le monde, il fallait aussi avoir des alliés ! » (125).

Ce sont donc ces quatre grandes motivations qui ont présidé à la naissance du Regroupement. À leur analyse on peut poser l'hypothèse que les échanges intervenus lors des premières rencontres sur le vécu de chacune des personnes dispersées dans les groupes communautaires a fourni un réseau de relations humaines qui a été un facteur favorable à la mobilisation.

Il l'a été d'abord parce qu'il a permis de constater la similitude des vécus et des problèmes. Ensuite, ces rencontres ont tissé des liens, ce qui augmentent d'autant les chances de participation selon plusieurs auteurs (Gamson, 1997 ; Jasper, 1998 ; Melucci, 1989 ; Poletta et Amenta, 2001). En troisième lieu, ces rencontres sont des occasions de partager une ressource importante, l'information sans quoi les groupes ne pourraient s'orienter et se mobiliser aussi efficacement dans les changements qui interviennent dans le domaine de la santé mentale dans ces années. Enfin, on peut aussi voir à l'œuvre ce que sont ces processus de cadrages de l'action collective dont il a été mentionné dans la première partie du texte. En effet, les répondants soulignent le travail important de quelques personnes qui vont et viennent entre les groupes et qui font voir que les différentes organisations vivent des problèmes communs (cadrage diagnostic) et qu'ils ont des buts communs (cadrage pronostic). Ces deux processus de cadrages sont couplés avec le cadrage motivationnel qu'on peut voir dans la mise en évidence de l'indignation de la vie en institution et le désir de voir s'installer un autre type de psychiatrie. L'élaboration de ces cadres représente les premiers jalons de la construction identitaire selon la définition qui a été faite ici.

La première rencontre formelle de ce qui sera le regroupement a lieu le 2 mai 1984. L'analyse des procès-verbaux montre que dix-sept participants regroupant onze organismes y sont présents. Après avoir procédé à un bref retour historique sur les activités de la Table de concertation, on évoque alors la pertinence et la nécessité de se regrouper. On propose ensuite le mandat que pourrait avoir ce regroupement. Il se divise en deux points : la concertation et l'action en vue d'une meilleure réponse aux besoins individuels ainsi que la concertation et l'action en vue d'une meilleure réponse aux besoins collectifs. On peut observer que ces objectifs sont cohérents avec les motivations explicitées plus haut.

Ces objectifs font consensus auprès des participants bien qu'on souligne l'importance de clarifier certains éléments, dont ceux liés aux mécanismes de désistement et à la possibilité pour chaque groupe de poser des actions de pression individuelles, c'est-à-dire de maintenir une certaine autonomie des groupes même s'ils sont membres d'un regroupement.

La réunion suivante (juin 1984) regroupe encore plus d'organismes. Il faut alors refaire connaissance en plus de procéder à la mise sur pied d'un comité de travail qui est chargé de préciser les objectifs du regroupement. Ces objectifs seront présentés lors de la rencontre du mois d'août 1984.

Sur le plan de la réponse aux besoins individuels ou des groupes, ce qu'on appellera plus tard les « objectifs à caractère humain », on parle de recrutement et d'orientation des bénévoles, de l'échange et du soutien entre les personnes, de la constitution d'un centre d'information, des échanges de services, de l'établissement de contacts avec d'autres regroupements, ainsi que du financement.

Sur le plan de la réponse aux besoins collectifs, les thèmes suivants sont abordés : la promotion de la santé mentale auprès de la population, l'implication auprès des comités gouvernementaux afin de demander le droit de parole, l'identification et la correction des lacunes du système en santé mentale ainsi que la promotion et la mise sur pied des services jugés nécessaires. À chacun des thèmes énoncés sont associées des mesures ou des actions à entreprendre. La grande majorité du document présenté fait consensus auprès des membres du regroupement, plusieurs points étant acceptés à l'unanimité. Pour clore cette première année, on crée un nouveau comité à qui l'on confie la responsabilité de travailler à la demande d'incorporation du Regroupement.

La première ébauche des documents nécessaires à cette incorporation est soumise pour discussion à l'ensemble des groupes par le comité de travail en janvier 1985. La demande formelle est acheminée aux instances gouvernementales en février. Le gouvernement demande que soit ajouté « région 03 » au nom du regroupement. Cette exigence allait modifier la configuration de l'acteur collectif. En effet, alors qu'il ne regroupe jusqu'à maintenant que les organismes de la ville, on étend son bassin de recrutement à toute la région de Québec.

L'incorporation officielle du Regroupement se fait en 1985 et les lettres patentes montrent qu'il s'est constitué pour répondre à ces huit objets et dont nous avons résumé certains aspects :

- Regrouper les organismes de la région qui répondent aux objectifs définis par le Regroupement tout en respectant leur autonomie ;
- Échanger des services, du support et de l'information entre les groupes en créant une banque d'information, revendiquer l'accès à toute documentation sur la santé mentale et diffuser ces informations ;
- Promouvoir la création et le maintien des ressources non traditionnelles suffisantes et exiger l'accès à ces ressources pour la population de la région ;
- Promouvoir les droits et les intérêts des personnes qui vivent des problèmes émotionnels et psychologiques et leur donner toute l'information au sujet de leurs droits ;
- Promouvoir une compréhension globale de la santé mentale qui tienne compte des conditions sociales, économiques, politiques, familiales, culturelles, psychologiques et physiologiques ;
- Revendiquer et obtenir des fonds, subventions et autres contributions adéquates et diversifiées pour réaliser les objectifs du Regroupement tout en préservant l'autonomie financière des groupes membres ;

- Éduquer et sensibiliser la population aux différents objectifs du Regroupement ;
- Développer des contacts avec d'autres regroupements et organismes existant au Québec et au Canada, etc.

En résumé, quatre types de buts sont mis de l'avant par le regroupement naissant :

- Offrir du support entre les personnes et les groupes ;
- Échanger des informations ;
- Assumer la représentation des groupes aux instances institutionnelles ;
- Profiter de la force de l'action collective.

2.3. Les éléments ayant favorisé la fondation du regroupement

Selon les données d'entrevue, plusieurs raisons sont évoquées lorsqu'il a été demandé quels étaient les éléments ayant favorisé l'émergence et la constitution du regroupement. Ces éléments tiennent à la fois de la dynamique du champ de la santé mentale dans la région et au Québec, à des aspects relatifs au vécu des groupes et à des facteurs liés à des individus.

Comme on l'a déjà vu, au début du regroupement, le champ de la santé mentale est en période de changements rapides. Il y a la désinstitutionnalisation qui se concrétise et sur certains aspects, le réseau de la santé se réorganise pour s'ajuster à ce changement de valeur important. C'est dans ce contexte que les groupes travaillant dans le champ de la santé mentale en viennent à collaborer à la rédaction de mémoires ou autres documents. Cette collaboration intervenue avant la fondation en est à ses premiers balbutiements et elle permet aux groupes, selon un répondant, de s'approprier et en conséquence de faciliter les relations ultérieures entre eux.

Durant cette période de réorganisation des services en santé mentale, le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) requiert souvent qu'un groupe communautaire représente l'ensemble des groupes travaillant dans le domaine de la santé mentale. Or, les groupes travaillant dans le champ de la santé mentale ne considèrent pas que le porte-parole souvent identifié par le CRSSS soit représentant de l'ensemble du champ. C'est dans cet esprit que plusieurs organismes communautaires se regroupent et identifient le représentant qui sera délégué aux Tables de concertation mises en place par le CRSSS. Selon plusieurs répondants, c'est là un des éléments ayant facilité la mise en place du regroupement.

D'autres éléments explicatifs de la fondation du regroupement sont liés aux attentes des groupes, elles-mêmes liées au contexte de l'époque. Ces attentes sont au nombre de trois. La première est liée au support psychologique nécessaire pour les travailleurs. Les coordonnateurs veulent avoir un endroit pour briser l'isolement qu'ils ressentent dans

le travail, car il n’y a souvent qu’une seule personne salariée dans les groupes à cette époque. Ils veulent avoir la possibilité d’échanger sur ce qu’ils vivent dans le cadre de leur travail.

La deuxième attente est celle d’avoir un plus grand poids politique. C’est ce qui motive plusieurs organismes à se regrouper comme il a été écrit dans la section sur les buts.

La troisième attente des personnes est liée à un besoin d’obtenir des informations sur le fonctionnement des groupes et sur le champ de la santé mentale. Des interviewés soulignent en effet que l’ouverture à se faire influencer par les autres (118), le besoin de comprendre ce qui se passait à d’autres niveaux (121), ainsi que le besoin de mettre en commun des connaissances (125) sont tous des éléments expliquant que des groupes aussi différents aient réussi à s’unir et à travailler ensemble.

Le travail sur ces différences est en effet un autre élément ayant favorisé la fondation du regroupement. Lors des entrevues, on souligne la bonne volonté présente autour de la Table de passer par-dessus des différences importantes au plan idéologique pour pouvoir travailler ensemble (11, 121, 12). Selon un répondant, c’est une raison stratégique qui explique cette volonté de passer par-dessus les différences (12). En effet, c’est pour faciliter l’opposition des groupes face au CRSSS dans le cadre de la réorganisation naissante des services en santé mentale. La volonté des groupes présents alors était de dépasser ce qui les divisait pour mettre l’accent sur les « choses communes », telles une vision de la santé ou la maladie mentale, des connaissances, des valeurs ainsi que des compétences mises en commun (125). On reconnaît ici un processus d’ajustement des cadres, soit de la jonction⁸.

D’autres facteurs favorables ont été nommés dans les entrevues pour expliquer la fondation du regroupement. On souligne l’importance de certains débats pour expliquer la construction des liens entre les individus et les groupes. Ces débats ont pour sujet la définition du champ d’intervention, par exemple, doit-on parler de maladie ou de santé mentale ? Cette distinction idéologique pouvait amener des choix stratégiques fort différents. C’est dans ce sens qu’on peut affirmer que ces discussions ont été, en quelque sorte, un élément fort de la définition de l’identité collective du regroupement. Cette identité s’est aussi structurée par le biais d’un autre débat. Le sujet de ce dernier est le nom du regroupement. Certains ne sont pas chauds à l’idée de se définir en fonction d’une opposition au réseau institutionnel alors que pour d’autres, cette définition est en fait une affirmation importante d’une idéologie à la base du regroupement. Nous reviendrons sur ces deux derniers éléments dans la section consacrée aux processus discursifs à la base de la construction identitaire du regroupement.

⁸ Le mot cadre a d’abord été utilisé par Goffman et il est défini par une manière de voir, un schéma interprétatif qui simplifie et condense le monde extérieur en accentuant et en encodant sélectivement des objets, des situations, des événements, des expériences et des séquences d’action à l’intérieur d’un environnement présent ou passé (Hunt, Benford et Snow, 1994). Ces auteurs de la *framing analysis* ont identifié quels cadres étaient les sujets d’ajustement dans les processus d’action collective, c’est-à-dire du ‘quoi’ de l’action. Il s’agit des cadres diagnostics, pronostics, et motivationnels. En ce qui concerne le ‘comment’, ces cadres sont forgés, nous avons identifié trois processus : la triangulation, la jonction et l’extension (Duperré, 2002).

Le dernier ensemble d'éléments facilitant la naissance du regroupement évoqués par les personnes interviewées est lié à sa dynamique interne de fonctionnement. Il y a d'abord, une atmosphère de confiance (125) et de respect de l'autonomie des groupes (116) qui permet le travail en commun. Il y a ensuite certains facteurs individuels qui expliquent que des idéologies différentes et des personnes différentes aient pu travailler ensemble. Dans les entrevues, on mentionne qu'il y avait la présence de personnes capables d'entrer en relation avec les autres (12). Ces individus font du travail de liaison entre les différentes personnalités, objectifs et idéologies présentes au début du regroupement (118).

Enfin, certains facteurs liés à des organisations sont nommés pour expliquer la fondation du regroupement. En ce sens, un répondant souligne l'importance de certaines personnes qui ont choisi de consacrer du temps à la constitution du regroupement en sus de la prestation de travail qu'elles avaient déjà à fournir dans leurs organisations (118). Une autre personne souligne que, dans cette période, les organisations étaient de plus petite taille et qu'en conséquence la charge de travail était moins importante et que cela explique que certaines personnes aient pu consacrer leur énergie à la constitution du regroupement (122). Malgré cela, on ne peut faire abstraction de la grande importance du travail réalisé par un groupe particulier. Dans les entrevues, on souligne fréquemment ce travail de mobilisation effectué par ce groupe. On mentionne le travail fait pour lier les personnes, les idées et les objectifs (118, 12). On fait ressortir que ce groupe a fourni des ressources matérielles pour faire ce travail de mobilisation (118, 15). On indique aussi que ce groupe a su créer une atmosphère d'accueil et d'ouverture qui a permis aux personnes représentantes des groupes de s'approprier.

En résumé de ces éléments pouvant avoir facilité la naissance du regroupement, il faut mentionner certains éléments du contexte de restructuration du domaine de la santé mentale, une volonté de travailler ensemble et la possibilité de le faire amener par le travail de certains individus et les ressources mises à disposition par certains groupes. Cependant, il n'y avait pas que des éléments favorisant la naissance du regroupement, d'autres, au contraire, ont freiné sa naissance.

2.4. Les éléments faisant obstacles à la fondation du Regroupement

Il a été très intéressant de constater lors de l'analyse des entrevues que certains éléments identifiés par les répondants comme ayant été des obstacles à la fondation du regroupement avaient déjà été identifiés comme des facteurs ayant facilité sa naissance. Cette apparente contradiction s'explique par le fait que les difficultés rencontrées ont fait l'objet d'intenses discussions à la suite desquelles les membres en sont arrivés à une entente commune. Ainsi, la résolution de ces mésententes a été fortement structurante pour le regroupement puisque cela a permis d'établir des éléments de base de son identité collective. Voici ce que les interviewés ont identifié à titre de difficultés.

D'abord, il faut souligner que deux répondants mentionnent qu'il y avait au départ une certaine méfiance entre les groupes puisque chacun avait ses propres objectifs alors qu'ils revendiquaient du financement auprès des mêmes instances. Ensuite, on se méfiait du fait que le regroupement puisse aller chercher des fonds qui ne seraient alors plus disponibles pour les groupes (11). Aussi, la présence de groupes ayant des missions et des approches différentes, sinon contradictoires, amène peut-être certains organismes à préjuger de la valeur d'autres groupes et est défini comme un obstacle par une personne interviewée (12).

Les différentes missions des groupes amènent les uns à travailler à la prévention et en conséquence dans le domaine de la santé mentale; les autres à l'intervention sur des problèmes de maladie mentale très lourds. Ces différences amènent le premier débat entre les groupes quant à la mission du regroupement, ses buts et même sa dénomination. En effet, doit-on parler de santé mentale ou de maladie mentale ? C'est là un débat idéologique important qui permet la définition de l'acteur collectif. C'est sans doute en référence à ces débats qu'une personne interviewée dit que les groupes n'avaient pas le même langage et qu'il a fallu s'adapter à l'« Autre » (125).

D'autres débats montrent les différences idéologiques en présence et le travail de cadrage qui a dû s'effectuer :

- La définition de ce qu'on entend par « usager » ;
- La place des usagers au sein des conseils d'administration ;
- La place des usagers au sein de l'équipe d'intervenants des groupes ;
- Les causes de la maladie mentale : sociales et culturelles ou biologiques ?

En regard de ces éléments de définition du regroupement que l'on retrouve dans la charte, il a été mentionné qu'ils visaient à se démarquer de l'institution psychiatrique et du réseau d'établissements. Les discussions entourant le choix du nom du regroupement sont nommées fréquemment pour dire qu'elles ont été longues et laborieuses. Elles tournent autour de la question identitaire et peuvent se résumer par la question suivante : comment affirmer le statut communautaire tout en se démarquant de certaines ressources institutionnelles et d'autres regroupements ? Comme on peut le voir, ces questions tournent autour de la définition de l'identité du regroupement.

Enfin, ajouté à ces différences idéologiques, on peut aussi nommer à titre d'obstacles à la naissance de l'acteur collectif, des stratégies d'action diamétralement opposées. Pour les uns, le regroupement doit prendre des positions politiques, être revendicateur et radical. Ces tenants proposent une stratégie conflictuelle. Pour les autres, le regroupement est un lieu d'échange entre les groupes. Ils voient les précédents comme étant trop radicaux et proposent plutôt une stratégie consensuelle. Bien résumé, une personne interviewée parle de la difficulté d'asseoir des « on casse tout » avec « ceux qui ne cassent pas tout » (118).

Somme toute, si on veut résumer les facteurs faisant obstacles à la fondation, on peut certes identifier la méfiance (entre des groupes très différents en termes d'objectifs, de valeurs et de moyens, envers un regroupement qui peut revendiquer sa part de financement) de même que les différences énormes qui ont dû être surmontées pour créer une identité commune autour d'un regroupement. Enfin, la difficulté de se nommer, considérant ces différences peut aussi compter à titre de facteur faisant obstacle à la mobilisation. On a vu cependant, que malgré ces apparents obstacles, et peut-être même à cause d'eux, le regroupement a été fondé et s'est structuré par la suite. Ce sont des processus qui interviennent dans le fonctionnement interne du regroupement et sont appelés processus de cadrage de l'action collective. C'est par ces processus que s'élabore lentement l'identité collective du regroupement et qu'il met en place plusieurs éléments de sa culture organisationnelle.

3. LE FONCTIONNEMENT INTERNE DU REGROUPEMENT

La structuration d'un acteur collectif passe par une suite d'actions d'ajustement de ses pratiques dans sa vie associative, mais aussi par les apprentissages qu'il intègre dans son rapport à l'environnement, ainsi qu'aux Autres significatifs qu'il rencontre (Duperré, 2002, 2004). Cette section est consacrée aux fonctionnements internes et à leurs conséquences sur la structuration de cet acteur collectif. On y relate les premiers choix des membres quant à la structuration du fonctionnement qui aura cours lors de la période de fondation et ensuite ce que sont les fonctionnements internes contemporains.

3.1. La structuration du Regroupement

La période de la fondation est celle où se mettent en place les premiers mécanismes qui structureront l'acteur collectif, son identité et ses modes d'action. Les prochaines sections traitent des éléments les plus importants de cette structuration.

3.1.1. Deux aspects importants de l'identité du Regroupement : le volet humain et le volet politique

Lors du premier bilan annuel du RRNISMQ en juin 1985, les membres du nouveau regroupement soulignent que, dans l'ensemble, ils sont satisfaits des activités réalisées au cours de l'année. Cependant, des membres émettent des insatisfactions relativement à l'organisation des rencontres. Un comité chargé d'élaborer un document concernant le mode de fonctionnement du regroupement et les règlements internes est alors créé. Pour le RRNISMQ, il faut surtout continuer à cultiver l'intérêt des membres à faire partie du regroupement et à assister aux réunions.

Deux mois plus tard, au mois d'août 1985, le document de travail sur le mode de fonctionnement du regroupement est présenté aux membres. On constate que les principales insatisfactions concernent la lourdeur des rencontres, qui seraient trop centrées sur les dossiers politiques, et le manque de temps pour échanger sur le vécu de chaque groupe et sur les services offerts. Enfin, on constate également que le manque de connaissance de quelques membres en ce qui a trait aux structures du réseau des affaires sociales génère de l'incompréhension sur certains dossiers. Les membres veulent que le regroupement leur apporte davantage d'échanges d'informations et de services. Ils désirent pouvoir échanger sur leurs difficultés et contraintes quotidiennes. La prise de position sur des dossiers politiques est souhaitée, mais seulement lorsque les dossiers sont bien cernés. Ces deux objectifs différents, appelés par plusieurs dans les entrevues comme le « volet humain et le volet politique », énoncés par les membres, affecteront l'identité du regroupement tout au long de son histoire. L'un ou l'autre prendra plus ou moins d'espace selon les périodes historiques.

Déoulant des commentaires des membres à la suite de cette première année de fonctionnement, il est proposé un mode de fonctionnement à deux volets avec un temps pour les « dossiers à caractère humain » et un autre pour les « dossiers à caractère politique » :

Il faut dire qu'au début du regroupement, les gens venaient s'écouter comme ça et les gens tenaient à ça. Il y avait une partie de l'ordre du jour au début qui s'appelait « les dossiers à caractère humain » et une deuxième partie « les dossiers à caractère politique ». Donc, en cours de route, les dossiers à caractère politique ont pris de plus en plus de place... (11).

Considérant la tâche nécessaire et préalable aux présentations et aux discussions sur les dossiers politiques pour que les enjeux soient bien cernés, trois modes de fonctionnement sont proposés : la création de sous-comités ad hoc, de sous-comités permanents ou d'un comité exécutif. Les suggestions des membres sont sollicitées pour l'élaboration des règlements et définir la structure du regroupement.

3.1.2. Les règlements généraux et la structure démocratique

En septembre 1988, le RRNISMQ adopte des règlements généraux, il y a élection de cinq officiers représentants du conseil d'administration du regroupement (C.A.). Comme le souligne un membre, la mise en place du C.A. a modifié les façons de faire au sein du regroupement :

Le nombre de groupes est de plus en plus grand. Puis là, est venu le besoin de former un comité exécutif, un conseil d'administration. Puis ça faisait qu'il y avait des choses qui se réglaient plus par un petit comité contrairement à régler les choses en grand groupe. Peut-être que quand les choses étaient abordées en grand groupe, il y avait comme en même temps une éducation des membres qui se faisait pour leur faire comprendre c'était quoi les enjeux. Le rythme était peut-être un peu plus lent parce qu'il fallait que tout le monde comprenne pour que tout le monde suive. Quand il y a eu le comité exécutif ou le conseil d'administration, il y avait bien des affaires qui se réglaient là, où l'ensemble des groupes était informé, mais ne participait pas nécessairement autant qu'avant aux prises de position (116).

En plus des réunions du conseil d'administration, il y a toujours eu, depuis les débuts du regroupement en 1984 jusqu'à aujourd'hui, entre six à dix rencontres annuelles où tous les membres sont conviés. Ces rencontres régulières servent à faire le point sur les différents dossiers travaillés par le regroupement, à demander l'opinion des membres, à partager des informations, à prendre position et à orienter les démarches à entreprendre pour les mois à venir :

D'habitude, on est en train de changer la formule, mais on a quoi, cinq, six réunions par année, à toutes les six semaines. Puis dans ces rencontres, on traite des affaires courantes. C'est habituellement plus court (11).

Le regroupement a également une assemblée générale annuelle (A.G.A) où tous les membres sont conviés et où l'on procède à l'élection des membres du C.A.

3.1.3. La formalisation des conditions d'adhésion et des catégories de membres

À peine une année après l'incorporation du RRNISMQ, soit le 2 mai 1986, a lieu une journée d'échange portant sur la dotation d'une formule d'accueil pour les nouveaux membres. Comme le souligne une personne rencontrée en entrevue, avec le temps, la popularité du RRNISMQ incite plusieurs groupes à faire une demande d'adhésion, ce qui motive la mise en place de critères de sélection :

Le Regroupement est devenu de plus en plus reconnu avec les années au niveau de la Régie régionale. Ça devenait comme une espèce d'interlocuteur en santé mentale. Il n'y avait pas grand-chose qui se faisait sans que le Regroupement soit présent, qu'il y ait un représentant. Puis les gens ont vite « catché » qu'en dehors du Regroupement, c'était plus difficile de s'approcher de la Régie et du monde qui décide. Alors à un moment donné, il y avait beaucoup de demandes d'adhésion au Regroupement, de toutes sortes d'affaires. Puis là, il y a eu un besoin de créer une espèce de comité d'admission ou d'adhésion, je ne me souviens plus comment ça s'appelait. On analysait les demandes. Cette activité-là, par le fait qu'elle existait et qu'il y avait des rencontres avec l'ensemble des membres, quand on dit, c'est quoi les mécanismes pour actualiser ces valeurs-là, bien il fallait toujours bien étudier les demandes en fonction des valeurs du Regroupement. Alors chaque fois qu'on étudiait une demande, c'était comme un moment pour se dire qui on est dans la vie, où on s'en va, et ce groupe-là sont-ils un peu comme ça ? (116).

Considérant que l'adhésion à un cadre moral est une des bases de l'identité collective, on peut constater à la lecture du dernier passage, que cette identité et les mécanismes pour l'actualiser sont régulièrement réfléchis. En ce sens, en février 1989, un comité d'agrément des nouveaux membres est créé et on adopte les critères d'admission au regroupement en mai 1989. La formalisation de l'adhésion se poursuit par l'adoption d'une marche à suivre pour présenter une demande d'adhésion en utilisant un questionnaire déposé en septembre 1989. Les critères d'adhésion seront révisés en février 1990 :

Tout organisme communautaire ayant une majeure en santé mentale et dont le siège social est situé dans la région administrative 03 peut devenir membre du Regroupement. L'action de l'organisme doit correspondre à certains critères, tels qu'inscrits dans nos règlements généraux : une ressource non institutionnelle en santé mentale est un organisme sans but lucratif, autonome dans ses orientations et ses pratiques dont le conseil d'administration est composé majoritairement d'usagers ou de personnes de son milieu, et qui consacrent au moins 30 % de ses activités auprès de personnes dont la santé mentale est perturbée⁹.

⁹ RRNISMQ, 2004, p. 2

Quand on demande aux membres de préciser ce que sont les mécanismes d'intégration des nouveaux membres, ils parlent de cette procédure. Pour une personne, c'est en répondant aux questions de ce formulaire qu'elle en est vraiment venue à connaître ce que faisait le regroupement.

Les frontières de l'acteur collectif se dessinent donc à partir de l'appartenance ou pas au champ de la santé mentale, dont l'intervention s'inscrit à l'intérieur de certains paramètres normatifs. Il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, à une certaine époque les frontières n'étaient pas encore fixées et l'adhésion des groupes de femmes est un enjeu. L'implication des groupes de femmes au sein du RRNISMQ a souvent été un sujet de discussion au cours des années. L'enjeu est la définition de ce qu'est un organisme en santé mentale et est donc un enjeu identitaire de taille. De plus, cette définition de ce qu'est un groupe communautaire intervenant en santé mentale sous-tend à son tour un enjeu de financement. En effet, tout groupe prétendant intervenir dans le champ de la santé mentale pouvait alors demander du financement en conséquence.

Une personne qui était membre du regroupement à l'époque s'exprimait ainsi au sujet de l'implication des groupes de femmes :

[...] C'était dérangeant dans le temps, le féminisme. Quand la représentante d'un groupe de femmes venait, les gens disaient : « Qu'est-ce que ça fait ici, un centre de femmes ? Ça n'a pas d'affaire là ». Il fallait temporiser ça en rappelant que madame une telle, depuis qu'elle va là, elle.... Ah, c'est vrai, ils font de la santé mentale. [...] Trois ans de suite qu'on a inscrit le dossier « femmes et santé mentale » dans le Regroupement pour qu'on fasse la discussion de fond. Ça a pris trois ans. [...] Sur le fond, la personne qui représentait le groupe de femmes n'était jamais contente et je la comprends. J'étais d'accord avec elle. [...] On fait la discussion de fond, puis c'est quoi. Parce qu'elle avait développé une culture elle aussi, féministe. Ça aussi, c'était dérangeant. Mais faire la discussion de fond... Puis toutes les filles et les gars qui étaient là disaient : « Oui, c'est vrai. Il y a un lien. » Il y a un lien avec tout. Les tricoteuses, c'est un milieu extraordinaire de réinsertion, mais ce n'est pas de ça qu'on parle. Mais c'était long, je me souviens encore. Eh mon Dieu ! [...] Quand je suis parti, ça rejouait fort de ce côté-là. Je ne suis pas contre. C'est bien qu'ils refassent une discussion de fond. Il y a des groupes qui étaient exclus, dont je me souviens dans le temps, qui sont maintenant intégrés (118).

C'est pour cette raison que lors de la rencontre du mois d'octobre 1986, les membres du RRNISMQ se penchent sur le dossier « femme et santé mentale ». En février 1987 on discute de la possibilité d'avoir une représentante du comité régional des centres de femmes au sein du regroupement. Une autre discussion sur une possible implication des groupes de femmes dans le regroupement a lieu en mars 1987.

En avril 1989, on amorce une discussion sur la place des centres de femmes dans le regroupement. Pour les membres présents, les centres de femmes ne devraient avoir qu'une seule représentante au comité tripartite du Conseil régional de la Santé et des Services sociaux (CRSSS). De plus, lors de cette même rencontre, à la suite de la lecture d'un document stipulant les critères d'adhésion des nouveaux membres, les centres de femmes s'interrogent

sur leur place au sein du regroupement. Malgré cela, en février 1990, le RRNISMQ reconnaît un groupe de femmes comme membre actif du regroupement. En avril 1997, a lieu une autre discussion portant sur les groupes de femmes et la santé mentale. À l'heure actuelle, selon le site Internet de l'AGIR¹⁰ en santé mentale, sur les 36 organismes membres, aucun groupe de femmes n'est présent.

Au terme de cette section, on peut poser l'hypothèse que l'élaboration des critères d'adhésion et ensuite l'application de ces derniers à chacune des demandes est une occasion de réfléchir sur son identité d'acteur collectif, et sur ce qui en fait partie ou pas. Certains groupes sont jugés assez similaires pour être acceptés, d'autres non. C'est par ce mécanisme de définition des critères d'adhésion que l'acteur collectif définit sa position dans l'espace social en quelques sortes. Cette position de l'acteur collectif est constitué par la somme des ressources de ses membres : identité, culture, réseaux de recrutement, pouvoir, ce qui lui permettra d'imposer avec plus ou moins de force le modèle alternatif de psychiatrie qui lui est cher.

3.1.4. La dotation d'une permanence

En 1990, le regroupement sent le besoin de se doter d'une permanence. Cependant, ce besoin rencontre une difficulté de taille : le financement. Ce ne sera que quatre années plus tard, soit en avril 1994, qu'un projet de permanence est à nouveau présenté aux membres. En septembre 1995, une personne est embauchée à temps partiel pour assumer la permanence. Le poste passera à temps complet en avril 1996.

Comme c'était le cas pour la création du C.A. en 1988, la mise en place d'une permanence au regroupement a eu des impacts sur les manières de faire les choses. Comme le soulignait un membre lors de l'entrevue, plus le nombre de groupes augmente, plus la structure devient formelle. Comme toute organisation qui se développe, avec l'augmentation du nombre de membres et la mise en place de structures formelles (exécutif, permanence), l'implication de l'ensemble des membres dans les différents dossiers se voit modifiée :

À un moment donné, le coordonnateur est arrivé à la permanence du Regroupement. Ça fait encore des choses qui se passent à l'extérieur de l'ensemble des groupes, d'une façon encore plus aiguë parce que la permanence est là, elle est à temps plein là-dedans. L'avantage que ça avait, c'est que le coordonnateur était quelqu'un de déjà pas mal conscientisé. Alors le fait d'être permanent, ça lui faisait aller encore plus loin là-dedans, mais il fallait s'assurer que les autres suivent (116).

Au fil des années, le regroupement s'est de plus en plus structuré, a lutté et travaillé et ainsi acquis une pleine maturité. Les prochaines sections sont consacrées au fonctionnement interne contemporain et ses impacts sur la constitution de l'identité collective.

¹⁰ <http://www.agirensantementale.ca/>

3.2. Le fonctionnement interne contemporain

Quand il est question de décrire le fonctionnement interne d'un acteur collectif, il s'agit de décrire les mécanismes qui régulent la vie collective de ce regroupement de groupes communautaires eux-mêmes représentés par des individus qui peuvent aller et venir au gré des années. Les fonctionnements internes sont en quelques sortes la représentation de la culture du groupe conformément à la définition que nous avons adoptée précédemment. Pour ce faire, seront décrits les aspects suivants : les mécanismes d'intégration des nouveaux membres, la solidarité et la cohésion telle que perçue et vécue, les conflits et les mécanismes de solution de ces conflits, les liens affectifs entre les membres, l'intégration des membres géographiquement éloignés et le sentiment d'appartenance. D'autres éléments structurants seront aussi amenés, soit les processus discursifs à la base de la construction identitaire et le rôle des émotions dans les processus de mobilisation collective.

3.2.1. Les mécanismes d'intégration des nouveaux membres

Lorsqu'il est question des mécanismes d'intégration des nouveaux membres, trois termes doivent être distingués. Le premier concerne la sélection des nouveaux groupes et de leurs représentants; le deuxième est l'intégration des nouvelles personnes représentant des groupes déjà membres; et le troisième est la manière dont l'histoire du regroupement est transmise à ces nouvelles personnes.

La sélection des nouveaux membres

Lorsque la question concernant l'intégration des personnes au regroupement a été posée aux personnes interviewées, plusieurs ont fait état du processus de sélection des nouveaux groupes. On a mentionné fréquemment la présence d'un comité de sélection et des critères (17, 124, 19, 14, 110, 112).

Plusieurs de ces critères concernent des valeurs portées par le regroupement et elles doivent être partagées par les groupes s'ils désirent être accrédités en tant que membre. C'est pour l'importance de ce critère d'adhésion aux valeurs, préalablement à l'acceptation du nouveau membre, qui fait dire à une personne interviewée que la question de l'intégration aux valeurs du regroupement ne se pose pas puisqu'ils ne peuvent pas devenir membres s'ils ne les partagent pas (110). Une autre personne soutient que c'est en remplissant le questionnaire d'agrément de leur groupe qu'elle a vraiment appris à connaître le regroupement (124). On peut donc penser que le processus entourant l'accréditation des nouveaux groupes peut être considéré comme un mécanisme d'intégration aux valeurs et à la culture du regroupement. Cependant, cela n'est pas un processus conscient d'intégration. En fait, l'intégration des nouveaux membres et des nouvelles personnes au regroupement est à toute fin pratique un processus formalisé inexistant comme il sera montré dans la section qui suit.

L'intégration des nouveaux aux travaux du regroupement

À la question « Comment a-t-on procédé à votre intégration au sein du regroupement ? », la majorité des personnes relatent qu'il ne se passe rien (111, 117, 118, 121, 123, 13, 15, 15, 17). Que la seule chose qui a été faite a été d'avoir la possibilité de se présenter lors d'un tour de table et que c'en était fait. L'extrait suivant est un exemple de ce qu'on peut lire dans les entrevues :

Il n'y a eu rien pantoute ! Zéro pantoute ! Ça vraiment, c'est quelque chose ! Zéro pantoute ! [...] Je dis « zéro pantoute » ! J'ai donné mon nom quand on faisait le tour de table, mais ce n'est pas [...] Mais tu sais, dire, « avoir un accueil » ? Non. (117).

Plusieurs autres personnes ne se souviennent plus de leur intégration sauf d'avoir eu à se présenter, dire son nom lors d'un tour de table. Une personne déplore cet état de fait et pense que certains outils, tels que le bulletin d'information et le site web, acquièrent ainsi une plus grande importance. Au contraire de cette répondante, une autre soutient plutôt que c'est de la responsabilité des nouveaux d'aller chercher l'information dont ils ont besoin pour leur intégration :

Il y avait sûrement une disponibilité aux questionnements, j'en suis sûr. Si les gens avaient des questionnements, ils devaient revenir vers des personnes par affinité ou par l'Association, les premiers qui étaient là depuis toujours. J'en suis certain. Il y avait un bout de chemin à la personne à faire, d'aller poser des questions sur les choses qui la préoccupait (118).

Enfin, deux personnes croient que l'intégration se fait plutôt dans l'informel. La première croit que c'est à l'assemblée générale annuelle, qui comprend un moment d'échanges sociaux, que l'intégration peut mieux se faire (119). La deuxième considère aussi les pauses ou les dîners comme des moments propices à l'intégration des nouveaux par l'informel (19).

La transmission de l'histoire

S'il n'y a pas de mécanisme formel d'intégration des personnes nouvellement arrivées, comment ces dernières en viennent-elles à connaître l'histoire du regroupement ? Ici encore, le matériel est ténu, peu de personnes ont été capables de fournir les informations demandées. L'analyse des données montrent qu'il peut y avoir trois types de réponses. D'abord, trois personnes, disent qu'il n'y a aucun mécanisme de transmission de l'histoire de l'association. Ensuite, deux personnes ont parlé qu'il y aurait une transmission orale de l'histoire, c'est-à-dire qu'elles ont entendu parler de certains événements par d'autres personnes. Malgré cela, leur connaissance de l'histoire du regroupement est restreinte. Enfin, trois autres répondantes mentionnent des activités entourant la célébration du vingtième anniversaire du regroupement comme un moment où elles ont appris plusieurs choses sur l'histoire du regroupement.

La méconnaissance de l'histoire du regroupement pose ici une question importante sur l'existence réelle d'une identité collective au regroupement. En effet, il a été montré dans les écrits scientifiques (Taylor, 1998 ; L'Écuyer, 1978) que l'identité ne peut se penser en dehors du « fil rouge » identitaire que constitue la connaissance du passé et la projection vers l'avenir. De manière générale, on peut aussi avancer que l'intégration des nouveaux membres serait ce processus qui permettrait à ces personnes d'intégrer l'identité et la culture du groupe. Or, l'analyse des données ne permet pas de constater qu'il y ait des éléments conscients d'intégration des nouveaux membres à cette identité collective. En conséquence, on pourrait questionner les possibilités de mobilisation de ces membres. Toutefois, d'autres mécanismes entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de créer cette identité collective et leur présence permet d'expliquer la mobilisation. Il en sera question dans les prochains paragraphes.

La solidarité et la cohésion interne

La recherche avait pour objectif d'identifier les facteurs qui amenaient une plus grande solidarité et une plus grande cohésion entre les membres des grandes associations. La prochaine section est dédiée à ces deux dimensions importantes de la constitution en acteur collectif.

La solidarité interne

Sur cette question encore, il n'y a qu'un nombre restreint de personnes qui ont été capable de qualifier l'état de la solidarité interne du regroupement. On dit que sur les vingt années du regroupement, il y en a eu beaucoup et que même dans les occasions où on observait une division des opinions sur certaines questions, les groupes ont toujours été solidaires de toutes les décisions prises (11).

Pourtant, pour d'autres, il pourrait y avoir plus de solidarité entre les groupes (124) et que le fait que le regroupement soit fortement centré sur la lecture et l'action sociopolitique et moins sur la vie associative peut poser problème (15). Pour cette dernière personne, le regroupement doit redoubler d'efforts au plan de la vie associative « parce que si on veut qu'il y ait une relève, si on veut que les gens s'intéressent à ça, bien il faut s'intéresser à eux aussi » (15).

Enfin, il a été mentionné une fois seulement que les groupes ont tendance à s'offrir du soutien, à être solidaire avec ceux qui leur sont plus proches. On parle ici de proximité en termes de mission, mais aussi en termes géographiques. Il y aurait « les groupes de Québec et un peu séparé, les groupes de Charlevoix » (113) et que considérant cette distance, les groupes de Charlevoix sont un peu éloignés de l'action. Or, comme on verra dans la section traitant de l'intégration des membres géographiquement éloignés, la solidarité se construit, entre autres, dans et par l'action collective.

Quand il a été demandé aux personnes interviewées si elles pouvaient identifier des gestes de solidarité ayant eu cours à travers l'histoire et leurs effets sur le regroupement, plusieurs de ces gestes ont été décrits. L'analyse et le regroupement des récurrences à l'intérieur de ce thème permettent d'identifier que la solidarité s'exprime à travers les éléments suivants : le financement, l'action collective, le soutien aux personnes lors de moments difficiles, le support entre les groupes ainsi que la mise en évidence des réussites et des « bons coups ».

Sur le plan du financement, certaines personnes mentionnent que la solidarité s'exprime d'abord lorsque les groupes acceptent de produire des lettres d'appui pour soutenir les demandes de financement des groupes (16, 116, 122). Elle est visible aussi lorsque les groupes acceptent une répartition inégale du financement afin de venir en aide aux groupes les moins riches (11, 15). On soutient aussi dans les entrevues, qu'il y a toujours eu une préoccupation pour les groupes les plus pauvres. À ce sujet, l'extrait suivant est éloquent :

En cas de crise on a toujours été solidaires, on s'unit facilement en situation de crise, on est très solidaires là-dedans, les groupes. Quand il s'agit de sauver le soldat Ryan, il n'y a pas de problème, on va aller derrière les lignes... On va tout faire et on va le ramener. Ça, c'est une de nos forces (15).

L'action collective est aussi mentionnée comme moment où la solidarité est extériorisée. Les personnes se sont ouvertes sur certaines actions qui ont eu une signification particulière pour elles sur le plan de la solidarité. C'est le cas de la signature d'une pétition (114, 13, 14, 17, 19) ou d'aller à des manifestations avec d'autres personnes du regroupement (123). Une répondante soutient que le fait de défendre la même cause est en soi un geste de solidarité et crée des liens :

Je suis convaincue, moi, que le fait que les gens épousent une cause sociale, une même cause sociale, une même approche, je pense que c'est des liens très forts entre les différentes organisations, c'est un mot qui est fondamental (18).

Cette idée est reprise par d'autres personnes pour qui l'action collective en vue de faire avancer la cause de la santé mentale resserre les liens entre les groupes (113), que d'avoir des revendications autour du même sujet, ça a des répercussions positives sur la cohésion du regroupement : « ça met un baume sur ce qui sépare des fois. Ça réunifie un peu les gens autour de ça » (119).

Comme il a été vu précédemment, il n'est pas toujours possible pour les membres du regroupement relativement excentrés, ceux de Charlevoix par exemple, de participer à toutes les actions collectives. On peut dès lors poser l'hypothèse qu'ils ressentent moins la cohésion résultant de la solidarité vécue lors des actions collectives.

Les gestes de solidarité s'expriment aussi beaucoup par le support qui est offert entre les membres du regroupement soit pour des difficultés personnelles ou lorsqu'un groupe est en difficulté. Ces difficultés personnelles sont soit d'ordre familial ou liées au travail.

Le soutien concernant les difficultés sont liées au travail de coordination. Plusieurs mentions sont faites dans les entrevues à l'effet que les membres qui sont aussi des coordonnatrices, s'offrent du support mutuel lorsqu'elles vivent des difficultés dans les relations avec le conseil d'administration de l'organisme et lorsque ces difficultés mènent à une mise à pied. On dit qu'il y a beaucoup de gestes de solidarité envers les personnes qui ont à subir les contrecoups d'un milieu communautaire difficile (11). Quand une personne est mise à pied, ses collègues coordonnateurs lui organisent une fête (110), un repas (11, 111) ou une autre activité pour lui offrir du support (116). À la blague, on parle même du « dîner des renvoyés » pour faire état d'une certaine institutionnalisation de la pratique (111) :

À un moment donné, il y a un autre qui s'est fait renvoyer ailleurs et on a fait un souper de solidarité. On appelle ça un souper des renvoyés, à la blague [...] 'Ah oui, une autre s'est fait renvoyer' et on est allé dîner avec elle. Et depuis ce temps-là, on se voit. Deux autres se sont fait renvoyés et on est allé dîner avec eux. Puis une fois par année, on se voit encore (111).

Le support offert concerne aussi la vie organisationnelle de certains groupes. Les personnes siégeant au regroupement reconnaissent qu'ils vivent une situation particulière en tant que coordonnateurs, un emploi qui les place souvent entre les employés et leur conseil d'administration. Ce poste les isole et venir au regroupement c'est rencontrer des gens qui vivent la même chose. Les directeurs généraux ou les coordonnateurs selon le cas se parlent des difficultés qu'ils vivent (11). À ce sujet, une autre personne dit qu'« il y a évidemment une solidarité, un partage d'expérience » (112).

Dans plusieurs entrevues, on a aussi mentionné que les organismes membres du regroupement avaient spontanément aidé un autre organisme vivant des difficultés organisationnelles. Dans les faits, il s'agit de « siéger au conseil d'administration (C.A.) d'un autre organisme quand il manque quelqu'un » (110, 112, 17) comme en témoigne cet extrait :

Et aussi, comme geste de solidarité, je pourrais dire que sur mon conseil d'administration, il y a beaucoup d'intervenants qui travaillent dans d'autres organismes communautaires en santé mentale (17).

La solidarité se manifeste aussi lorsque des membres assurent la couverture de service d'un autre organisme quand ce dernier ne peut plus le faire pour des raisons financières (12), aident un coordonnateur lorsqu'il y a des conflits avec son C.A. (123), accompagnent des groupes à la Régie régionale ou à l'Agence quand les groupes sont en difficulté (118, 14), signent des lettres d'appui (120) ou des pétitions pour défendre l'un ou l'autre (121).

À quelques reprises on a aussi parlé d'un événement particulier. Un groupe avait été pris « sous contrôle », dit-on par des personnes qui ne défendaient pas les « valeurs du communautaire ». Voici comment une répondante raconte les faits :

Mais je pense, bon, on essaie d'être solidaire. Je vais prendre un exemple. Ça s'est pas fait dans le cadre du regroupement, mais je pense que c'est parce qu'on était membre du regroupement qu'on, qu'on a embarqué. Il y a un organisme, il y a quelques années, il y a un organisme qui avait eu une prise de contrôle par des bénévoles qui s'étaient impliqués sur le C.A., mais qui ne partageaient pas du tout la vision communautaire. Et, finalement, ils étaient en train de bousiller complètement l'organisme, de le dénaturer (rit). C'était au point où ils [les gens du C.A. de l'organisme] recommandaient à la Régie à l'époque de fermer l'organisme en disant, il n'est pas rentable économiquement (rit). Donc c'était vraiment une situation de crise assez importante pour l'organisme en question. Et il y a une personne qui à l'époque, elle était présidente du regroupement, mais c'est pas en qualité de présidente du regroupement qu'elle l'a fait. Elle l'a fait vraiment en son nom personnel. Elle trouvait que ça n'avait pas de maudit bon sens ce qu'elle voyait là. Alors, il y avait des règlements généraux dans cette organisation-là qui faisait en sorte que si on voulait voter à l'assemblée générale, il fallait être membre trois mois à l'avance. Alors, la personne en question avait vraiment appelé les organismes autour, avec qui elle était en lien, dont nous, en disant, bien écoute, voudrais-tu rentrer membre, il faut, ça prend des membres sur cette corporation-là (rit). Ça fait que finalement, ce qu'on a réussi à faire, c'est vraiment à bourrer, je dirais entre guillemets, de bourrer l'assemblée générale. On a trouvé des gens qui sont devenus membres de la corporation pour amener un membership vraiment communautaire. Et à l'assemblée générale, on s'est présenté et l'on a questionné les aspects qui étaient très questionnables dans la gestion de ce conseil là. Puis quand ça a été le temps d'élire le nouveau conseil d'administration, on a nommé des personnes qui avaient une vision communautaire puis on les a comme tassés. Mais moi je trouvais que ça avait été un très beau geste de solidarité parce que ça a permis à l'organisme de se remettre, vraiment de se remettre sur les rails. Parce que là c'était vraiment dénaturé, il y avait des services qui étaient coupés, il y avait des services qui disparaissaient euh, il y avait des employés qui étaient congédiés. Là on était rendu au congédiement du directeur. C'était vraiment une crise importante (rit). [...] Puis avec le nouveau conseil d'administration, rapidement, il y a eu un plan de restructuration qui a été mis en place pour repartir correctement (17).

En plus de ces coups de main lorsque ça va mal dans la gestion d'un organisme, les groupes s'entraident en se prêtant de l'équipement pour des activités (111, 112), ont recours à l'expertise d'un autre groupe (114) ou même participent à des activités organisées par les autres groupes (117).

À travers tous les gestes de solidarités recensés lors des entrevues, ce qui ressort souvent aussi est l'importance de la célébration des petites victoires. En effet, on souligne le fait qu'un groupe ait reçu un prix (110, 112, 114) et l'on reconnaît l'engagement particulièrement important de certaines personnes (121, 124). Très récemment d'ailleurs, le regroupement a institutionnalisé la pratique de la célébration de ces victoires en ajoutant à l'ordre du jour un point intitulé « les bons coups ». Il s'agit d'un moment de l'assemblée où les groupes peuvent dire « On a fait ça et on en est fiers, ce sont des paroles de reconnaissance et de solidarité entre nous » (114). La plupart des personnes qui ont fait mention de cet ajout disent qu'ils favorisent la solidarité (13, 14, 114), qu'il s'agit d'un espace d'engagement, de prise de parole et donc que ça améliore la vie associative (14). Le point « les bons coups » a été pensé pour améliorer

la vie associative, « car avant cela, il n’y avait pas suffisamment de gestes de solidarité » (15). À entendre les interviewés, il semble qu’on a réussi à le faire. Sur ce point des « bons coups », il n’y a qu’une personne qui souligne que cela peut avoir un effet inverse, c’est-à-dire de « développer l’envie et la jalousie » :

Parce que souvent, plus les organismes sont gros, plus ils ont le budget, plus ils ont d’employés, plus ils ont la chance de développer. Donc, c’est sûr que quand la reconnaissance va juste aux plus gros, les autres à côté, bien, tu perds l’intérêt d’y aller ou tu dis 'bien regardes, encore une fois, ils vont parler de l’autre, ils ne parleront pas de moi' (14).

L’effet de ces gestes de solidarité est évidemment fort positif dans l’ensemble selon les personnes rencontrées dont voici quelques exemples de qualificatifs utilisés :

C’est le côté humain du regroupement qui fait sa force (11) ;

Ça réunit les gens, ça réchauffe, c’est essentiel (110) ;

On est une grande famille (111) ;

Ça cimente les liens et c’est plus facile ensuite de faire des projets ensemble (112) ;

Ça a beaucoup travaillé la cohésion, ça a resserré les liens (116) ;

Ça augmente la cohésion, c’est stimulant, ça augmente le sentiment d’appartenance (121) ;

Ça unit davantage (123) ;

Ça augmente le sentiment d’appartenance, le désir de s’engager (13) ;

C’est bon pour la cohésion entre les membres du regroupement (16, 17) ;

Ça « colle » (18).

En résumé, on peut dire que les gestes de solidarité sont nombreux dans le regroupement. Ils s’expriment à travers de l’aide au financement, du soutien lors d’actions collectives menées par des groupes particuliers, un soutien aux personnes qui vivent des moments difficiles et par la mise en évidence des réussites et des bons coups. On peut donc affirmer sans se tromper que tous ces gestes de solidarité augmentent la cohésion du regroupement.

La cohésion interne au sein du regroupement

La question posée aux personnes qui ont été interviewées cherchait à établir leur perception de la cohésion régnant au sein de l’association et ensuite les facteurs qui selon eux influençaient la plus ou moins grande cohésion.

Le regroupement de catégories pour qualifier la cohésion permet de constater que les perceptions sont bien différentes. Pour les uns, la cohésion est bonne (110, 12, 11, 122, 123, 13, 18). On la qualifie tantôt de « bonne », tantôt de « tissée serrée » ou de « totale ».

Pour les autres, elle ne serait pas bonne (111, 112, 121, 124, 16, 17). Pour une personne, il y aurait une « indifférence qui s'installe » (111) et des personnes jadis très actives ou présentes aux réunions n'y viendraient plus (111, 121, 124). La présence aux activités est un indicateur de cette désaffection. Deux hypothèses sont avancées par autant de répondantes pour expliquer le phénomène. La première est que les gens ne vont plus aux réunions pour éviter les conflits et la deuxième est qu'on y vient seulement lorsqu'il y a des intérêts financiers en jeu.

Pour la majorité (119, 11, 111, 116, 119, 113, 14, 15), la cohésion au sein du regroupement est fluctuante ; parfois bonne, parfois moins bonne. C'est un état d'équilibre recherché, mais pas toujours atteint comme en témoigne cet extrait tiré d'une entrevue :

La cohésion, c'est toujours un cheminement. Ça pourrait être un objectif en soi, mais c'est le cheminement qui est important. La cohésion, c'est comme l'équilibre. Tu tends de le maintenir, mais tu te promènes de gauche à droite, puis de temps en temps tu y touches. La cohésion, c'est la même chose. C'est difficile. C'est même un défi de rallier, je ne sais pas, 32 organismes à une certaine cohérence avec les intérêts de tous et chacun. Ce n'est pas évident. Moi, je pense que ça existe par moments, sur certains sujets, puis sur d'autres, non (119).

Selon les personnes interrogées, plusieurs facteurs influencent la qualité de la cohésion. On peut dresser la liste suivante des facteurs qui ont une influence positive sur la cohésion perçue par les répondantes :

- La vie associative, le vivre ensemble, les activités festives ;
- La possibilité de s'engager dans la vie démocratique ;
- La qualité de la communication et de l'information ;
- La durée de l'engagement ;
- Partager une même cause ;
- Sentir que la cause défendue est menacée par les établissements ;
- Les célébrations du 20^e anniversaire et la démarche identitaire incluse.

Certains de ces facteurs doivent être expliqués plus en profondeur. Les réponses liées à ce que nous avons appelé la « vie associative » ou le « vivre ensemble » sont de loin les plus nombreuses (15, 14, 124, 125, 19, 17, 15, 110, 111). À l'analyse des segments d'entrevue de cette catégorie, on se rend compte que c'est le temps passé à échanger, à travailler ensemble, à partager les difficultés et les bons coups qui est perçu favorisant la cohésion au sein du regroupement :

Il faut se parler, il faut être ensemble, il faut partager nos difficultés, il faut se donner des moyens ensemble parce qu'on est des groupes, parce que c'est le fun (15).

Donc, je pense que rien que le fait de ranimer aussi des fois la vie associative et le côté un peu festif, dans le fait d'être ensemble et de se féliciter et d'avoir du plaisir à être ensemble, et bien ça augmente une cohésion ça ! (14).

[...] la cohésion s'est faite parce qu'on s'est donné du temps, parce qu'on s'est fait des réunions, que le monde a le droit de parole, qu'on avait l'ouverture à tout ça, et cela aide à la cohésion (125).

À cet effet, le regroupement favorise le travail en petits groupes et c'est à travers ce travail qu'on apprend à se connaître et à tisser des liens.

En lien avec cette vie associative qui semble si importante pour la cohésion de l'acteur collectif, les célébrations entourant le 20^e anniversaire du regroupement sont, elles aussi, cruciales pour les personnes rencontrées. Rappelons que cet anniversaire a aussi été l'occasion d'un recentrage identitaire permettant un regard sur soi plus positif et axé sur les valeurs partagées par les groupes. Le nom du regroupement qu'on a modifié lors de cet événement est fort révélateur du changement intervenu. En effet, alors que le nom précédent définissait l'identité de l'acteur collectif relativement à un Autre significatif à qui l'on s'oppose, le nouveau nom choisi est plutôt un étendard des valeurs qu'on veut défendre.

Comme ce qu'on peut retrouver dans les écrits scientifiques (Touraine, 1993 Melucci, 1989), on peut voir aussi que le partage d'une cause commune, une identité commune et la menace à cette identité renforcent la cohésion.

Inversement, ces facteurs influenceraient la cohésion de manière négative :

- Le grand nombre de groupes ;
- Des intérêts diversifiés ;
- Une perception de la présence d'une hiérarchie entre les groupes due aux grandes différences d'échelle budgétaire entre les organismes ;
- La participation extensive aux tables de concertation du réseau institutionnel – le partenariat – ou à l'établissement du réseau local de service des CSSS.

On peut remarquer que certains de ces facteurs sont cohérents avec ceux identifiés favorisant la cohésion. Par exemple, les intérêts diversifiés des groupes menaçant la cohésion renvoient à la même idée que les groupes partageant la même cause favorisent la cohésion. De plus, avec un plus grand nombre de groupes, il peut être plus difficile d'animer la vie associative. Il apparaît important de souligner aussi que la perception d'une hiérarchie entre les groupes causée par des différences significatives de financement affecte la qualité de la cohésion entre les groupes.

Enfin, le travail que les groupes ont eu à faire en collaboration avec les établissements du réseau institutionnel de service ne semble pas avoir eu que des effets positifs sur la cohésion de l'acteur collectif parce qu'il a pu se sentir menacé. On dit dans une entrevue que la présence des réseaux de services intégrés donne l'impression que les groupes ont moins d'emprise sur les décisions et que cela peut mener à la démobilisation (121). On a dit aussi que l'établissement des priorités pouvait attiser la compétition entre les groupes pour l'accès au financement.

Il n'est pas étonnant que la question du financement ressorte aussi souvent alors qu'on parle de conflits, de solidarité, de cohésion. Il est vrai que ce sont des thèmes qui sont relativement proches et qu'il est compréhensible que le financement soit central dans ces derniers. Mais ce qu'il faut surtout comprendre, c'est que les ressources financières sont rares pour plusieurs groupes communautaires, que la compétition est forte pour l'accès à ces ressources, même à l'intérieur d'un regroupement d'organismes défendant une cause commune, et que cela perturbe grandement le fonctionnement interne du regroupement.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est que la perception qu'ont les membres de la cohésion interne est assez différenciée et que cette cohésion fluctue selon plusieurs facteurs. Toutefois, le plus important pour mieux comprendre les facteurs et les processus de mobilisation est que plus les sentiments de cohésion et de solidarité interne sont grands, meilleures sont les chances de mobilisation.

Les conflits internes et leurs solutions

Toute organisation vit des tensions à un moment ou à un autre. Le regroupement dont il est question ici n'y échappe pas. Cependant, nous avons eu de la peine à les identifier avec les personnes interviewées, car elles étaient bien réticentes à parler de « conflits ». Peur du mot ? Peur de la situation ? Quoi qu'il en soit, lorsque définis en termes de tension ou de désaccords, les répondants deviennent plus prolixes. Pour plusieurs, les conflits sont peu apparents au regroupement (11, 111, 112, 115) et les rapports sont plutôt sains (111). Pour d'autres, les conflits sont plus apparents (114, 116, 117, 118, 120). L'analyse des entrevues montre que les conflits portent majoritairement sur des différences idéologiques et ensuite sur le financement. Il y a aussi des tensions au plan de la gestion du regroupement, c'est-à-dire au plan de la définition des responsabilités entre les instances (conseil d'administration, comité exécutif, permanence, comités, etc.). Dans les paragraphes qui suivent nous tenterons de décrire ces

tensions, les mécanismes mis en œuvre pour les résoudre et les impacts que ces conflits peuvent avoir sur le regroupement.

Le regroupement lie des groupes, somme toute dissemblables, qui militent pour des idées différentes. Que l'on pense seulement au débat entre les tenants de l'approche biomédicale et ceux de l'approche socioculturelle de la maladie ou de la santé mentale, et on peut comprendre de quoi il s'agit ici (110). Ces différences amènent les groupes d'une faction à se rapprocher entre eux, à tisser des alliances (121). Pour une personne, il y aurait même eu une « alternance de partis politiques » (15) au conseil d'administration et que la direction du conseil est prise épisodiquement par une alliance de groupes de même obédience et qu'ensuite, une autre alliance prend la relève. Pour cette personne, ce mouvement a permis au regroupement de ne pas se diviser (15). Ces différences idéologiques font que certains peuvent sentir des préjugés à l'encontre de quelques groupes ou avoir des partis pris en faveur d'autres groupes (11, 122, 123).

Un autre sujet de litige est le financement des groupes. Un membre du regroupement s'exprimait en ces termes lors de l'entrevue : « L'argent ! Ça, ça a toujours été difficile. À chaque fois que l'on aborde ces questions-là, [...]. Tout le monde a son agenda en arrière » (11). En effet, les groupes communautaires fonctionnent avec une certaine rareté de ressources et cela semble créer toutes sortes de tensions entre les groupes (11, 113, 116, 119, 121, 15) : « Pour survivre, comme c'est un peu la même tarte budgétaire pour tout le monde, alors chacun essaie d'y aller, comme on dirait, au plus fort la poche, l'argent » (15).

Dans ce contexte, les répondantes soutiennent que les organismes plus développés ont plus de facilité à aller chercher de nouvelles sommes alors que les petits ont plus de difficultés. Cela amène des conflits entre ces deux types d'organisations (11, 113). Une personne a même senti que la mission communautaire des gros organismes était remise en question à cause d'un financement trop élevé (123) :

Alors, les problèmes étaient vraiment au niveau monétaire. Puis, ça se transforme en se disant : « tu n'es plus communautaire », mais être communautaire ça n'a pas de rapport avec l'argent. Ce sont des valeurs que tu défends, c'est ton client, c'est... Alors, ça amène des conflits et ça l'amène encore. Ça, l'argent, je vous dirai que c'est partout pareil.

Un conflit lié à la répartition de ressources financières en provenance du réseau institutionnel a eu lieu en 1996 :

Il y a eu à un moment donné des remous. En ... en quelle année c'était ? En '97, '96-'97¹¹ dans ces eaux-là. L'agence avait sorti 500 000 \$ pour aider le milieu communautaire et... on a demandé au regroupement de faire la distribution. Tu sais, on s'était ramassé avec cette petite patate chaude là... Jamais plus. Non. On a convenu entre nous autres, on va y aller de façon systématique, parce qu'à l'époque on n'avait absolument aucune idée de... bon, on savait que le financement, eux

¹¹ 1997, 1996-1997.

autres, il y avait des disparités d'un groupe à l'autre. Quel parti que je prends ? Alors, on s'est promené, avec un portable, dans chaque groupe, et on faisait le bilan.

C'est quoi votre situation financière ? C'est quoi que vous avez de besoin ? Etc. On avait systématisé la démarche. Et après coup, on avait présenté, il y avait eu une rencontre avec l'ensemble des demandes, des portraits, quelques situations. Et avec la technique des groupes nominaux on a demandé aux gens de coter l'importance des demandes, sachant que tout le monde allait coter sa demande. [...] Donc, on a modulé nos propositions à la Régie avec ça, qui tenait compte de ça. On a réussi malgré tout à en donner à tout le monde. Ça c'est vrai, tout le monde en avait, mais évidemment il y avait des groupes qui en avaient beaucoup plus que d'autres. Eh mon doux ! La tension créatrice est sortie, je vais te dire, et pas à peu près ! (11).

L'entrevue se poursuit et l'interviewée fait état des conflits que cette démarche a amenés au sein du regroupement. Il semble même que deux groupes se soient absentés des réunions pendant quelque temps.

Cette lutte pour le financement dans un contexte de rareté des ressources amène à son tour des conflits liés à des compétences ou à des zones d'intervention des groupes. Dans les entrevues, on a entendu que les groupes intervenant dans le même créneau (les groupes proposant un milieu de vie par exemple) se surveillent entre eux (111, 112, 118) et que cela peut créer des froids entre des organismes.

Les tensions liées aux différences idéologiques et au financement sont les deux conflits principaux nommés par les personnes. Pourtant, une autre source de tension est présente, même si elle n'est pas majeure. Elle concerne la gestion des responsabilités entre les instances du regroupement. On entend ici, par exemple, les rapports entre l'assemblée générale et le conseil d'administration, entre le conseil d'administration et le comité exécutif, entre la permanence et le conseil d'administration, entre les comités et le conseil d'administration.

Une personne nous parle qu'au début du regroupement, avant même l'établissement de la permanence, il y aurait eu des problèmes de définition des zones de pouvoir entre le conseil d'administration et l'exécutif (111). La situation provient peut-être du fait qu'au début du regroupement il y avait très peu de groupes et que l'assemblée générale se confondait avec le conseil d'administration et l'exécutif. Lorsque le regroupement a pris de l'ampleur, une gestion où participent tous les groupes devient plus difficile. Les membres d'alors ont dû demander de l'aide de l'extérieur pour les conseiller quant à leur fonctionnement en utilisant les règlements généraux qui avaient été adoptés. À l'observation, on peut toujours remarquer que l'ensemble des groupes se réunit plus souvent qu'une fois l'an pour l'assemblée générale annuelle. Pourtant, une personne avance l'idée que la plus grande structuration du regroupement amène un amenuisement de la cohésion parce que le conseil d'administration gère maintenant beaucoup de choses qui étaient gérées par l'assemblée générale dans les années passées (121). Dans les procès-verbaux, on peut constater qu'en mai 1995, a lieu une discussion concernant la cohésion au sein du RRNISMQ. Le manque de respect et d'écoute de

certaines membres est alors évoqué. À ce sujet, les membres se questionnent sur la part de responsabilité pouvant être liée à l'ambiguïté des structures du regroupement.

D'autres tensions proviennent du fait que le rôle des administrateurs n'est peut-être pas bien compris par tous et que certains tentent de s'imposer dans la gestion quotidienne du regroupement (19).

Aussi, l'information entre la permanence et les comités, le conseil d'administration et les comités ne semblent pas être transmis à la satisfaction de tous (124).

De plus, en mai 1998, un autre malaise se fait sentir chez les membres à la suite du dépôt de propositions du regroupement sans que l'avis des membres n'ait été préalablement demandé.

Enfin, et c'est ici la dernière source de tension entre les instances, il y aurait deux positions différentes présentes quant à la stratégie à adopter : conflictuelle ou consensuelle ? Les stratégies conflictuelles adoptées par le conseil et la permanence ne font pas l'affaire de tous les membres dont plusieurs préféreraient nettement l'adoption d'une stratégie plus consensuelle. Cela pourrait s'appliquer dans les relations qu'entretient le regroupement avec le réseau institutionnel ou l'institut psychiatrique pour ne nommer que cet exemple.

Tous ces conflits pourraient faire en sorte que le regroupement éclate sous l'effet de leur pression. Pourtant, le regroupement existe encore après plus de vingt ans. Cela amène l'idée qu'il doit exister des mécanismes de résolution des conflits. Il a donc été demandé aux personnes interrogées quels étaient ces mécanismes de solution des conflits présents au sein du regroupement.

Pour deux personnes, il n'existe pas de mécanisme de solution de conflit au regroupement et elles le déplorent (121, 122). Pour d'autres, ils ne sont tout simplement pas formalisés, mais ils existent (120, 124). L'analyse des données d'entrevues fait ressortir plusieurs manières utilisées pour composer avec les conflits :

- Se centrer sur la vision, les buts, les valeurs du regroupement ;
- Parler, discuter, raisonner, argumenter ;
- L'évitement ;
- Le retrait ;
- La médiation.

Parler, discuter et argumenter, lorsque surviennent des conflits, fait en sorte que ces derniers peuvent avoir des impacts positifs sur la structuration du regroupement¹². C'est ce qu'avancent des membres qui soutiennent que les conflits ont amené des discussions qui ont fait avancer les choses (116, 123) ou alors amené des prises de position et une meilleure connaissance entre les membres (116). Un autre membre parle en effet des conflits comme de « tensions créatrices » (11). Pour d'autres, l'impact des conflits est moins positif : diminution du lien de confiance (120) et de la cohésion (121, 123), affaiblissement du regroupement (122).

En matière de mécanisme de solution des conflits, l'évitement et le retrait sont les méthodes les plus souvent nommées et vient ensuite la médiation. Considérant que cette dernière est nommée nettement moins souvent que les deux autres, on peut s'interroger sur les raisons qui font que le regroupement n'éclate pas. L'hypothèse la plus plausible est que l'effet structurant des conflits est plus grand que les gens l'identifient. Une autre hypothèse qu'il est possible d'avancer est que les personnes demeurent membres malgré les frustrations et les conflits qui ne se règlent pas pour des raisons stratégiques. En effet, l'appartenance au regroupement signifie être en contact avec une source d'information qui peut amener un financement accru et même parfois une raison directe pour recevoir des fonds ou pas. Enfin, il faut aussi croire que certains vont encore puiser un certain soutien, une certaine écoute (le volet humain) que beaucoup recherchent.

Les liens affectifs entre les membres

Le regroupement existe déjà depuis plus de vingt ans et au fil du temps, des amitiés se sont développées. Cette section expose principalement les raisons qui expliquent que ces amitiés se sont développées et ce que sont les effets de ces liens sur la cohésion du regroupement.

Certains répondants soutiennent que l'appartenance au milieu communautaire est préalable à la création des liens affectifs constatés dans le regroupement. Pour une répondante, les fondateurs étaient déjà tous des amis (118). Pour deux autres, il est vrai de constater des liens d'amitié dans le regroupement, mais ils ne sont pas nécessairement créés par leur appartenance au regroupement, mais plutôt par leur affiliation au milieu communautaire (120, 121).

Le maître mot pour expliquer comment se créent les liens affectifs entre les membres du regroupement est le « partage » : le temps passé ensemble, la proximité géographique, l'action collective réalisée en commun ainsi que le support offert et reçu.

Les liens affectifs se construisent en effet dans le temps passé ensemble, dans le partage d'un quotidien qui unit les représentants des groupes (110, 118, 124, 19). Quand ce vivre ensemble n'est plus possible, les liens se desserrent comme en font foi ces deux extraits d'entrevues :

¹² Cet élément sera vu de manière plus élaborée dans la section concernant les processus discursifs présents à l'intérieur du regroupement.

On avait développé ça [une activité sociale où les personnes échangeaient sur le domaine de la santé mentale], puis un moment donné, il y en a qui sortent du réseau, alors on ne parle plus des mêmes choses, alors ça c'est arrêté (110).

C'est gros [le regroupement], donc on ne se voit peut-être pas assez souvent, on a peut-être pas assez le temps de se voir... Donc, ça, c'est sûr que ça peut nuire, mais c'est ça la vie d'un regroupement, je pense... (19).

Ce temps passé ensemble est consacré aux actions collectives que l'on organise et réalise pour une cause commune (116, 19). Pour un répondant, le travail abattu au début du regroupement a créé des liens forts entre les fondateurs (116). Parfois, le manque de ressources dont souffrait le regroupement naissant oblige les membres à travailler dans des espaces privés. La convivialité de ces endroits augmente encore la force des liens (116).

Pour un autre répondant, la proximité physique des groupes qui sont situés au centre-ville explique qu'ils ont créé plus de liens (124). En fait, c'est cette proximité physique qui explique la fréquence du temps partagé et des actions communes. La proximité géographique aurait donc un effet sur la cohésion du regroupement. Inversement, être situé en périphérie, pour ce répondant, fait de l'intégration un défi supplémentaire : « Quand tu es nouveau et d'un secteur plus éloigné, tu es un étranger ! » (124).

Les liens amicaux créés entre les membres font en sorte que ces amis s'offrent du support mutuel et cela renforce le lien (110, 19). On parle même que le regroupement est une grande famille (110).

Enfin, les liens d'amitié se créent aussi par et lors des activités informelles : les pauses café, les soupers partagés, les activités sociales organisées par le regroupement (111, 14).

Ces liens affectifs ont de nombreux effets positifs sur le regroupement. Ils sont une motivation à aller aux réunions et aux événements (110) puisqu'on y rencontrera des amis. L'amitié augmente le sentiment d'appartenance et stimule l'entraide entre les groupes (111).

Les liens de proximité dans le regroupement vont aussi permettre une relation franche qui ne serait pas permise entre des étrangers comme en témoigne cette personne :

Si on est deux étrangères et je te dis quelque chose, tu vas demander des égards. Mais si on se connaît très bien, tu connais un peu la personne, tu vas le prendre avec un grain de sel ; elle doit être débordée. Tu as plus de compréhension quand tu festoies ou quand tu crées une complicité (111).

Ainsi, ces liens permettraient d'éviter certains conflits comme le confirme une autre répondante (123).

Enfin, les liens d'amitié qui unissent les membres du regroupement permettent à une personne interviewée de demeurer au fait des événements du regroupement même si elle n'assiste plus aux réunions (122).

Les liens affectifs tissés entre les membres n'ont pas que des effets positifs, on a aussi mentionné certains effets négatifs. Globalement, ces effets négatifs tiennent à la difficile gestion des conflits de loyauté qu'amènent ces amitiés. En effet, il demeure difficile de congédier ou de ne pas embaucher une personne avec qui l'on s'est lié d'amitié ou même de tenir une position différente quand on sait que cela peut avoir des conséquences sur la qualité de la relation (110, 111, 116).

Enfin, la force des liens affectifs entre certains membres peut rendre difficile l'intégration des nouveaux membres (17) qui peuvent avoir de la difficulté à s'insérer dans cette dynamique.

L'intégration des membres géographiquement éloignés

L'un des objectifs du projet de recherche était de savoir si l'éloignement géographique jouait sur la cohésion collective et le sentiment d'appartenance au sein d'une association de relativement grande taille. L'analyse des données montre que c'est effectivement le cas. Cependant, il a été étonnant de constater que la notion d'éloignement est parfois fort différente de celle qui avait été pensée au départ. En effet, les territoires de Charlevoix et de Portneuf avaient été définis en tant que territoires excentrés par rapport à la communauté urbaine de Québec incluant Ste-Foy. Or, il semble que le centre soit plutôt constitué des groupes logeant au centre-ville de Québec et qu'ainsi les groupes de Ste-Foy peuvent aussi se sentir éloignés (124). Prenant ce relatif éloignement à témoin, on parle même d'être moins « au courant » de certaines situations. Comme on l'a souligné dans la section sur les liens affectifs, la proximité géographique des groupes du centre-ville crée une certaine dynamique :

Oui, bien, c'est là que c'est né, hein aussi, alors les gens vivent une certaine proximité. Je sens que c'est des gens qui s'aident... Écoute, ça fait belle lurette ! Ça fait 20-25 ans qu'ils se connaissent, ça aussi ça transparait dans les relations. Alors, quand tu es nouveau et que tu arrives et surtout d'un secteur plus loin, bien... tu es plus étranger !

Ainsi, le centre se situe plutôt au centre-ville que dans la grande ville de Québec. Les liens entre les groupes de Québec et ceux des territoires excentrés sont rares (19, 112); on dit qu'on se voit peu (113) et qu'on ne connaît pas le nom des représentantes des groupes éloignés (111).

Le premier impact qu'on peut constater concernant l'éloignement géographique c'est que ça limite l'engagement (11, 113, 18). Les déplacements sont plutôt longs et difficiles surtout en hiver et cela allonge considérablement les journées de travail qui peuvent dans certains cas se poursuivre jusqu'à 23 heures si la personne assiste à une activité en fin de journée (5 à 7). Lors d'une entrevue, on a souligné les efforts consentis par le regroupement pour trouver des moments qui permettraient de faciliter la vie des gens de Charlevoix. Dans une autre entrevue, on s'identifie comme « membre minimaliste » (18) et l'éloignement est la cause avancée pour expliquer la situation.

Puisqu'on a déjà démontré que les activités festives et le temps passé ensemble créaient des liens affectifs forts, on peut poser l'hypothèse inverse. Les gens des territoires éloignés qui restreignent leur présence pour des raisons de transport ont peut-être moins la possibilité de tisser ces liens affectifs avec les autres membres du regroupement.

Dans un autre ordre d'idée, les personnes interviewées qui ont répondu aux questions sur l'éloignement géographique soutiennent que ce n'est pas tant la distance géographique qui compte que les réalités vécues au sein de ces différents territoires. En effet, intervenir et offrir des services en territoire rural est bien différent de la réalité du milieu urbain (113, 18, 19) où, par exemple, les déplacements sont plus faciles pour la clientèle.

Considérant le nombre très restreint de groupes situé en milieu rural, on dit que les discussions portent à « 95 % sur ce qui se passe à Québec » (18), qu'il faut développer une stratégie de prise de parole pour montrer les différences et les faire accepter, (113) et que les préoccupations du monde rural sont « loin des préoccupations des gens du regroupement » (19).

Ces différences territoriales vécues affectent le sentiment d'appartenance (113, 18, 19) et les connaissances sur leur regroupement. Une personne en provenance d'un territoire excentré a eu de la difficulté à répondre à plusieurs questions du canevas d'entrevue. On ne peut parler des conflits et des mécanismes de solution, car « ils ne se voient que quatre fois par année ». On ne peut non plus exposer les gestes de solidarité pour la même raison. On ne peut non plus parler de la cohésion parce qu'on dit ne pas la voir parce que la personne est loin. Enfin, on soutient ne pas toujours tout comprendre les échanges et quand « ils [les groupes de Québec] parlent entre eux autres ». Le manque d'information fournie par cette répondante sur ces aspects importants de la vie associative renseigne quant aux impacts qu'il y a à être un groupe excentré.

Malgré cette recension des difficultés liées à l'éloignement géographique, on peut remarquer que des efforts sont consentis pour que le vécu des uns et des autres devienne un vécu commun. On a en effet mentionné, à quelques reprises, les échanges d'informations sur ce qui se passe dans les territoires afin de pouvoir se faire un portrait global de la situation. C'est là un processus de cadrage qui est à l'œuvre comme en fait foi l'extrait suivant :

Donc par exemple, dans toute l'opération des projets cliniques on a eu une rencontre spécifique sur les projets cliniques, puis on a fait le tour de tout ce qui se passe dans chacun des projets cliniques. Il y en avait quatre qui roulaient en même temps dans la région de Québec. Et à partir de là, on a essayé d'identifier c'est quoi les tendances actuellement. C'est quoi, nous les affaires qu'on va mettre dans [...]. Sinon, les gens ils participeraient à ces affaires là, mais ils n'auraient aucune idée de ce qui se passerait à côté et comment on fait. Donc probablement, ils étaient beaucoup plus allumés que les CSSS, les CSSS eux-mêmes là. Probablement qu'ils

devaient se rencontrer eux autres aussi, mais on a fait une lecture un peu horizontale de ce qui se passait, de comment ça se mettait en place. Puis, je te dirais qu'on jouait un peu notre rôle de regroupement là-dedans. On a toujours été un peu comme ça, quand il y avait des représentations qui se faisaient on envoyait du monde sur une table de concertation quelconque, on revenait puis on discutait : OK, correct, qu'est-ce qu'on met de l'avant ? (11)

Cette manière de procéder a été relatée aussi par deux autres interviewés en provenance des territoires excentrés et pour eux, l'information qu'on y glane est très importante. Pour une personne, cet apport d'information est une grande satisfaction et l'importance qu'elle y accorde permet de compenser les inconvénients d'être éloigné.

3.2.2. *Le sentiment d'appartenance*

Chaque personne interrogée était invitée à donner un qualificatif au sentiment d'appartenance qui la liait au regroupement. L'analyse de ces réponses permet d'établir l'échelle suivante : excellent/très bon, bon/moyen, fluctuant, utilitaire, faible. Ensuite, les raisons justifiant l'utilisation de ce qualificatif ont été demandées aux personnes. Il en ressort les constats suivants.

Le nombre d'occurrences présentes dans la catégorie « excellent/très bon » est de 12 sur 25. Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer ce fort sentiment d'appartenance. La plus importante et de loin celle de l'engagement actif dans les activités du regroupement. On a dit que le sentiment d'appartenance était grand parce qu'on avait été « actif dans les tâches », qu'on avait « assisté à toutes les réunions », qu'on « était actif », « engagé à plusieurs niveaux », qu'on avait « participé à l'évolution du regroupement », qu'on a « pris part aux actions importantes » et qu'on avait participé aux activités comme la sollicitation de signatures pour une pétition. Les autres raisons invoquées pour expliquer un fort sentiment d'appartenance sont les suivantes :

- L'informel : les fêtes, les attentions délicates, les rencontres amicales (3)¹³ ;
- Les actions menées par le regroupement (3) ;
- Croyance que le regroupement peut changer des choses (3) ;
- Le ressourcement qu'on vient y chercher (2) ;
- Sentiment de se sentir soutenu (1) ;
- Le nombre des années depuis l'adhésion (1) ;
- Croyance dans le mouvement communautaire (1) ;

¹³ Le nombre entre parenthèse réfère au nombre d'occurrences où la catégorie a été nommée.

- Croyance dans la force du nombre (1) ;
- À cause du nouveau nom (1) ;
- Les stratégies d'action adoptées (1) ;
- Les valeurs communes (1).

Il faut rappeler qu'il s'agit ici seulement des raisons évoquées pour expliquer un sentiment d'appartenance qualifié d'excellent ou de très bon.

Trois personnes seulement disent avoir un sentiment d'appartenance « bon » ou « moyen ». Les raisons évoquées sont le ressourcement (2) qu'on y trouve, l'espoir que le regroupement peut faire changer des choses.

On a enfin soutenu que le sentiment d'appartenance n'était pas excellent à cause des grandes différences perçues entre la réalité de la pratique en milieu rural comparée à celle vécue en milieu urbain.

Les personnes qui disent que leur sentiment d'appartenance a changé sont au nombre de 5. Parmi celles-ci, trois disent qu'il s'améliore pour les raisons suivantes :

- Quand elle se sent écoutée ;
- Depuis que le regroupement a fait une consultation auprès des groupes ;
- À cause du changement de nom qui revêt une plus grande signification ;
- L'ouverture des autres groupes et leur collaboration.

Encore dans cette catégorie, on retrouve une personne qui soutient que l'éloignement géographique et les différences vécues entre l'urbain et le rural affectent le sentiment d'appartenance vécu.

Les personnes (2) qui soutiennent que leur sentiment d'appartenance est moins fort disent que c'est pour les raisons suivantes :

- À cause d'un désaccord quant à certaines actions ;
- Lié à la taille du regroupement : « Il y a plus d'organismes, ils ne viennent pas aux réunions, on connaît moins bien les gens » ;
- Engagement limité dans les activités ;
- Vit une réalité trop différente des autres groupes.

On constate ici encore que l'engagement dans les activités du regroupement a une influence sur le sentiment d'appartenance. De même, avoir le sentiment qu'on vit une trop grande différence entre son groupe et les autres a une importance certaine. Enfin, il faut noter que la taille du regroupement a son importance pour une personne.

Quatre personnes considèrent que leur sentiment d'appartenance est uniquement lié à l'utilité de ce dernier pour atteindre les objectifs du groupe. Pour ces personnes, on vient y chercher de l'information et c'est un endroit où il faut être pour avoir du financement comme en témoigne l'extrait suivant :

Je te dirais que c'est un bien grand mot 'appartenance'. Pour tous les organismes. Les gens vont aller chercher leurs intérêts, puis un coup qu'ils ont leurs intérêts, nous comme tout le monde, on ne se contera pas de menterie... Souvent, ils échangent, puis un moment donné ils font leur bout. Je te dirais que les regroupements, ça tourne souvent beaucoup autour de l'argent. C'est l'ensemble des regroupements. Quand tu es un nouvel organisme, ça te prend du financement. Alors, il faut savoir d'où vient notre financement, comment ça marche, ces choses-là. C'est le gros rôle des regroupements. Je ne sais pas s'il y a des gens qui le disent, mais on ne se le cachera pas. Le Regroupement, c'est politique, c'est financier, c'est économique. On a tous de belles valeurs, mais amène de l'argent et après ça, on va parler de valeurs. Mais souvent, il n'y a pas d'argent, alors avant de parler des valeurs, les gens vont travailler sur l'argent. En tout cas, l'exercice que j'ai fait de tous les regroupements, c'est pas mal le même fonctionnement (119).

Parmi ces personnes qui disent appartenir au regroupement uniquement pour des raisons stratégiques, l'une ajoute que l'éloignement géographique rend le sentiment d'appartenance plus difficile.

Enfin pour terminer sur cette question du sentiment d'appartenance, deux personnes disent qu'il « est détaché » ou « je n'en ai pas ». Pour la première, le sentiment d'appartenance doit surtout se faire entre les groupes membres, et non par rapport au regroupement, et que ce détachement provient du fait que le conseil d'administration se détache des groupes de leur base démocratique.

3.3. Les autres éléments structurants

D'autres facteurs permettent de structurer l'identité de l'acteur collectif. Ici nous en avons retenu deux, soit les processus discursifs et les émotions. Le premier réfère à tous les aspects du discours qui structurent et révèle l'identité de l'acteur. Le deuxième concerne les émotions, les sentiments qui poussent les gens à se mobiliser pour une cause ou ceux qui vont améliorer ou nuire à la cohésion de l'acteur collectif. Ces deux éléments recouvrent des aspects qui ont déjà été traités dans des sections précédentes. C'est pourquoi certains aspects sont résumés.

3.3.1. Les processus discursifs

L'un des objectifs du projet de recherche était de vérifier comment les processus discursifs influencent la construction identitaire de l'acteur collectif et son action. Selon Jean-Jacques Dorais (2004)¹⁴ :

[...] l'identité est avant tout relationnelle et peut changer à mesure que l'environnement évolue. Outre l'environnement naturel, le terme « environnement » est très large et « comprend tout élément signifiant faisant partie de l'entourage d'une personne [ou d'un acteur collectif, dans notre cas] : les gens d'abord, mais aussi les paroles (énoncées dans une langue spécifique qui leur donne un sens et une forme particuliers [...] et les actes de ces gens, ainsi que les idées et les représentations (les images porteuses de sens) transmises par ces paroles ou ces actes, de même que les produits matériels qui découlent de cette activité humaine.

Ainsi, la discussion, les termes utilisés, l'entente qu'on arrive à faire sur l'utilisation de certains mots sont des moyens qui permettent à l'acteur collectif de définir son identité, et conséquemment la délimitation du champ d'intervention de l'acteur, qui sont ou seront ses membres ainsi que les ressources qu'il a à sa disposition. En résumé, cette définition identitaire délimite les possibilités d'action collective de l'acteur. Le texte qui suit vise à rendre compte de ces processus discursifs ayant cours dans l'association que nous étudions.

L'analyse des données spécifiques sur le discours a permis le regroupement en plusieurs sous-catégories que nous abordons ici soit : la fondation, la manière de se nommer, les processus de cadrage existant au sein de l'acteur collectif, les mots, expressions, concepts ou symboles signifiants ainsi que la prise de parole publique et la construction identitaire. Il est entendu que ce sont là des catégories qui ne sont présentes que dans la tête du chercheur et que certains mots par exemple puissent se définir et se redéfinir à toutes les périodes historiques de l'Association et non seulement lors de la fondation.

3.3.2. Les processus discursifs lors de la fondation

Dès les premières rencontres, la structuration d'un acteur collectif suppose la prise de décision sur une foule d'éléments qui permettront à ce dernier de fonctionner et d'assurer une cohésion minimale entre ses membres pour qu'il puisse atteindre ses buts par l'action collective. Ces prises de décision se font habituellement en groupe et interviennent entre les fondateurs. Ce sont là des processus discursifs. Ces derniers sont nombreux tout au long de la période de la fondation et ils se poursuivent tant que l'association existe puisqu'ils sont le moyen par lequel elle s'adapte à un environnement constamment en évolution. Ainsi, ces discussions aident à structurer l'acteur collectif comme en témoigne l'extrait d'entrevue suivant :

¹⁴ Dorais, Jean-Jacques (2004) : La construction de l'identité. Dans Denise Deshaies et Diane Vincent (dir.). Discours et construction identitaire. Presses de l'Université Laval, p. 1-11

Bien, je pense que ça l'a quand même fait avancer parce que c'est sûr que ce n'était pas une gang de monde qui s'entendait sur les mêmes affaires tout le temps. Ça a amené des discussions. Ça a amené des prises de position. Puis pour en arriver là, c'était un peu la discussion et justement, il fallait que les gens fassent le tour des questions, qu'ils arbitrent ça, argumentent ça. Chacun arrivait là un peu avec sa mission, ses valeurs [...] Ça a fait avancer. Quand on avait une grande discussion sur l'histoire de la maladie et de la santé¹⁵, ces discussions-là ont quand même amené le monde à évoluer un peu chacun dans leur pensée (116).

On peut voir dans cette citation que la discussion permet de clarifier des concepts et que cela amène certains groupes à revoir leur cadre de référence, leur manière de voir.

Lors de la période de fondation, plusieurs discussions sur l'adoption de tel ou tel autre concept permettent à l'association de définir qui sera membre ou pas. D'abord, elle a eu à décider si elle allait regrouper des membres autour du concept de « santé mentale » ou de « maladie mentale » ou même les deux :

On travaillait en santé mentale ou est-ce qu'on travaillait dans la maladie mentale ? La majorité des gens qui fréquentaient nos groupes, ce n'était pas juste des 'santé mentale menacée' ; la déprime de la quarantaine. Souvent, c'étaient des gens qui avaient des problématiques beaucoup plus importantes (116).

On sent dans cette dernière citation que le choix de l'un ou l'autre terme permet de représenter plus ou moins bien le type de clientèle qu'accueillent les groupes qui travaillent à structurer l'association et par conséquent les groupes eux-mêmes. Selon une source du regroupement, l'enjeu était la définition de ce qu'était un problème de santé mentale. La Politique de santé mentale de 1989, soutient cette source, identifiait des besoins pour trois types de personnes, soit celles souffrant de troubles sévères et persistants ou transitoire ou encore, dont la santé mentale est menacée. La plupart des groupes interviennent auprès de la première catégorie de personnes. Cette réalité a été une source de tension au sein du regroupement et pour les représentations au Conseil ou à la Régie régionale. On devait déterminer s'il fallait considérer la santé mentale de façon large ou se concentrer sur les personnes vivant des troubles graves en processus de rétablissement. Il y avait des enjeux de financement dans l'adoption d'une ou l'autre définition.

C'est donc une réflexion identitaire et stratégique importante tant pour le regroupement naissant que pour les groupes qui en sont membres. En effet, outre ces enjeux de financement dont on vient de faire état, certains groupes affichent de travailler dans le domaine de la « santé mentale », d'autres dans celui de la « maladie mentale ». L'adoption de l'une ou l'autre dénomination pour le regroupement aurait pu avoir l'effet d'exclure ou d'inclure certains groupes. En plus, il semble que la définition de ces termes n'est pas facile pour plusieurs :

¹⁵ Il est question ici de la manière de nommer le champ d'intervention du regroupement, c'est-à-dire le champ de la santé ou de la maladie mentale. Les discussions à ce sujet furent nombreuses et font l'objet d'une section subséquente.

Il y a du monde qui en fait, mais ils ne veulent pas le dire parce que souvent, le mot « santé mentale » est compris comme une maladie mentale [...] Même que les gens vont dire : « la problématique de santé mentale ». Mais là, on n'apprend pas que la santé mentale ce n'est pas une problématique, c'est une solution. Être en santé mentale, c'est une solution. Ce n'est pas, tu sais... Si tu dis : « je suis en santé », on ne te dira pas « va voir un médecin ! ». Mais si tu dis : « je suis en santé mentale », ils vont te dire « va consulter ! ». Ça n'a pas de bon sens. C'est fou, mais c'est comme ça [...] Alors dans nos écueils, une de nos grandes difficultés, c'est toujours, mais tu sais, on parle de santé, mais les gens comprennent qu'on parle de maladie (117).

Tout au long de l'existence de l'association, la clarification de ces concepts est importante non seulement parce que cela délimite qui pourra en être membre ou pas, mais parce que cela oriente aussi l'action de la future association, les relations que les groupes entretiennent entre eux ainsi que leur participation :

Nous autres ici, notre spécificité, c'est que pour nous c'est important de faire reconnaître la maladie mentale. Alors, on parle de maladie mentale. Pour nous autres la maladie mentale, c'est un concept, c'est une notion et c'est une réalité, c'est surtout une réalité qui est différente d'un problème de santé mentale. Alors, c'est sûr que, une personne qui a un problème de santé mentale peut avoir une maladie mentale, mais... pas nécessairement une maladie mentale. Alors nous autres, dans tout le contexte des problèmes de santé mentale on veut toujours faire reconnaître la maladie. Parce que la maladie, ça apporte des difficultés qui sont spécifiques à la maladie. Et, pour nous, c'est important et souvent c'est perçu comme réactionnaire ou en tout cas... Comment je pourrais dire ? C'est... c'est perçu comme une résistance à l'évolution. Ouais, c'est ça, c'est perçu un peu comme une résistance à l'évolution dans le domaine de la santé mentale. Je comprends très bien que la santé mentale c'est large, c'est un concept qui a évolué et c'est bien tant mieux ! C'est un concept qui nous permet d'avoir plus d'activités préventives, des activités de promotion, etc. Mais, pour nous autres, c'est toujours important de garder la spécificité de la maladie mentale. Et puis, comme je dis, c'est un petit peu... on... Je sens que c'est moins bien reçu. C'est moins bien reçu dans le réseau puis dans le regroupement.

Question : Puis, pour vous, quelles sont les conséquences de cette spécificité-là que vous avez au regroupement ?

Réponse : On ne se sent pas sur la même longueur d'onde tout à fait dans le discours. (Silence). Et puis... je dirais, je vais dire des gros mots, mais en tout cas, je vais y aller comme je le sens... Des fois je sens que c'est incompris, c'est... il y a des préjugés... c'est juger avant de comprendre là, dans ce sens-là, que je parle de préjugés, puis c'est... des fois ce n'est pas respecté, alors moi quand je sens ça, j'ai moins le goût tu sais, d'aller... d'aller... de participer, mettons... ouais, c'est ça (122).

Ces discussions sur ces concepts permettent aussi de faire évoluer la langue qui sera celle utilisée par l'association. Au début, les groupes n'ont pas tous le même langage et ils doivent s'adapter, ce qui est considéré comme un obstacle à la fondation par une personne interviewée :

Alors comme obstacle, on n'avait pas le même langage. Alors, il a fallu s'adapter l'un et l'autre. Parce qu'il y avait des gens qui venaient plus de milieu, avec connaissance médicale, non pas parce qu'ils étaient des médecins, mais ils avaient un langage plus médical. Des gens qui venaient du milieu très simple, des usagers... alors, le langage est une chose.

Question : Le langage avec ?

Réponse : Le langage entre nous, entre intervenantes dans le regroupement. Mais nous aussi, on avait à expliquer qu'est-ce qu'on entendait par [mentionne un concept]¹⁶ (125).

Les discussions permettent donc l'appropriation de mots et de concepts et de structurer tranquillement un langage commun au sein de l'association à partir duquel on pourrait penser une action collective :

Il y en avait pour qui ce n'était pas clair : santé mentale, maladie mentale ! On utilise le terme « santé mentale » pour parler de maladie. Alors, il y a eu des ajustements qui se sont faits, il y a eu des gens qui se sont rencontrés entre eux pour s'approprier des mots de l'un et de l'autre, puis de dire, mais on fait de quoi ? (125).

Outre la délimitation du champ général d'intervention de l'association, les fondateurs ont à déterminer plus précisément quels groupes pourraient devenir membre. Au départ, les critères de sélection des membres ne sont pas clairs et ainsi chacune des demandes d'adhésion était discutée et certains groupes se voyaient refuser l'accès au regroupement parce qu'ils ne correspondaient pas à l'idéologie que les fondateurs désiraient pour l'association à construire :

Il y avait des groupes qui étaient exclus, dont je me souviens dans le temps, qui sont maintenant intégrés. On remettait beaucoup en question leurs pratiques. On avait un consensus, sans mettre ça sur la place publique, qu'on ne voulait pas avoir ces groupes-là. S'ils n'étaient pas perméables à la discussion et à un changement de pratique, ils étaient non recevables à notre table. Je me souviens très bien et puis je suis d'accord avec certains. Nous autres, on avait une culture qu'on souhaitait [...] Ceci étant dit, il y avait des groupes où on pouvait se poser des questions [description de la pratique d'un groupe] ; on était mal avec ça. [...] Ça veut dire qu'à peu près 90 % disaient, on ne veut pas les voir, je ne travaillerai jamais avec eux.

Question : Donc, ils n'étaient pas inclus ?

Réponse : Non. Il n'y avait pas de ... oui, il y avait des critères, mais pas de critères à point. Il y en a maintenant (116).

¹⁶ Il nous est impossible de nommer le concept en cause ici puisqu'il permettrait peut-être l'identification de la personne interviewée.

Ces discussions entre les fondateurs au sujet des adhésions amènent deux phénomènes structurants. Le premier est qu'avec ces processus discursifs, le cadre moral, ce qu'on désire atteindre par l'action, devient plus précis. Le deuxième est qu'ils aident en conséquence à clarifier les critères d'adhésion qu'on pourra appliquer par la suite.

En période de fondation, les membres ont aussi à définir ce que sera l'association en adoptant un nom. Le choix d'un nom est d'une grande importance pour la structuration d'un acteur collectif et parce que cela a eu une importance particulière dans la démarche identitaire de l'association étudiée ici, cette question fait l'objet d'une section spécifique.

Adopter un nom : une démarche identitaire et stratégique importante

L'identité collective implique, entre autres, qu'on se nomme soi-même puisque seulement un acteur avec un nom peut être reconnu par les autres (Jenson, 1990). Le nom choisi est aussi une représentation des relations sociales perçues par l'acteur entre lui-même et les autres ainsi qu'avec son environnement. La manière dont on parle de soi et des autres établit les limites de la lutte (Jenson, 1991), c'est-à-dire les enjeux, les acteurs, les stratégies envisageables. Enfin, le choix d'un nom crée les ressources stratégiques à disposition de l'acteur (Jenson, 1993) puisqu'il détermine qui pourra en devenir membre ou pas. Quand on parle de ressources apportées par les membres il peut s'agir d'informations, d'un réseau de contact ou une base de recrutement.

Lors de la période de fondation, on s'est longuement penché sur le choix d'un nom :

Ç'a été toute une saga de réussir à le nommer le regroupement [...] Je soupire, mais dans le temps ça avait été toute une saga de réussir à le nommer le regroupement (rit) (17).

Le choix des mots est important et fortement ancré dans le contexte de l'époque. Par exemple, bien que le terme « alternative » ait été fort en vogue à l'époque de la naissance du regroupement, son utilisation a été analysée puis rejetée. La décision de ne pas se définir avec le terme « alternative » est justifiée d'abord par son utilisation par un autre acteur dans son propre nom. Le rejet du mot « alternative » est pour affirmer sa différence face à cet autre regroupement et se démarquer de certaines positions idéologiques qu'il avait prises; ensuite pour se démarquer d'un établissement qui implantait des services en dehors de ses murs et qui les avait baptisé 'services alternatifs'.

C'est aussi pour affirmer son espace d'intervention dans un territoire bien défini :

On voulait pas être la même affaire [que le regroupement de Montréal]. On voulait que ce soit propre à Québec et que si, oui on voulait devenir membre de l'autre, mais comme groupe et non pas comme individu. Alors comme groupe on s'est dit 'il faut porter un autre nom que s'appeler le regroupement des ressources alternatives en santé mentale' parce que ça existe déjà, alors ça a été le Regroupement des ressources non institutionnelles en santé mentale (12).

De plus, il est dit dans une entrevue qu'un établissement commençait déjà à implanter des services hors établissement, des services dans la communauté et qu'ils étaient appelés « alternatifs ». C'est là une autre raison du rejet du terme « alternatif » pour nommer le regroupement naissant. C'était donc aussi un désir de prendre une certaine distance face aux établissements du réseau institutionnel (11).

Considérant ces facteurs, le choix et l'utilisation du terme « non-institutionnel » est un compromis qui définit les frontières du futur acteur. Il est clair que les services dans la communauté implantés par les établissements ne pourraient pas faire partie du regroupement. C'est le désir de regrouper les groupes du « communautaire », comme on le dit dans les entrevues, qui importe ici. En somme, les raisons de ce choix de nom sont ancrées profondément dans le contexte de l'époque (11) et à un changement de contexte pourra correspondre un changement de nom. C'est en effet ce qui se produit vingt ans plus tard.

Après une intense période de collaboration et de concertation avec le réseau institutionnel, le regroupement se retrouve, vingt ans après sa fondation, avec un certain questionnement sur son identité, sa raison d'être et son action. Dans l'extrait suivant, on sent que cette collaboration intense avec les institutions n'est pas étrangère à cette remise en question :

Je pense qu'on a réussi à faire évoluer les choses. Mais on a réussi à faire évoluer les choses en autant qu'on avait, qu'on pouvait avoir un espace indépendant du réseau, où est-ce que nous on pouvait innover, on pouvait développer de nouvelles pratiques sociales, on pouvait... bon, mais si on veut prendre cet espace-là et l'intégrer au réseau on vient de perdre ça. Nous ça nous prend toujours ... c'est une question identitaire c'est comment on se définit là (11).

Ce que la personne interviewée dit ici c'est que les groupes membres doivent avoir une certaine distance par rapport au réseau institutionnel s'ils veulent jouer leur rôle d'être des producteurs d'innovations sociales ; ce qu'il était parfois difficile d'avoir lors de la période intense de collaboration et de concertation au moment de la mise en place des réseaux cliniques. Ainsi, la sauvegarde de cet espace social indépendant du réseau institutionnel est très importante dans la définition de ce qu'ils sont, pour leur identité puisqu'au cœur de la définition de plusieurs d'entre eux, se trouve la production d'une innovation sociale. De là à dire que le partenariat intensif avec les établissements est une menace pour l'identité des groupes communautaires, il n'y a qu'un pas. Il faudrait cependant le documenter plus amplement avant de le franchir.

La démarche de questionnement identitaire provient, selon une interviewée, d'un portrait diagnostique qui leur fait prendre conscience de leur impact sur le nombre de personnes touchées par les différents membres du regroupement. On se rend compte que ce nombre est supérieur au nombre avancé par le CSSS pour sa propre clientèle (15). Cette même personne ajoute que cela provoque une fierté de ce qui avait été accompli ainsi que le rejet de se laisser définir par d'autres. Elle ajoute aussi que le nouveau nom est une direction et une obligation à l'action, car l'acronyme du nom est A.G.I.R. (Alliance des groupes d'intervention pour le rétablissement) :

Mais que l'AGIR, j'en reviens à notre nom, mais que la démarche identitaire soit de retrouver comme dans notre caractère alternatif, ce qu'on avait un peu perdu... Le logo, c'est pas juste un changement, c'est une symbolique bien sûr comme n'importe quel symbole, mais j'espère, je souhaite qu'AGIR, ça dit AGIR, ça dit action, ça dit on est assez grand maintenant pour porter notre propos devant les citoyens et le défendre (15).

Dans ce nouveau nom, on a choisi le concept de « rétablissement » pour se définir et « on sent que ce n'est pas juste un changement de nom. C'est aussi une volonté d'être perçu différemment, une volonté d'être là » (114). C'est donc une affirmation du cadre moral qu'on veut défendre qui est exprimée ici. Pour les membres, le nouveau nom est plus représentatif des approches défendues par les groupes et joue donc sur le sentiment d'appartenance. Ainsi, une personne interviewée soutient que son sentiment d'appartenance a augmenté de « 50 % » à la suite de l'adoption du nouveau nom (14).

Le concept de « rétablissement » est perçu comme étant « révolutionnaire », parce qu'il vient défaire les idées reçues en santé mentale (11). La guérison est possible par le biais d'un cheminement alors que dans d'autres modèles la guérison était impensable malgré la prise de comprimés. Cela amène cette même personne à dire que certains membres du regroupement qui prônaient plutôt une approche biologique de la maladie mentale sont ébranlés dans leur conviction par le concept de « rétablissement », mais qu'ils ont pourtant adopté cette dénomination.

On voit donc que la démarche d'adoption d'un nom est extrêmement importante. Un nom peut révéler beaucoup du contexte présent lors du choix du nom, qui est cet « Autre » anticipé dont on veut se démarquer et même quel est le cadre moral adopté par l'acteur. Un nom dresse les frontières de l'acteur, qui sont ses membres et quelles seront les ressources qu'ils apporteront au regroupement. Un nom peut aussi révéler des informations sur les alliances escomptées comme c'est le cas pour ce concept de « rétablissement » que l'Association a choisi.

Processus d'ajustement des cadres et discussions dans le regroupement

De manière générale, les réunions sont des lieux où se tiennent de nombreuses discussions qui permettent l'ajustement des cadres entre les membres du regroupement. On parle ici de l'ajustement entre différentes manières de voir et d'analyser les situations, qui permet ensuite de déterminer ce qu'il faut faire et d'avoir assez d'unité pour l'entreprendre effectivement. Ces processus de cadrage sont appelés ailleurs des processus de jonction (Duperré, 2004) et ils se font sur les plans normatif, stratégique et affectif.

Rappelons que les théoriciens américains de la *framing analysis* parlent de cadrage diagnostic (ce qui fait problème dans un système d'action déterminé), pronostic (comment on doit ou peut le résoudre) et motivationnel (raisons ou émotions qui motivent à l'action). Les cadres diagnostics et pronostics correspondent au plan stratégique. Les liens affectifs liant les membres préalablement à l'action et leurs apports dans les processus de mobilisation n'ont pas été traités par les théoriciens des mouvements sociaux. On parle plutôt des raisons qui

motivent à l'action, que l'on peut associer par exemple aux sentiments d'injustice et l'espoir de pouvoir changer les choses, vécu par les personnes à mobiliser. Cela étant dit, on peut remarquer à l'analyse des données d'entrevue que ces processus de cadrages au plan stratégique et motivationnel sont bien à l'œuvre dans le regroupement :

On parle souvent des orientations, de ça va être quoi la représentation qui va être fait par le regroupement ? On discute en assemblée voir ce qui va se faire, c'est quoi les actions à prendre, qu'est-ce qui faut prioriser cette année (16) ;

Donc c'est régulièrement au regroupement, il y a des périodes de réflexion où on laisse place à tout ça (19).

L'extrait suivant est très exemplaire d'un processus de jonction au plan stratégique quant au diagnostic et au pronostic de la situation. Cet extrait d'entrevue a déjà été présenté ailleurs, mais il est utilisé à nouveau à cause de son caractère exemplaire :

Donc par exemple dans toute l'opération des projets cliniques on a eu une rencontre spécifique sur les projets cliniques, puis on a fait le tour de tout ce qui se passe dans chacun des projets cliniques. Il y en avait quatre qui roulaient en même temps dans la région de Québec¹⁷. Et à partir de là, on a essayé d'identifier c'est quoi les tendances actuellement. C'est quoi, nous les affaires qu'on va mettre dans... c'est quoi les bons coups de sorte que certains représentants vont se mettre dans certaines tables [...] Sinon, les gens ils participeraient à ces affaires là, mais ils n'auraient aucune idée de ce qui se passerait à côté et comment on fait.

Donc probablement, ils étaient beaucoup plus allumés que les CSS, les CSSS eux-mêmes là, probablement qu'ils devaient se rencontrer eux autres aussi, mais on a fait une lecture un peu horizontale de ce qui se passait, de comment ça se mettait en place. Puis, je te dirais qu'on jouait un peu notre rôle de regroupement là-dedans. On a toujours été un peu comme ça, quand il y avait des représentations qui se faisaient on envoyait du monde sur une table de concertation quelconque, on revenait puis on discutait. OK, correct, qu'est-ce qu'on met de l'avant... (11).

Ainsi, le regroupement recueille l'information dans les différents territoires, peut l'analyser, identifier les tendances et ensuite proposer aux représentants aux tables de discussion concernant les projets cliniques, une vision plus globale de la situation et peut-être même suggérer des stratégies communes à défendre dans tous les territoires. Ces processus sont importants en termes de structuration de l'acteur collectif. Voici un autre exemple de processus de cadrage de l'action collective, mais intervenant au plan motivationnel. La personne interviewée parle du regard que les groupes peuvent porter sur la situation et la motivation qu'il y aurait à travailler :

¹⁷ Un projet clinique se déroule sur un territoire découpé par le MSSS. Le territoire d'intervention du regroupement recoupe quatre de ces territoires.

On a un bulletin, on a un site web, mais il faut qu'on parle de nos bons coups entre nous. Qu'au niveau identitaire, on ne soit pas juste à réagir à papa-maman étatique qui nous dit ce qu'on n'est pas ou ce qu'on devrait être. Donc, c'est beaucoup de travail, essayer de réfléchir un peu à la morosité ambiante pour essayer de dire non, on n'est pas que morose, on est encore plein de vie, plein de projets (16).

On peut aussi voir dans l'extrait suivant, un exemple de processus de cadrage pronostic, c'est-à-dire le choix d'une stratégie d'intervention, d'une cible, après avoir fait une lecture commune de la situation :

Il est intéressant de voir quelle orientation on donne à cette pétition-là. Est-ce qu'on s'enlignait sur l'Agence, qui on enlignait comme cible ? Il y a eu vraiment des discussions, tout le monde a eu l'occasion de s'exprimer puis c'est pas tout le monde qui avait le même avis puis en tout cas, on en a rediscuté puis on a pris le temps vraiment là, d'aller au fond des choses. Puis stratégiquement, c'était préférable d'aller au ministère, ça fait que c'est au ministère qu'on est allé (17).

Ces ajustements permettent d'avoir une lecture commune des enjeux et de s'entendre sur une action à entreprendre, certes, mais cela ne signifie pas que les groupes perdent leur spécificité. En parlant du regroupement, une personne le compare à une langue qui a développé des régionalismes :

Comme nous sommes des gens qui venons de tous ces groupes-là, mais qui nous retrouvons au sein de tantôt un conseil d'administration, mais d'un regroupement, là, c'est comme une langue. On développe un langage avec toutes sortes de régionalismes, il y a des gens qui... on ne fait pas tous pareil, mais il y a des grandes... des directions, comme une qu'on se donne... l'autoroute est quand même assez claire par où on veut aller, mais il y a plusieurs chemins qui y mènent. C'est ça la beauté (17).

Ce n'était là qu'une comparaison pour cette dernière personne, mais d'autres segments d'entrevues permettent de constater qu'il y a effectivement un langage qui se construit à l'intérieur du regroupement, qu'il y a des ajustements au plan du langage et des mots utilisés ou valorisés.

À quelques reprises, on a effectivement mentionné que certains mots ou expressions n'avaient pas la même signification ou le même poids pour tous, comme c'était le cas pour les expressions « santé mentale » ou « maladie mentale » au début du regroupement. Une personne nous dit qu'à son arrivée dans le regroupement, elle a dû prendre quelque temps à comprendre le « jargon » du regroupement (111). Une autre dit que lorsqu'il y a un désaccord sur l'utilisation d'un ou l'autre mot, il peut arriver qu'on doive renommer la situation :

On a fait parti de comités où il y avait des gens avec lesquels on n'était absolument pas d'accord, et quand on a fait la première réunion ça été... ça veut dire quoi « malade mental » ? Nous autres on n'utilise pas ce mot-là, « malade mental ». On va définir ... donc on a appelé ça « la chose » [...] on appelait ça « la chose », parce qu'on n'était pas d'accord avec leur façon de voir les choses et ils n'étaient pas d'accord non plus avec ma façon de voir ! (16).

Ce dernier extrait montre qu'il y a effectivement des processus qui permettent la structuration d'un langage spécifique au regroupement.

On peut avancer, sans crainte de se tromper que les discussions au sein du regroupement sont extrêmement structurantes et cela montre l'importance de disposer d'espaces de discussion, c'est-à-dire des instances et du temps pour ce faire à l'intérieur du regroupement. En effet, à plusieurs reprises dans les entrevues on a noté l'importance d'avoir des lieux et des moments où on pouvait discuter dans une atmosphère d'acceptation. Quand vient le temps d'identifier les mécanismes qui ont permis le partage des valeurs, cette répondante répond :

Cette incorporation-là, puis la suite ; d'avoir un lieu où on pouvait échanger, s'instruire, s'inter influencer. C'est d'avoir ces lieux-là... c'était disponible. Il y avait oui... il y a eu de la bonne volonté. Et il y a eu des gens qui ont disparu pendant quelques semaines, choqués, puis ils revenaient ! Mais c'est d'avoir un lieu très acceptant où les gens pouvaient se permettre de... puis il y avait des modérateurs là-dedans qui s'assuraient... [Raconte une anecdote] (118).

On peut donc comprendre du passage précédent qu'il est important pour les mécanismes d'ajustements des cadres, ici les valeurs, d'avoir des moments où on peut discuter et se sentir accepté. On peut voir aussi qu'il est parfois nécessaire que certaines personnes puissent assumer le rôle de modérateurs afin d'éviter des débordements qui pourraient nuire au sentiment d'acceptation des autres.

À travers la vie du regroupement, les espaces de discussion sont fréquemment utilisés. On parle ici des réunions, des journées de formation ou de réflexions ou les colloques. Récemment, le regroupement a adopté deux nouvelles stratégies intéressantes qui aux dires des personnes interviewées permettent un meilleur engagement de tous dans la définition commune des positions à défendre et un plus grand sentiment d'appartenance.

La première est le travail en sous-comité. Il arrive que le conseil d'administration demande aux groupes de se regrouper en fonction de certains champs d'intervention. Par exemple, on pourrait retrouver un sous-comité de groupes qui interviennent en prévention de la maladie mentale et en promotion de la santé mentale ou alors des organismes qui travaillent à l'insertion en emploi. On peut utiliser le travail en sous-comité pour dresser la liste des enjeux d'un champ afin que le regroupement puisse déterminer la stratégie d'action à adopter concernant ces enjeux. Bien qu'on puisse penser que le regroupement d'organismes dans le même sous-comité gomme les différences et facilite ainsi les discussions, il ne semble pas que cela soit toujours le cas :

Peut-être plus, mais en sous-comité, c'est peut-être là que ça [les différences] apparaît plus. Comme je disais, quand on a fait des sous-comités en promotion/sensibilisation, ben là, on a dit que nous autres on ne parle pas de malades mentaux et on ne parle pas de maladie mentale. On parle peut-être de guérison, que vous autres vous ne parlez pas. On a eu des discussions plus serrées et ça, je pense que ça se fait plus en sous-comité. En tout cas moi c'est l'expérience que j'ai vécue. En sous-comité, ben là on n'est pas trop d'accord. Mais on n'a pas le choix de trouver une voie commune qu'on peut présenter (118).

À d'autres moments, on a vu que le travail en sous-comité pouvait effectivement aider les personnes timides à s'exprimer plus librement que devant un grand groupe.

La deuxième stratégie de création d'espace de prise de parole adoptée récemment est l'ajout systématique d'un point à l'ordre du jour appelé « les bons coups ». Il en a été question dans la section sur les gestes de solidarité où il a été montré que cette nouvelle manière de faire augmentait la solidarité et le sentiment d'appartenance à cause de la possibilité de prendre la parole comme on peut le voir dans l'extrait suivant :

Donc, on a recommencé dans nos ordres du jour à mettre des points pour « les bons coups ». C'est curieux de savoir tous les bons coups que tout le monde peut faire. Les visites de ministres, telle activité, donc ça, ça a recommencé. Je trouve plus intéressant et chacun se trouve plus impliqué aussi parce que c'est beau de demander au monde de s'impliquer dans le regroupement, mais quand tu sens que tu n'as pas de place, bien tu veux que je m'implique, mais j'ai pas de place donc je ne m'impliquerai pas. Donc, mais là plus que le monde a le droit de parole, plus qu'ils ont le droit d'apporter leur point de vue donc c'est sûr que la vie associative augmente. Donc, c'est ça, cette année ça a été beaucoup de miser là-dessus ».

Dans cet extrait, on peut voir clairement l'importance d'avoir des espaces de paroles, des lieux et des instances ou des moments où les membres peuvent s'approprier leur regroupement en y prenant la parole.

Des mots et des symboles structurants

Il a été montré que le débat sur les différences entre le champ de la « maladie mentale » et celui de la « santé mentale » avait été fort structurant lors de la période fondation, car il délimitait le champ de l'acteur collectif, ses membres potentiels et donc ses ressources. De même lors de la période de la fondation le rejet de l'utilisation du mot « alternative » servait à affirmer son identité face à deux acteurs importants, soit un acteur institutionnel en premier lieu et un regroupement provincial en deuxième lieu. Il a aussi été montré que l'utilisation du concept de « rétablissement » dans la nouvelle dénomination du regroupement lui permettait de se situer dans le prolongement du mouvement social des '*survivors*' aux États-Unis, de prendre position pour un certain type d'intervention et d'affirmer une identité particulière indépendante de ses rapports à l'État. Outre ces mots dont il a déjà été questions, d'autres mots et d'autres symboles ont une certaine importance sur l'identité de l'acteur.

Un de ceux-ci est le concept de « communautaire » qui réfère à un mode d'intervention défendu par les groupes de ce mouvement et qui couvre un champ plus large que celui de la santé mentale ou de la maladie mentale. À une question posée concernant la prise de parole publique du regroupement et l'existence de membres dans le regroupement qui peuvent parfois défendre des positions très différentes, voire diamétralement opposées, on répond que le regroupement, quand il fait des sorties publiques défend le « fait communautaire » dans son ensemble, qu'il défend la présence de tous ces groupes même s'ils ont des philosophies

différentes (11). Le concept de « communautaire » sert donc ici à gommer les différences et à rassembler.

Il est intéressant aussi de noter l'utilisation récente et fréquente du mot « innovation », dans le discours du regroupement. Ce mot les recentre sur leur désir d'être un endroit propice où émergent de nouvelles pratiques qui pourront être adoptées par la suite par d'autres acteurs. L'utilisation du mot innovation, de même que celui du rétablissement semble remplacer celui qui avait une signification similaire par le passé et qu'on n'avait pu adopter, c'est-à-dire « l'alternative ». Pour quelques interviewés (114, 11, 15, 14), le communautaire est un espace d'innovation important comme on peut le voir dans le segment d'entrevue suivant : « Mais on a réussi à faire évoluer les choses. Mais on a réussi à faire évoluer les choses en autant qu'on avait, qu'on pouvait avoir un espace indépendant du réseau, où est-ce que nous, on pouvait innover, on pouvait développer de nouvelles pratiques sociales, on pouvait ... bon » (11).

Il appert que les gouvernements successifs dans les dernières années ont accredité cette idée des groupes communautaires comme producteurs d'innovations sociales : « Puis c'est tous les gouvernements successifs depuis 1989. C'est un discours qui dit oui, quelle importance que la vôtre, des pratiques innovatrices, votre place dans l'organisation des services, et sans vous, nous ne pourrions rien faire [...] ».

Pourtant, pour d'autres personnes interviewées, il semble qu'il y a une certaine distance entre les discours et la pratique (111, 114, 15) comme en fait foi la citation suivante tirée d'une entrevue :

Mais des fois je trouve que les pratiques des organisations qui font partie du regroupement ne sont pas si alternatives que ça. Les programmations de centre de jour, typiques de ce qui se fait ailleurs, dans les centres de jour institutionnels. C'est pas « pas correct », mais ça innove pas beaucoup dans le sens du rétablissement. J'ai trouvé qu'on a pris trop de temps à prendre le virage du rétablissement [...] En fin de compte, on se dit dépositaire de l'alternative, et on a été beaucoup trop lents par moment à vivre concrètement dans nos organisations, ces pratiques-là. Jusqu'à un certain point, il y a des centres de rétablissement dans la communauté institutionnelle, plus avancés que nous dans l'intégration des pratiques axées sur le rétablissement. Quand je dis « nous », je parle du regroupement (15).

Ainsi, dans une certaine mesure on constate qu'il y a la croyance que le milieu communautaire est innovant, que cette croyance est renforcée par le discours de l'État, mais que cet objectif n'est pas encore tout à fait atteint. On peut poser l'hypothèse que le « rétablissement » est ce concept à partir duquel on peut penser l'innovation. C'est en quelque sorte le cadre moral de l'acteur collectif, ce qu'il veut atteindre et dans ce sens, il est fortement structurant en termes d'identité collective.

Enfin, on ne pourrait terminer cette section ayant les processus discursifs pour objet d'analyse et leurs impacts sur le regroupement sans s'arrêter sur deux processus significatifs par la symbolique qui a été utilisée.

Le premier concerne une expression utilisée par le regroupement qui a servi à annoncer un moment de réflexion « [...] sur les valeurs et les caractéristiques propres au milieu communautaire (11) ». L'activité de réflexion a été baptisée « Le RRNISMQ sur le divan ». C'est une expression cohérente avec l'identité du regroupement et qui montre bien la réflexion intense qu'on s'attendait à faire.

Le deuxième processus qui utilise une symbolique importante est en fait un cadrage qui permet à l'acteur collectif de définir sa position idéologique face à des éléments du système d'action. L'événement se produit dans la période active d'élaboration des Plans régionaux d'organisation des services (PROS) alors que le réseau institutionnel fait une campagne de promotion des Plans de services individualisés (PSI). Dans cette campagne, le PSI est symbolisé par un goéland. La position idéologique du regroupement d'alors est plutôt à l'opposé des PROS et des PSI. C'est alors qu'à l'intérieur du regroupement le goéland change de forme et se retrouve dans un autre contexte comme on peut le voir dans l'extrait suivant :

Il y avait eu une campagne de promotion, pour faire la promotion des plans de service individualisés et c'était symbolisé par un goéland. Le PROS c'était un goéland. Ça fait que là on riait, on s'amusait là-dedans, on voulait faire un film d'horreur : *The birds* de Hitchcock avec des goélands partout tu sais [...] (11).

Le goéland, un oiseau somme toute inoffensif, devient un symbole d'horreur et cette image permet de bien comprendre la position de l'acteur sur le sujet. On voit aussi que l'utilisation de cette symbolique couplée à l'humour permet aux différentes parties du regroupement de se situer face à un Autre qui faisait la promotion de ce plan de services.

Ce qui est aussi intéressant de noter à ce sujet, c'est le changement qui s'opère vingt ans plus tard quand vient le temps de se remémorer les événements lors des fêtes entourant le vingtième anniversaire. Ce qui était une horreur et craint est maintenant fort innocent et même peut-être un peu ridicule :

[...] puis là justement au vingtième, il y a des gens qui sont venus présenter cette époque-là, avec la chanson *C'est l'oiseau* de René Simard (rit) et en arrière-plan on avait le goéland [...] (11).

On peut voir dans les deux derniers exemples que l'utilisation de symboles par l'intermédiaire d'expressions ou d'images permet à l'acteur de se situer face à ses valeurs, son cadre moral et donc son identité collective. On voit aussi que cette symbolique sert à asseoir le cadre idéologique de l'acteur, ce avec quoi on est d'accord ou en désaccord. On voit aussi que l'humour est une aide précieuse dans ces processus de cadrage.

On a pu voir dans cette section que les processus discursifs ont un impact très grand sur les processus de cadrage de l'action collective. Rappelons que si les cadres sont une manière de définir la réalité, les mots, le discours en sont le véhicule d'expression. Ainsi, il n'y a pas de mots qui ne soient pas signifiants. De plus, en fonction de la définition de l'identité collective que nous avons adoptée précédemment, les cadres partagés par l'ensemble des membres en constituent la base. Ainsi, les processus discursifs sont un élément important à considérer lorsqu'on cherche à identifier les facteurs et à comprendre les processus menant à la constitution d'un acteur collectif. Rappelons aussi que l'identité est foncièrement une construction émanant des relations (Dorais, 2004). En effet, le processus de construction de l'identité est le résultat de processus relationnels intervenant entre les membres du regroupement et aussi par les fréquents ajustements que l'acteur collectif doit effectuer à mesure que se modifie son environnement et les acteurs qui en font partie.

Ainsi, les cadres collectifs émergent à la suite de nombreux processus discursifs intervenant à l'intérieur de l'acteur collectif, c'est-à-dire à chaque fois où des discussions sont entreprises pour définir les objectifs poursuivis, les valeurs qui seront mises de l'avant ou la stratégie qui sera adoptée. Ainsi, quand les membres du regroupement adoptent le terme « santé mentale » plutôt que « maladie mentale », ils définissent en même temps leur identité. En effet, le choix du terme définit l'idéologie de l'acteur, le type de revendications qui seront mises de l'avant et conséquemment les cibles d'intervention qui seront choisies, de même que l'éventail d'actions possibles. Le choix du terme dessine aussi ses frontières, c'est-à-dire qui peut en être membre ou pas, ce qui a des effets sur les ressources qui seront mises à disposition de l'acteur collectif (information, réseau de recrutement, etc.). En somme, les processus discursifs affectent les contours qui définissent l'acteur collectif et à terme sa capacité de passer à l'action collective à cause de la disponibilité en ressources fournies par les membres.

Dans un autre ordre d'idées, dans le cas qui a été étudié, le choix du nom révèle un processus de construction identitaire qui prend un sens particulier lorsque l'environnement de l'acteur change assez significativement pour qu'il soit forcé de questionner son identité. En effet, la période partenariale est très importante dans le discours des interviewés lorsqu'il s'agit d'identifier les raisons qui justifient une remise en question de l'identité et la mise de l'avant d'un nouveau nom qui en est, somme toute, le symbole. Puisque l'identité se construit dans une relation à un autre significatif en déterminant ce qui constitue les frontières du soi et celles de l'autre, lorsque ces frontières deviennent floues, il ne faut pas s'étonner qu'un questionnement identitaire surgisse. Les groupes communautaires se sont longtemps définis en rapport et parfois même en opposition au réseau institutionnel, c'est d'ailleurs « l'utopie fondatrice » du mouvement communautaire en santé mentale comme on l'a montré dans la première section de ce document. La période partenariale fait en sorte que les groupes communautaires s'associent aux établissements dans la définition, la planification et la prestation des services en santé mentale. Les frontières du « soi » et celles de l'autre deviennent alors floues. De là, surgissent les questions relatives à leur identité. C'est un constat très important. Le partenariat a été étudié à partir de plusieurs angles, mais peu d'auteurs se sont penchés sur les effets du partenariat du point de vue de l'intégrité identitaire de l'un des partenaires.

3.3.3. *Les émotions dans les processus de mobilisation collective*

Puisque le facteur émotionnel traverse l'ensemble des catégories qui ont déjà été abordées dans ce document, cette section est consacrée à la mise en valeur des aspects émotionnels de l'action collective. En effet, à plusieurs occasions il a été possible de faire ressortir, par exemple, qu'il y avait des tensions ou des relations affectives intervenant entre les membres. Le but de cette sous-section est d'agrèger tous ces aspects émotionnels et d'en mesurer l'impact sur l'action collective¹⁸.

La présentation de ces données se fera selon trois lignes directrices. On verra d'abord comment les émotions vécues dans les trajectoires biographiques des membres les amènent à travailler dans un groupe communautaire et à militer pour la cause de la santé ou la maladie mentale. Ensuite, on traitera des aspects émotionnels et de leurs impacts sur les fonctionnements internes de l'acteur collectif et enfin comment ces mêmes aspects interviennent lors de l'action collective à proprement parler.

La notion de « trajectoire biographique » traduit l'idée du parcours de vie d'une personne. C'est l'ensemble des événements vécus par celle-ci. On parle ici d'événements uniques vécus par ces individus, mais aussi ceux qui sont liés à la position de la personne dans la structure sociale ou à des événements historiques. Par exemple, le fait d'être femme influencera le parcours d'une personne à cause de la place spécifique des femmes dans notre société (Havard Duclos et Nicours, 2005).

Les données analysées montrent que les valeurs et les traits de personnalité engendrent des émotions qui expliquent l'engagement dans l'action collective. Les personnes interviewées soulignent le lien très important entre ces émotions et leur engagement soit pour la cause de la santé mentale ou de la maladie mentale ou alors celle plus générale du « communautaire ». Par exemple :

Au niveau communautaire, c'est une passion. J'ai travaillé au niveau public, avant, mais quand on veut faire un changement [...] c'est plus long [...]. Et moi, je suis créative. J'aime développer, j'aime créer, alors le milieu communautaire, pour moi, c'est mon milieu. J'apprécie comment ça fonctionne, la possibilité de faire des changements rapides, d'améliorer des choses, d'être plus près des besoins des gens. C'est ce que j'aime du communautaire (114).

C'est en tenant compte de ce facteur émotionnel, cette passion pour le communautaire qu'on peut comprendre l'énergie mise dans la défense du fait communautaire par les membres du regroupement.

¹⁸ Les données dont il est questions ici sous forme abrégée ont déjà été présentées, incluant une recension des écrits et une cadre théorique sur les émotions dans les processus de mobilisation collective, dans l'article de Duperré, M. (2008) « La rationalité des émotions dans les processus de mobilisation collective », *Service social*, vol. 54, no. 1, pages 67-81. Le lecteur est prié de s'y référer pour une compréhension plus extensive de cette catégorie.

Quand à l'engagement pour la cause de la maladie mentale, on l'explique par une réaction intense à la suite d'un ou l'autre aspect totalitaire de l'asile et plus généralement de la psychiatrie institutionnelle. Par exemple, une répondante souligne son découragement face à la permanence du diagnostic psychiatrique accolé aux personnes et à l'effet d'exclusion que cela peut avoir sur leur vie (12). Pour une autre personne, c'est une révolte affirmée contre la violence institutionnalisée constatée lors d'un travail effectué dans un centre hospitalier psychiatrique (15). Ces émotions violentes suscitées par le contact avec le monde des asiles et de la maladie mentale provoque un engagement politique fort et suppose la mise de l'avant d'un projet collectif communautaire ou antipsychiatrique. Cette caractéristique a été observée chez les fondateurs, mais chez aucun membre associé plus récemment.

Chez ces derniers, c'est plutôt le champ de l'intervention en santé ou de la maladie mentale qui provoque des émotions intenses. On parlera d'être « tombé en amour avec la problématique » (13) et même d'avoir eu un « coup de foudre » et que « Depuis ce temps-là, [on est] encore atteint de dépendance à la cause ! » (118). Chez ces salariées, on constate un engagement fort dans le travail thérapeutique, mais qui ne se traduit pas toujours par un engagement dans l'action collective. Considérant la séparation souventes fois évoquée entre les aspects humains et politiques du regroupement, il aurait été intéressant de croiser les données pour vérifier si les fervents de l'action politique sont à la fois les personnes touchées plus profondément, les plus révoltées par l'aspect totalitaire de l'asile. Malheureusement, les données ne sont pas assez étendues pour pouvoir effectuer ce croisement.

Le facteur émotionnel n'entre pas seulement en ligne de compte dans l'engagement individuel des membres, mais bien aussi dans les fonctionnements collectifs du regroupement. Ces émotions peuvent amener plus ou moins de cohésion selon les circonstances.

Les tensions exprimées par les personnes interviewées ont été considérées comme des réactions émotives et ont été analysées en tant que telles. Deux types de tensions ont été constatés. Le premier type est la tension sur les fins et le deuxième est celui lié aux conditions de financement. En ce qui concerne les fins, il a été constaté dans la section sur la fondation que deux objectifs coexistent et sont en tension. Le premier objectif est d'avoir un regroupement créé pour sa force potentielle dans l'action collective, ce qui constitue un objectif politique. Le deuxième but est appelé « à caractère humain » par les personnes que nous avons rencontrées et les activités liées à ce but permettent aux représentants des groupes d'accéder à un espace où ils trouvent écoute et peuvent libérer des tensions liées à un travail jugé lourd et difficile et qui provoque un certain épuisement chez les coordonnateurs des organismes.

Cette tension sur les fins a des répercussions sur la cohésion de l'organisme. En effet, quand les aspects plus politiques prennent le dessus, ceux intéressés par l'objectif humain se retirent quelque peu. Ils sont las de ces batailles qui n'en finissent plus et qui ne changent en rien ce qu'ils vivent au quotidien.

Inversement, les personnes plus intéressées par l'aspect sociopolitique s'impatientent quelque peu. Ces personnes soutiennent avec fierté que c'est par cet aspect de l'action collective que le regroupement a réalisé beaucoup de choses et cela suscite aussi beaucoup d'espoir pour l'avenir. Ces deux émotions positives, fierté et espoir, amènent un sentiment d'appartenance plus grand et en conséquence a un impact favorable sur la cohésion entre les membres.

La tension sur le financement s'explique par la rareté des ressources pour l'ensemble des groupes et aussi par le fait que certains d'entre eux ont développé une expertise similaire et s'adresse donc non seulement auprès de la même source, mais dans le cadre des mêmes programmes ou objectifs. Cette compétition entre les groupes a provoqué des émotions fortes entre les groupes : méfiance, colère, jalousie, frustration.

On peut observer plusieurs conséquences de ces émotions sur le fonctionnement de l'acteur collectif. La première est qu'elles ont provoqué une plus grande structuration de l'acteur collectif. En effet à la suite de certains événements liés au financement, le regroupement s'est doté de balises plus claires de fonctionnement. Deuxièmement, on peut constater une certaine démobilisation à la suite de ces conflits : « On était dans une phase active quand il y a eu beaucoup d'argent. Ça a joué dur. Ça a joué très très dur. Là on a pu voir des '*games*' spéciales. Ça nous a refroidi un petit peu, ça aussi. On a un peu pris nos distances, chacun ses affaires » (119). Le temps aidant, les groupes qui se retirent redeviennent plus actifs par la suite.

D'autres émotions vécues par les membres apportent, elles, une plus grande cohésion interne. Le regroupement est un lieu où les membres peuvent y trouver du support et vivre la solidarité. On dit que c'est un lieu où il est permis de « mettre ses tripes sur la table » où on peut trouver du support quand le besoin se fait sentir (118, 116). Tel qu'il a été montré dans la section sur les fins, cet aspect qualifié d'« humain » n'est pas mobilisateur pour tous. En effet, l'étalage des aspects difficiles liés au travail semble un « palmarès des douleurs » qui peut être démobilisateur (15). Pour contrer cet aspect démobilisateur le regroupement fait appel à une autre émotion, la fierté. En effet, on a formalisé une procédure au début des réunions où les membres présentent les actions dont ils sont fiers. Une interviewée souligne que cet ajout permet de sentir la solidarité, qu'il rend le regroupement plus intéressant parce que les gens se sentent plus engagés, car ils y prennent la parole (14).

Ce sentiment de solidarité se traduit en gestes concrets tels du support offert à des personnes affectées par des difficultés professionnelles. À ce sujet, on a dit : « c'est une action d'affection, car parfois dans le communautaire, c'est très laid, c'est pas correct ! » (11). À d'autres moments, le support est en lien avec la vie personnelle : anniversaires, décès, etc.

L'expression de la solidarité a un impact positif important sur la cohésion (116, 16), elle crée un sentiment de vivre dans une grande famille (110) et que les attentions délicates sont bien importantes, qu'elles rapprochent les membres, augmentent le sentiment d'appartenance et qu'elles peuvent donner le goût d'un engagement plus important (111, 17, 13, 11, 14).

L'humour a aussi une fonction bien importante. Elles rendent les réunions agréables et motivent à y assister (111), elles aident à passer à travers des moments difficiles (15) et sont utilisées comme tactique dans l'affrontement avec le réseau institutionnel. En effet, les parodies sur le réseau institutionnel servent d'exutoire et à construire une manière commune de voir les choses (15).

Les activités festives ont, elles aussi, un rôle important à jouer dans la mobilisation de cet acteur collectif. Les fêtes permettent de mieux se connaître, de s'approprier, ce qui aide lors des discussions, soutient une personne interviewée, afin d'éviter les conflits qui pourraient survenir (111). Les fêtes permettent aussi de constater qu'il est bon d'être ensemble (110, 13) et de rencontrer des amis qu'on a pu se faire au gré des années en tant que membre du regroupement (110).

L'amitié est en effet un autre sentiment important à considérer dans la vie de l'association ciblée par notre étude. Pour plusieurs, l'amitié s'est développée au fil du temps et motive la poursuite de l'engagement au sein du regroupement (110, 111, 116, 16) alors que pour d'autres elle inquiète, car elle peut influencer la répartition du financement ou alors une personne peut acquérir plus de pouvoir en étant liée avec des leaders (111, 116).

Dans les paragraphes qui précèdent, il a été montré comment les émotions étaient mises à contribution dans les fonctionnements internes pour créer, maintenir ou diminuer la cohésion de l'acteur collectif. Les prochains paragraphes montreront qu'elles peuvent aussi être mises à contribution dans les choix stratégiques et tactiques de l'association, c'est-à-dire en rapport avec le réseau institutionnel de la santé et des services sociaux.

D'abord, l'analyse des données montre que le sentiment de menace a été évoqué pour justifier la création de l'association. On a dit craindre ces gros établissements et les résultats de l'affrontement entre des petits groupes isolés contre ce Goliath de la santé mentale (15) dans une dynamique où la restructuration des services semble se concrétiser. Bien plus tard, lors de la mise en place des projets cliniques, les groupes ont resserré les liens entre eux, car ils craignent encore que cette nouvelle configuration des services augure mal pour leurs intérêts (19).

Les tensions entre le regroupement et les établissements sont palpables et on peut le percevoir dans le vocabulaire utilisé. Par exemple, on parle d'une relation bipolaire (15) ou d'amour-haine (17).

Les répondants arrivent à cette description générale des relations avec le réseau institutionnel après avoir dit l'espoir qu'ils avaient eu d'obtenir des gains, c'est-à-dire de se faire reconnaître par l'institutionnel et après avoir évoqué la déception face aux résultats : ces deux émotions ont déterminé la stratégie utilisée par le regroupement. Lors de la période d'espoir, on a opté pour une stratégie politique de participation aux instances de concertation. La déception accompagne le recentrage identitaire et le retrait des personnes siégeant aux lieux de concertation.

Ce bref état des choses quant aux émotions vécues dans les relations avec le réseau institutionnel permet d'introduire le prochain thème, c'est-à-dire la structuration identitaire de l'acteur collectif en relation avec son environnement.

Les données montrent ici que les émotions sont un facteur important à considérer dans les processus de mobilisation collective. On a vu qu'une émotion intense peut être le déclencheur de l'engagement des personnes dans l'action collective. Ici, ce sont les conditions de vie déplorables dans les asiles qui ont poussé plusieurs à militer pour une autre psychiatrie. On a aussi montré que la dynamique interne d'un acteur collectif était fertile en émotions et que ces dernières participent à la structuration de l'acteur collectif. Bien entendu, les émotions positives comme l'amitié, l'amour, le sentiment d'appartenance et l'humour compensent pour celles qui auraient tendance à éloigner les membres, c'est-à-dire les tensions. Ce sont là des émotions réciproques, c'est-à-dire qu'elles sont dirigées entre les membres. Outre ces émotions réciproques, les membres partagent aussi des émotions qui sont, elles, dirigées vers l'extérieur et elles ont plusieurs fonctions. Par exemple, la peur a pu être mobilisatrice quand l'acteur cherchait à définir et établir son territoire, mais elle pourrait aussi être démobilisatrice. En somme, une émotion n'engendre pas nécessairement un type précis de comportement.

Cela terminait la description du fonctionnement interne du regroupement et les prochains paragraphes serviront à en rappeler les principaux éléments.

D'abord l'analyse des processus ayant cours lors de la fondation montre que le contexte a une importance certaine en tant que facteur constitutif d'un acteur collectif. Le Québec, le champ des services sociaux et celui de la santé mentale sont en effervescence et les groupes communautaires cherchent à s'y insérer. Par contre, il serait faux de dire que la seule présence de ce contexte est mobilisatrice. En effet, les réseaux auxquels appartiennent les fondateurs leur permettent de comprendre ce contexte et d'en voir les possibles. C'est donc à la fois le contexte objectif et à la fois la réflexion de l'acteur sur ce contexte qui permet la mobilisation.

Deux grandes motivations président à la naissance de l'acteur collectif et on a vu que ces paramètres influenceront, par la suite, l'ensemble des pratiques, ces manières de faire propre à la culture d'un acteur. Cela montre l'importance du « fil rouge » de l'identité, c'est-à-dire que l'identité se définit aussi par un fil historique qui intègre passé et présent et les projections de lui-même dans le futur que fait l'acteur collectif. Cela permet d'avancer que tous les processus d'intégration des nouveaux membres à l'identité de l'acteur doivent nécessairement passer par la connaissance de l'histoire du regroupement.

Plusieurs obstacles à la fondation ont été identifiés et on peut les regrouper sous quelques grands thèmes : la méfiance, les différences et la difficulté à se nommer. Ce qu'il faut noter à partir des données sur les obstacles à la fondation, c'est que tous ceux-ci ont été surmontés grâce à la discussion entre les membres et que de cette sorte, ce qui posait problème est devenu, en quelques sortes, une force du regroupement. En effet, on a constaté que les processus discursifs ayant cours à l'intérieur du regroupement ont permis de nombreuses fois l'alignement des cadres à la base de l'identité.

L'analyse des données sur le fonctionnement interne montre aussi que la cohésion et la solidarité interne sont les résultats de nombreux gestes et qu'elle est somme toute fluctuante en fonction de nombreux facteurs. Ce qui ressort le plus, c'est l'importance du « vivre ensemble », du partage lorsqu'il s'agit d'identifier ce qui favorise l'établissement de liens affectifs entre les membres. Ainsi, le partage du quotidien, d'un même espace géographique, d'une réalité d'intervention est propice à tisser les liens affectifs. De même, le partage des émotions propres à l'action collective et aux activités festives sert le même objet.

Cela résume les processus qui interviennent dans le fonctionnement interne de l'acteur collectif. Puisque la construction identitaire est aussi la somme des relations que l'acteur entretient avec son environnement, la prochaine partie de cette monographie décrit les liens que le regroupement entretient avec d'autres acteurs afin de comprendre comment ils interviennent dans le processus de construction identitaire. La linéarité du texte force le traitement subséquent de ces deux dimensions, mais il faut rappeler ici que dynamique interne et dynamique externe sont en constante interaction et s'influencent.

4. LES RELATIONS EXTERNES

À travers les ans, le regroupement a mené des luttes, entretenu des liens avec des alliés ou des opposants du milieu institutionnel ou communautaire. Ces actions, ces alliances et ces oppositions constituent l'environnement externe qui a façonné l'identité du regroupement. La prochaine section vise à décrire quels sont les liens que le regroupement a entretenu avec différents acteurs d'abord du milieu communautaire et ensuite du milieu institutionnel et la perception qu'ont les interviewés de l'effet de ces liens sur le regroupement.

4.1. Les liens avec le milieu communautaire

De manière générale, le regroupement, principalement par le biais de la coordination, est en lien avec plusieurs autres acteurs communautaires. Dans les entrevues, on a nommé principalement le RRASMQ, la Coalition des Tables régionales, le ROC-03 ainsi que les autres Tables régionales.

4.1.1. *Le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) et la Coalition des Tables régionales en santé mentale*

Le premier constat qui peut être fait à l'étude des données sur les rapports qu'entretient le RRNISMQ ou l'AGIR avec le RRASMQ, est qu'un nombre limité de répondantes sont pleinement conscientes des liens qui existent entre les deux regroupements.

Lors de la période de fondation, les premiers fondateurs ont fait venir les représentants du RRASMQ pour avoir de l'information et travailler certains aspects pour que le regroupement de Québec « soit plus fort » (12). C'est en octobre 1986 que les premières discussions sur l'affiliation possible au RRASMQ ont lieu et on nomme un représentant du RRNISMQ au RRASMQ en 1989.

Il semble qu'à une certaine époque le RRASMQ ait eu des agents de développement qui faisaient la tournée des régions et que de ce fait, il était plus « présent en région » (11) :

Ils venaient une fois, deux fois par année, nous informer. C'était des dossiers plus au niveau provincial et on sentait en tout cas, une présence. Et bon, on avait des gens qu'on avait nommés sur le C.A. du regroupement qui nous relayait l'information. Donc (réfléchit), non, nos rapports c'était correct. C'est sûr que l'on ne faisait pas partie du regroupement comme tel on a toujours été des entités autonomes l'une de l'autre (11).

Pour une autre répondante, les liens avec le RRASMQ étaient forts, mais cela n’empêchait pas les divergences (118). Les relations avec le RRASMQ ont aidé le regroupement (11) comme en témoigne aussi cet extrait d’entrevue concernant ce qu’apportait le RRASMQ au Regroupement :

Plus que de l'information, des ressources, beaucoup de choses. Ça donnait assurément aussi un moment donné, dans le temps ... puis je ne serais pas prête à le dire aujourd'hui, parce que je ne le sais pas... un pouvoir politique d'autant plus large. Parce que, chemin faisant, on validait ça. On s'est quand même fait des copains un peu partout, des copines au ministère ou quoi que ce soit, en santé mentale. Quand le regroupement provincial se levait debout, ça brassait ! [...] Et c'était ébranlant pour le ministère. Ils passaient au bâton, entre guillemets. Les Régies devaient se faire parler ! Ça donnait quand même un pouvoir politique encore plus fort, mais ce n'a pas toujours été le summum... (118).

Pendant cette période, il ne semble pas qu’il y ait eu d’autres liens avec d’autres regroupements ou associations. Depuis ce moment cependant, les relations ont beaucoup changé avec le RRASMQ. Alors qu’à une certaine époque, dit une personne interrogée, le RRASMQ voyait d’un très bon œil la présence de regroupements régionaux dont le RRNISMQ, la situation a changé ensuite, « la dynamique n’est plus pareille » (11). Une répondante parle qu’à un certain moment on vénérât presque les permanents du RRASMQ et que maintenant les choses auraient changé (111).

La tension s’est installée lorsqu’un plan d’action en santé mentale est en préparation au MSSS et que le RRNISMQ analyse que le RRASMQ n’est pas assez engagé dans le processus et qu’il ne représente pas bien les intérêts des groupes communautaires. Pour les gens du RRNISMQ, il faut combler le vide (15). C’est à cette occasion que le Regroupement propose la mise sur pied d’une coalition des Tables régionales en santé mentale.

Une manière d’expliquer ce geste, qui a pu être compris comme une tentative de renversement du RRASMQ par certains, est de dire que ce dernier regroupement ne représente que 30% des groupes communautaires en santé mentale au Québec (11). En effet, tous les groupes ne sont pas membre du regroupement provincial alors qu’habituellement les associations régionales elles, regroupent tous les groupes intervenant dans le champ. Dans la région de la capitale nationale, seulement deux groupes seraient membres du regroupement provincial (11) et un seul était à la fois membre du RRASMQ et du RRNISMQ. À partir de ce constat, une coalition des associations régionales était nettement plus représentative de tous les groupes et pouvait ainsi avoir un plus grand poids sur le MSSS et influencer le nouveau plan d’action en santé mentale.

Une autre raison est évoquée pour justifier la mise sur pied de la coalition des Tables régionales, c’est la perception qu’on a que le RRASMQ ne représente pas bien les groupes communautaires comme montré dans l’extrait suivant : « Je te dirais que nous, encore aujourd’hui, on n’est vraiment pas satisfait de la façon dont on est représenté au niveau provincial. Ça, là-dessus, on trouve ça de valeur... » (116). On dit aussi dans une autre

entrevue que le RRASMQ ne joue plus le rôle de critique sociale qu'il avait tenu jusque-là (11) et que le communautaire n'est plus sur « les écrans radars » (11) :

Et on est appelé à travailler de façon plus étroite par ce que nous on était absolument conscient qu'au niveau provincial, on n'était pas représenté. Actuellement, il y avait un plan d'action quand même qui s'écrivait, on n'était pas dans le décor pantoute, on n'était pas pantoute sur les écrans radars et il n'y a personne pour véhiculer la vision qu'on veut mettre de l'avant. Puis, ce n'était pas le cas avant. Mais là, c'était ça, ça fait que là tu te dis, ben là, il faut qu'il se passe de quoi. Là on s'est associé à d'autres regroupements régionaux qui partageaient la même lecture que nous autres, dont celui de Montréal, celui de la Mauricie, Outaouais, on est 4-5 régions, la Montérégie aussi qui est très insatisfaite du regroupement provincial [...] bon, et c'était intéressant pour nous qu'on puisse faire avancer les affaires dans le cadre d'une coalition plus large. C'est sûr quand tu parles au nom de 18 regroupements, qui représentent 350 groupes, ça commence à avoir un certain poids quand même. Et bon, on a réussi parce que là, encore là, tout le jus, c'est nous autres qui l'a ramené, ça vient pas d'eux autres, ils n'ont rien amené, ils ont mis des bâtons dans les roues, tout ce qu'ils ont fait, ils ont mis des bâtons dans les roues. Tout le contenu, c'est nous autres qui l'a amené, tout... un moment donné, on a comme convenu de, on a articulé vingt-cinq cinq, vingt-cinq recommandations au ministre pour bonifier son plan d'action. Ça, ça vient de nous autres, on nous a reproché d'avoir fait ça. Parce qu'on nous reprochait de s'impliquer dans des dossiers provinciaux, ce n'est pas à nous autres de faire ça, c'est à eux autres. Mais ils ne le font pas.

Tu es comme pogné dans une espèce de logique là, on ne veut pas que vous vous mêliez de ça parce que ça, c'est notre job, mais ils ne le font pas. OK, ça ne se fait pas comme ça ? Tu es pogné dans cette...» (11).

La coalition regroupait dix-huit membres, des Tables régionales et certains regroupements provinciaux comme l'Association des groupes de défense des droits en santé mentale (AGIDD) ou la filiale « Québec » de l'Association canadienne de la santé mentale (ACSM). Paradoxalement, le RRASMQ était également membre de cette coalition et en assurait le secrétariat. Cette coalition avait le mandat de faire des représentations auprès du gouvernement concernant le nouveau Plan d'action en santé mentale qui s'écrivait. L'AGIR, en collaboration avec d'autres regroupements (RACOR, ROBSM 04-17), seraient les principaux instigateurs et leaders de cette coalition des Tables et de l'action politique en lien avec le Plan d'action et de cela, une répondante est très fière de l'action du regroupement de Québec (15).

4.1.2. *Le Regroupement des organismes communautaires de la Région 03 (ROC-03)*

Avec la naissance du regroupement des organismes communautaires de la Région 03 (ROC-03), on peut dire que l'histoire des liens entre le RRNISMQ et cette nouvelle entité a évolué à l'inverse de celle vécue avec le RRASMQ. Au départ, les liens qui étaient faibles et teintés de méfiance ont par la suite laissé place à une collaboration mutuelle. Un membre exprimait son point de vue face à la venue du ROC-03 :

[...] il y avait des rivalités entre le Regroupement des ressources non institutionnelles et le ROC-03. Quand le ROC est venu au monde, c'est le ROC, à un moment donné, qui est devenu comme l'interlocuteur de l'Agence parce que ça couvrait plus large en termes de groupes communautaires. Là, je pense que le Regroupement a perdu un peu des plumes et ils ont été obligés de s'associer plus avec le ROC. Les actions de concertation, c'était peut-être pour maintenir une force (116).

Avant la naissance des Tables régionales d'organismes communautaires (TROC), suite à la réforme amorcée par la loi 120 au début des années 1990, les regroupements régionaux étaient les « interlocuteurs privilégiés » des régies régionales. Cela signifiait que chaque regroupement régional en santé mentale avait le pouvoir d'influencer directement les fonctionnaires des régies et ainsi faire progresser ses dossiers. Or, lors de l'arrivée des TROC, les RRSSS changent leur manière de procéder et insistent dans plusieurs régions du Québec pour négocier avec cette dernière plutôt qu'avec les regroupements sectoriels. Pour les groupes en santé mentale, cela est un recul puisqu'ils négociaient déjà avec les régies depuis plusieurs années.

Cette question a été source de tension entre le ROC et le RRNISMQ, particulièrement au début des années 2000. Toutefois, le regroupement a conservé la prérogative de nommer ses représentants pour les questions qui touchent la santé mentale et le ROC-03 nomme les représentants pour les dossiers qui concernent l'ensemble des organismes communautaires.

Cette nouvelle manière de procéder peut donc expliquer certaines rivalités qui se sont exprimées entre les groupes en santé mentale et les autres groupes membres du ROC-03 à une certaine époque comme on peut le constater dans l'extrait suivant:

Ce qu'on entendait dire beaucoup, c'est que les groupes trouvaient que le monde en santé mentale était bien riche. Puis quand il y avait du nouvel argent à distribuer, ce n'était peut-être pas dans ce secteur-là qu'il fallait distribuer. C'était toujours la santé mentale qui avait tout. Je ne pense pas que les groupes en santé mentale étaient nécessairement dans une bonne position par rapport à l'ensemble des groupes communautaires. Un peu comme l'image que le [nom d'un organisme] est un gros organisme avec bien de l'argent par rapport aux autres groupes en santé mentale. Je pense que les groupes en santé mentale, par rapport aux autres organismes communautaires, il y avait comme la même genre de dynamique (116).

Actuellement, les relations entre les deux regroupements sont qualifiées de « bonnes ».

Puis nous, le ROC a pris l'initiative d'organiser des rencontres avec l'ensemble des regroupements sectoriels. Donc, on se partage quand même l'information. Au moins deux fois par année, on se rencontre et on se partage un peu l'information. Puis, on a commencé, ça c'est tout à fait récent à travailler sur des dossiers communs, ensemble. On se partage l'information un des dossiers sur lesquels on travaille présentement, c'est une recherche qui a été réalisée sur la question de l'épuisement professionnel dans le milieu communautaire. [...] C'est des dossiers comme ça, je pense qu'il y a des dossiers communs sur lesquels on pourrait plus s'impliquer, mais ça va bien (11).

Cette collaboration entre le ROC-03 et l'AGIR semble amener une plus grande cohésion chez cette dernière (11) et amènerait du pouvoir d'échange, de discussion et politique (118).

Outre ces apports liés à la collaboration spécifique avec le ROC-03, qu'apportent tous ces liens avec les différents acteurs du mouvement communautaires ? La réponse la plus évidente, après avoir analysé ce qu'ont affirmé les personnes interviewées dans les entrevues, est que ces concertations amènent une ressource très importante soit « l'information ». (113, 119, 120, 123, 124, 125) et cette information est importante pour ajuster les stratégies (14, 15, 16, 119) de l'AGIR comme on peut le constater lorsqu'on lit l'extrait suivant :

C'est sûr qu'au niveau de l'information, ils ont plein d'information. Ils savent ce qui se passe ailleurs, donc ils sont en mesure de vérifier ce qu'ils peuvent faire ici par rapport à ce qui se fait ailleurs, ce qu'ils font dans les autres Régies, qu'est-ce qu'on peut revendiquer. Mais sinon, je ne sais pas (119).

Cette information permet d'ajuster les stratégies et aussi de se faire confirmer que l'analyse qui est faite est cohérente et sentir qu'on est sur la bonne voie, rassurés :

En fait, ça permet d'ajuster la stratégie du regroupement de Québec. Parce qu'évidemment on ne répète pas les erreurs ou les difficultés que les autres ont rencontrées en adoptant telle ou telle stratégie. Donc, en parlant aux autres, on ajuste notre propre stratégie par rapport à nos revendications locales ou régionales à Québec. Mais en même temps, c'est beaucoup de... au niveau tactique et stratégique, c'est intéressant parce que si un précédent qui s'est passé dans une région, bien on peut dire que ça été donné à telle région et qu'on revendique la même chose. On fait un peu comme les centrales syndicales à ce moment-là. Mais en même temps, c'est aussi le rôle de support parce qu'on partage aussi, on ventile, ça nous permet de ventiler, de se sentir supporté, de tester la cohésion de nos positions à Québec quand on regarde ce qui se fait ailleurs, on est dans le « target » comme on dit ! Oui, c'est correct, ça a du sens, ça, on devrait enlever ça, on devrait faire comme eux... On élague nos stratégies, on ajoute, c'est important » (15).

Un troisième apport des concertations avec les autres groupes communautaires ou regroupements, selon les personnes interrogées, c'est qu'on en retire une force politique (120, 122, 15), la force du nombre. Cette force peut servir à imposer certains aspects de l'approche des groupes communautaires en santé mentale et à faire avancer des dossiers.

Cependant, le très grand nombre de concertations que vivent les groupes communautaires n'ont pas que des effets positifs pour les membres du regroupement. Par exemple, un groupe peut être membre à la fois de l'AGIR en santé mentale, d'un regroupement provincial comme la FAPPAMM et du ROC-03. Il a été mentionné dans les entrevues qu'il peut arriver que sur un enjeu particulier, les directives envoyées aux membres ne soient pas nécessairement les mêmes. Cela amène alors un conflit de loyauté qui peut affecter la cohésion de l'AGIR lors d'une action collective :

Bien, ça peut avoir un effet, parce que tu sais des fois, si comme organisme on est membre, du ROC, puis on est membre de la FAPPAMM, puis on est membre de... des fois si les organismes, si les regroupements défendent...ont des positions différentes, bien là, tu sais... avec quel regroupement tu vas t'attacher ? Tu sais, c'est ça... ça peut avoir un effet comme de déstabiliser, ouais... (122).

On peut donc poser l'hypothèse que confrontés à ce conflit de loyauté, certains groupes pourraient choisir de ne pas suivre les directives de l'AGIR et cela peut avoir un impact sur la cohésion du regroupement.

En somme, les relations avec d'autres regroupements d'organismes communautaires ont un impact sur l'acteur collectif principalement par l'information que ce dernier va y chercher. L'information permet de mieux comprendre le système d'action dans lequel il évolue, d'en percevoir les occasions d'agir et d'ajuster les stratégies. On a aussi montré qu'à certaines occasions, ces collaborations entre regroupement permettent de constituer ou d'étendre un réseau d'influence. Là encore, c'est un facteur important sur la capacité d'agir de l'acteur.

Lorsqu'un autre acteur naît et dont l'intervention se trouve sensiblement dans le même champ que le regroupement, il y a une certaine période d'ajustement qui se produit. Cela ne change pas fondamentalement le travail effectué par le regroupement, mais provoque la mise en évidence de l'identité et du champ occupé. Ces ajustements effectués, on constate encore que l'information demeure une ressource importante. En plus des liens qu'il entretient avec ses partenaires communautaires, l'AGIR est aussi en relation très étroite avec des organismes du réseau institutionnel. La prochaine section est consacrée à décrire ce que sont ces rapports et à analyser les impacts qu'ils peuvent avoir sur la cohésion du regroupement.

4.2. Les liens avec le réseau institutionnel

Les organismes communautaires ont fréquemment à entrer en relation avec des organismes du réseau institutionnel du domaine de la santé mentale : ministère de la Santé et des Services sociaux, Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) ou Régie régionale (RRSSS) ou Agence de la Santé et des Services sociaux selon les périodes, un hôpital psychiatrique et d'autres établissements comme les CLSC ou plus récemment, les CSSS. Les objectifs de la recherche à ce sujet sont de comprendre ce que sont ces relations avec les établissements et en quoi elles peuvent influencer la constitution de l'acteur collectif ainsi que son action. Les prochains paragraphes s'attardent donc dans un premier temps à présenter la

nature des relations avec le réseau institutionnel telles que perçues par les personnes interrogées. Dans un deuxième temps, un regard plus spécifique sera jeté sur les relations entretenues avec des types particuliers d'établissements et enfin, en troisième lieu, seront considérés les effets de ces relations entre les organismes du réseau institutionnel sur la constitution de l'acteur collectif et son action.

4.2.1. Comment qualifier les relations entretenues entre le regroupement et le réseau institutionnel ?

L'analyse des données montre que certaines personnes répondantes considèrent la qualité des relations avec le réseau institutionnel comme étant variables. Pour deux personnes c'est l'intensité ou la fréquence qui est variable et elles sont affectées par le type de dossier traité et selon les époques (11, 120). Pour d'autres, c'est le climat de ces relations qui est variable. Elles auraient évolué vers une relation plus consensuelle (120, 122). Pour d'autres encore, on reprend un peu les termes du domaine pour qualifier le type de relation de « bipolaire » (15), car « parfois ça va bien et à d'autres moments c'est plus difficile ». Le même sentiment est exprimé quand il est mentionné que la relation en est une d'« amour/haine » (17). Enfin, la variabilité s'exprime aussi dans le changement d'interlocuteur privilégié selon les périodes. Il y a eu un temps où les relations étaient principalement avec le Centre hospitalier Robert-Giffard (CHRG), ensuite avec la RRSSS et plus récemment avec les CSSS. Ces derniers changements s'expliquent par les configurations successives du réseau institutionnel de prestation des services.

Pour plusieurs autres personnes, la relation entre les groupes et les établissements est qualifiée de « relation de convenance », c'est-à-dire une manière d'être où les gens conviennent de la manière dont se déroulent les rapports, qui sont formalisés et fort polis, mais qu'en fin de compte toutes ces convenances n'apportent pas les changements escomptés. Les deux prochains segments d'entrevue sont éloquentes à ce sujet :

Ça doit faire trente ans qu'ils nous disent ça. Pour moi, c'est comme une pièce de théâtre - chacun joue un rôle. C'est toujours la même pièce de théâtre, c'est le même cauchemar que tu vis, la même pièce de théâtre qui revient. Ils te donnent des grenailles. Ils ne vont pas chercher l'argent de Robert-Giffard. Ils essaient disent-ils (111).

On est toujours très bien accueilli, bien écouté. Ils semblent toujours réceptifs, mais dans les faits et dans les actions, ça ne passe pas. Autrement dit, ils disent qu'ils croient, que ça a du bon sens, qu'il devrait y avoir un budget, que ci, que ça... Mais dans les faits, ils ne donnent rien. Je pense que c'est ce qui se vit principalement avec l'Agence [...] Mais ce n'est pas vrai qu'on n'a rien. Je pense qu'au fil des années, on obtient des résultats. Ça s'améliore. Qu'on évite à un organisme communautaire de fermer ses portes, c'est bien. Qu'on ait soutenu quelqu'un dans ce sens-là, c'est bien. Mais à comparer à ce qui serait souhaitable, c'est sûr que moi, personnellement, je trouve que ça avance doucement (114).

On a aussi qualifié ces rapports entre le réseau institutionnel et le regroupement de « conflictuels » ou « d'opposition » ou alors que les relations se situent toujours dans un rapport de force (116), qu'« à part quelques petits moments de répit, de sympathie, c'était un combat tout le temps » (118). Il est intéressant de noter que ces deux personnes sont des fondatrices et qu'on peut penser que ces extraits ne font que confirmer la variabilité de la relation avec la RRSSS, cela vers une relation plus consensuelle. C'est ce qu'on peut lire aussi dans l'extrait suivant :

Je trouve que depuis quelques années, c'est beaucoup moins politique l'affaire. Je trouve ça. Il y a moins de représentations, c'est ça qui manque, c'est le politique. Donc, de liens, moi, j'ai l'impression qu'il y en a moins. Je ne sais pas si je suis dans le champ... J'ai déjà vu qu'on brassait plus que ça, par moments (120).

De plus, comme il a été constaté à de nombreuses reprises dans les études concernant le domaine de la santé mentale, le rapport entre les groupes et les établissements a été qualifié de « choc de cultures ». Les nombreuses années de partenariat n'ont donc pas atténué ce sentiment. Dans une entrevue, une répondante donne en exemple le concept de « rétablissement » qui est utilisé dans les deux réseaux, mais qui n'aurait pas la même signification dans l'un ou l'autre de ceux-ci et que le réseau d'établissements s'approprierait même certains concepts déployés par les groupes trouvés à la suite de recherches qu'ils ont entreprises dans d'autres pays. Le prochain segment montre que cette différence est encore bel et bien présente :

Bien, moi je pense que non, nous on n'a pas la même lecture des choses et, il faut dire qu'on s'intéresse beaucoup depuis quelques années au regroupement à ce qui se fait ailleurs. On s'est alimenté beaucoup de ce qui se fait ailleurs. Et, tout ce courant là actuellement qui s'impose de plus en plus pour nous il est très intéressant. C'est sûr que c'est de bonne guerre, ce n'est pas la première fois qu'il y a tentative de récupération d'un concept. Je pense que ça nous appartient à prendre le concept et mettre la barre la plus haute possible. Je pense que pour moi, ce n'est pas n'importe quoi. Ça, on le voit beaucoup, dans les discussions que l'on a eues dans le cadre de projets cliniques avant les fêtes. On a eu à s'asseoir avec les CSSS et définir les projets cliniques. Puis, il y a un choc de culture absolument incroyable [...] Pour eux ça va de soi, le rétablissement oui, oui, tout le monde est là-dedans, tout le monde fait ça.

Il faut que tu en reviennes à ça. Et nous, ce qu'on veut essayer de faire c'est beaucoup d'expérimenter des nouvelles pratiques, des nouvelles approches qui favorisent le rétablissement (11).

Un autre exemple du choc des cultures est amené dans le passage qui suit par une autre répondante qui relate les rencontres pour la planification des réseaux cliniques :

Puis un moment donné, ils ont fait un maudit gros papier, avec des maudits gros objectifs, des buts, des cibles, des objectifs, des indicateurs, tout le jargon de l'ÉNAP pour te mêler, puis c'étaient des maudits beaux PROS, une autre sorte de PROS (111).

Outre le langage utilisé par le réseau institutionnel, il y a aussi la démocratie utilisée dans le regroupement qui est présentée comme un problème par les fonctionnaires. La démocratie est présentée comme un empêchement à l'efficacité ou un manque d'autonomie des représentants des groupes. Sur ce sujet du fonctionnement démocratique du mouvement communautaire, une répondante souligne les difficultés qu'elle a rencontrées dans le cadre des négociations avec le CSSS pour l'établissement des réseaux locaux de services.

Malgré ces différences culturelles, il semble que les rapports puissent exister entre les établissements et les groupes parce qu'ils sont en grande partie tissés entre des personnes et non pas des organisations. Au moins huit personnes mentionnent au cours des entrevues que les individus comptent beaucoup dans la qualité des relations entretenues entre les groupes et les établissements ou les institutions (110, 116, 118, 121, 15, 17, 18, 19). Avec certaines personnes, « ça fait des flammèches » alors qu'avec l'autre, il y a de « belles complicités » (110).

Certaines personnes agissent comme des « portes d'entrée » à la RRSSS (116) et que même si certains aspects du réseau institutionnel peuvent être critiqués, il y a des personnes qui sont sympathiques à la cause communautaire et fournissent de l'aide (118). Cela fait dire à une autre que les rapports avec les individus peuvent être consensuels même si les rapports entre les établissements sont conflictuels (118).

L'élément principal qu'il faut noter ici est la grande variabilité des relations entre le regroupement et les organismes du réseau institutionnel tant en termes d'intensité que de fréquence, tant au plan des interlocuteurs avec lesquels le regroupement doit composer. En fait, les nombreuses reconfigurations du réseau général de la santé et des services sociaux et celles, plus particulières du champ de la santé mentale, ont eu des impacts importants sur tous les acteurs collectifs similaires à l'AGIR en santé mentale. En effet, avant la réforme de 1992, les groupes faisaient affaire directement avec le ministère de la santé et des services sociaux et c'est plutôt par le biais du regroupement provincial qu'on faisait des pressions pour amener les changements souhaités. La réforme de 1992 amorce le processus de régionalisation et crée le Régies régionales. Les groupes doivent s'ajuster et redirigent leurs interventions vers les Régies régionales ainsi que les PROS à définir et mettre en place. Les relations avec ce nouvel acteur amène un regroupement qui a déjà été étudié ailleurs (Duperré, 2002) à une structuration identitaire importante. On peut poser l'hypothèse qu'il en est de même ailleurs. La réforme suivante voit les groupes de base confrontés à la localisation des plans d'intervention en santé mentale, c'est-à-dire en fonction non plus des régions, mais bien des territoires de CLSC. Cela force encore les regroupements à revoir leurs fonctionnements et leurs stratégies. La dernière réforme n'est pas différente et amène sensiblement le même processus. Lors des réunions de l'AGIR, il faut ajouter un point à l'ordre du jour pour que tous les groupes puissent être informés de la réalité des autres groupes intervenant sur des territoires différents. Sachant que l'identité se construit en fonction d'un environnement particulier, les vécus dissemblables des groupes membres du même regroupement est à la création d'une négative sur la cohésion de l'ensemble.

La prochaine section s'attarde à analyser plus précisément la nature des relations avec des établissements particuliers du réseau institutionnel.

4.2.2. Les relations avec des instances particulières

L'analyse des entrevues permettent de constater que certains établissements semblent plus importants que d'autres. Les répondantes parlent des suivants : le Centre hospitalier Robert-Giffard, le CRSSS ou la RRSSS ou l'Agence selon les périodes et plus récemment les CSSS. Avec ces derniers, une personne sent que le nouveau rôle du CSSS dans le domaine de la santé mentale constitue une menace, mais cette menace n'est pas très dangereuse :

Ça a été aussi les CLSC, les CSSS, bon pas parce que c'est des gros méchants, mais du fait qu'ils empiètent un peu sur notre terrain... En fait le CSSS, CLSC anciennement, c'est eux qui récupéraient nos affaires beaucoup. Puis, c'est un peu particulier parce que les CLSC, c'est relativement nouveau qu'ils sont en santé mentale dans... bien, peut-être une dizaine d'années maintenant. Pour moi c'est un nouveau joueur sur la patinoire, là tu sais... Et on avait comme l'impression qu'eux ne savaient pas quelle niche prendre, ça fait qu'ils venaient empiéter un peu sur nos affaires à nous. Tu sais, ils essayaient de se mettre dans le milieu entre nous et l'hôpital donc, mais un peu de haut, sans trop savoir, on les regardait aller et on n'a pas été vraiment impressionnés outre mesure... (11).

On dit même que les groupes communautaires offrent des services à plus de personnes et ils en tirent une certaine fierté :

Selon nos analyses à nous, on dessert... on rejoint à peu près deux fois plus de monde que les CSSS en santé mentale. C'est parlant, donc, deux fois plus de monde qui vient dans notre réseau que dans leur réseau. C'est eux autres qui s'en viennent nous dicter comment travailler, tu sais demain matin (11).

Lors de certaines entrevues, les réseaux cliniques sont en train de se mettre en place et le regroupement attend pour pouvoir identifier le type de relation qu'il pourra entretenir avec ce nouvel acteur. Chose certaine, des représentants du regroupement siègent sur les différentes Tables de concertation. On dit que cela a des effets négatifs, car cela demande beaucoup de temps et que pendant qu'on se concerte, le travail ne se fait pas dans les groupes (111). D'autre part, on dit aussi que la mise en place des réseaux cliniques a provoqué une plus grande solidarité entre les groupes (114) :

Comme j'en parlais, les projets cliniques, ça a consolidé l'AGIR plus fortement dans ce qu'elle était et ça a créé plus de solidarité entre organismes. Par rapport à d'autres groupes... Il y a certains regroupements d'organismes dans d'autres régions qui ont peur de prendre position par rapport à l'Agence, au niveau politique. Ils veulent que ça coule facilement. Alors qu'ici on est plus à nommer ce qui ne va pas, le dire et revendiquer clairement. On prend des points de comparaison. Puis je pense que ça nous confirme dans notre identité et dans ce qu'on souhaite être comme regroupement. À se comparer, on s'identifie et on se solidifie (114).

Dans ce dernier passage, il est important de noter aussi que les relations vécues avec le réseau institutionnel sont perçues comme une occasion de structurer l'identité collective du regroupement en relation avec un « Autre » significatif.

Cette réforme qui a amené les CSSS à être des acteurs importants dans le domaine de la santé mentale, fait aussi que les rapports des groupes avec un autre acteur (RRSSS) s'en trouvent affectés. Les entrevues montrent que le pouvoir de l'Agence semble moins fort depuis la dernière réforme.

Ben c'est comme je disais tantôt, c'est une question de perception aussi... moi je pensais qu'il y avait beaucoup plus d'impact sur la Régie anciennement. Je pense qu'il y a un bon lien... Et que... je peux me tromper, mais dans les dernières années, ça s'est espacé. Je pense qu'à une période on était beaucoup plus présent, plus... Des rencontres plus fréquentes avec la Régie, maintenant l'Agence, mais que là, ça s'est espacé un petit peu plus. C'est ma perception. Je sais pas... Pourquoi ? Ben je pense que les lois qui ont été appliquées dernièrement, les projets cliniques, il y a plein de choses qui entrent en ligne de compte. La façon de travailler avec l'Agence est différente aussi, parce que le Ministère a comme repris du pouvoir, le pouvoir qu'il avait donné aux Agences, je pense qu'ils y en ont moins qu'avant, mais en tout cas. De ce que j'en connais. Ça fait qu'en ayant moins de pouvoir et en étant régies par différentes lois, les Agences, bien, elles suivent le cours du Ministère beaucoup. Ben moi, ma perception c'est qu'elles ont moins de pouvoir qu'avant les Agences... (113).

Avec ce déplacement de lieux de pouvoir, on peut poser l'hypothèse que le regroupement modifiera ses interventions en conséquence.

Outre ce déplacement du pouvoir, il est possible de constater à la lecture des entrevues, que des personnes ont un sentiment d'impuissance face à la possibilité de gagner certaines revendications, comme en témoigne le prochain segment d'entrevue :

La Régie, on les voyait pendant deux, trois ans, on les voyait quatre fois par année. Je pense bien que c'était encore la langue de bois. On se parlait franchement. Tu réussis à avoir des demandes, mais sans plus. C'est toujours ça. J'ai l'impression que ça va toujours être ça. C'est notre lot. Ça ne sera jamais facile » (111).

On retrouve le même sentiment exprimé lorsque cette personne parle des relations avec le Ministère : « on reste dans la langue de bois », dit-elle (111). Contrairement à cette position, une autre affirme qu'ils sont reconnus par le Ministère et qu'ils ont une certaine influence sur ce dernier (123).

Les relations avec le Centre hospitalier Robert-Giffard se sont aussi transformées au gré des réformes. Les rapports entre l'établissement et le regroupement ont toujours été fréquents et animés, sauf depuis le transfert de l'intervention de première ligne dans la communauté. Ce transfert de certaines interventions auparavant assumées par l'Institution vers les groupes communautaires et les CLSC a fait en sorte que la nécessité d'intervenir auprès de cet acteur a diminué considérablement.

« Robert-Giffard a toujours été un ennemi intéressant » (11) est une expression qui traduit probablement très bien le type de relation qui a eu cours au fil des ans entre l'Institut psychiatrique et le regroupement. C'est donc une relation d'opposition importante dont on parle ici. Les oppositions entre les groupes et le CHRG sont nombreuses comme en fait foi l'analyse des procès-verbaux du regroupement.

En janvier 1986, le RRNISMQ dénonce la non-reconnaissance des groupes communautaires par le CRSSS et l'absence de position claire sur la désinstitutionalisation. En février de la même année, les documents font état de difficultés avec la direction du CHRG suite au dépôt d'un mémoire par le comité des usagers. Une personne ayant participé à la réalisation du mémoire du comité des résidents raconte cette époque :

On est dans ces années-là et je te dirais que parallèlement à ça nous, on était à Robert-Giffard, on avait sorti un mémoire sur les conditions de vie à l'interne. Une des premières actions que le comité avait faite, on participait à ça. [...] on a interrogé une heure chaque, soixante personnes sur les conditions de vie. On passait tout et tout ça, ça a duré pendant quelques mois, il faut le faire, soixante entrevues. C'est de la job. [...] il y avait eu un mémoire assez choc, je m'en souviens on l'avait mis rouge. Rouge, rouge pétant ! Puis on l'avait déposé au conseil d'administration sur les conditions de vie. [...] là, ça a été la guerre complètement avec le comité et Robert-Giffard. C'était euh, du jour au lendemain on avait coupé les subventions.

[...] bon, on a continué à travailler sur le chômage quand même. On faisait ça à l'époque, on se disait qu'on allait en faire un bout sur le chômage [...]. Ça fait que là, ils nous ont coupé la subvention et on ne débarrassait pas. [...] nous autres, on fait une conférence de presse pour dénoncer l'affaire, tout ça bougeait. On parle de peut-être un an avant l'adoption de la politique de la santé mentale. Donc, il y avait un contexte social assez bouillonnant. [...] Et le regroupement était là-dedans, on nageait dans ces eaux-là, ce n'était pas nécessairement le regroupement qui était l'initiateur de ça, mais c'était tous les groupes qui étaient bien intéressés à savoir ce qui se passait. Une espèce de bouillonnement d'idées en arrière, qui était là [...]
(11).

Avec en arrière-plan la venue prochaine de la Politique de santé mentale (1989) et les plans régionaux d'organisation des services (PROS), le regroupement se met à la tâche d'organiser la désinstitutionalisation et de rapatrier des fonds à partir du CHRG pour des services qui seront offerts dans la communauté. Les comptes rendus font état du désir du regroupement de récupérer une partie des fonds d'un excédent budgétaire non récurrent, mais les transferts réels ne seront pas à la hauteur de l'espoir que l'idée avait suscitée.

L'enjeu de l'insertion en emploi est aussi en négociation entre le regroupement et le CHRG. En novembre 1988, le RRNISMQ refuse une proposition du CHRG sur ce sujet et envisage une autre possibilité, c'est-à-dire que ce serait plutôt le milieu communautaire qui aurait cette responsabilité des « places-travail ». On pensait alors à la création d'un tout nouveau groupe communautaire et c'est ainsi que le groupe Croissance Travail est né.

C'est l'année 1997 qui est considérée comme une année charnière dans ces relations entre le regroupement et le CHR. C'est ce qui est appelé la « grande Guerre » (15) ou lutte la plus importante que le regroupement ait menée (11). C'est à partir de cette lutte que le regroupement a obtenu le financement qui lui a permis de se structurer davantage et d'engager une personne pour assumer la permanence.

L'incident dont on parle ici survient après que le regroupement ait investi beaucoup de travail et d'énergie dans les structures participatives entourant la définition et la mise en place des Plans régionaux d'organisation des services (PROS) qui sont une des conséquences des nombreuses réformes dans le domaine de la santé mentale depuis le début des années 1990. Dans la nouvelle organisation de services, il était prévu que 20 millions de dollars allaient être transférés pour des services dans la communauté pour les deux rives de la région de Québec. Or, trois ans plus tard, selon une personne interviewée, il y aurait seulement 10% de cet objectif qui était réalisé. C'est donc dans un sentiment de frustration quant à cette situation que les représentants du regroupement apprennent que l'institut psychiatrique Robert-Giffard veut devenir institut universitaire. L'établissement sera perçu comme une organisation voulant « accaparer à peu près tout ce qui bouge en santé mentale et devenir un institut en santé mentale et faisant fi de tout ce qui avait été négocié et convenu dans le PROS cinq ans auparavant » (11). Cela soulève des enjeux importants quant aux compétences reconnues à différents acteurs d'intervenir en première, deuxième ou troisième ligne. On comprend que selon la définition retenue, il y a des enjeux liés au financement des groupes.

Il y a peut-être lieu ici de s'attarder sur la question du vocabulaire utilisé et les perceptions qu'en ont les acteurs. On parle en effet de services offerts dans la communauté. Pour un établissement comme le Centre hospitalier Robert-Giffard, tout service offert hors de ses murs peut être considéré comme étant « dans la communauté » et selon cette logique, il n'y aurait pas lieu de transférer des fonds. Or, on peut aussi comprendre l'expression « service dans la communauté » comme étant des services offerts par les groupes communautaires. On peut voir cette logique à l'œuvre dans l'extrait suivant :

Donc il y a dix millions qui partaient de Robert-Giffard et qui s'en allaient ?
Réponse : Dans la communauté. Pour développer des ressources dans la communauté. Donc, le milieu communautaire, évidemment était interpellé beaucoup au niveau de la réinsertion, des groupes de réinsertion, et ça, là-dessus, après deux ans, trois ans, je pense qu'ils avaient réalisé à peine dix pour cent de l'objectif.

C'est donc dans ce climat que le projet du Centre hospitalier Robert-Giffard de devenir institut universitaire est déposé et il explique la vive opposition qu'il a suscitée.

Dans le cours de cette lutte, différentes stratégies sont utilisées par le regroupement qu'il ajuste selon son analyse des événements. La première est de participer aux pourparlers d'un comité ad hoc mis sur pied pour discuter de la situation et qui devra acheminer une recommandation au conseil d'administration de la RRSSS qui prendra ensuite une décision finale sur ce qu'il convient de faire.

Lors d'un premier vote à l'issue des discussions du comité, le résultat est en faveur de la position défendue par les groupes communautaires. Selon les perceptions des personnes interviewées, il y aurait eu ensuite des rencontres secrètes entre certains acteurs où les groupes communautaires ne sont pas invités. Ensuite, un deuxième vote est demandé et la position prise initialement est alors renversée. Les groupes sont fâchés et changent de stratégie. Ils se retirent du comité et déposent un rapport minoritaire auprès du conseil d'administration de la RRSSS, elle-même divisée sur la question. Le vote du conseil d'administration est très serré, mais pas égal. Malgré cela, selon ce qui a été raconté dans les entrevues, le président utilise l'idée de « vote prépondérant du président » pour forcer l'égalité entre les factions et ainsi paralyser le dossier. Puisqu'un vote prépondérant ne peut être utilisé qu'en cas d'égalité et que cela n'était pas le cas, on dit dans les entrevues que les conseillers juridiques sont appelés en renfort.

Les groupes communautaires se retirent ensuite de tous les comités où ils siègent. La RRSSS travaille alors à rétablir les ponts et à ramener les groupes au sein des comités participatifs. Les groupes mettent 5 conditions de l'avant pour retourner siéger aux comités dont celles du financement du regroupement, d'un montant de 500 000 \$ investis dans la consolidation des groupes communautaires et le transfert à la RRSSS des contrats liants certains groupes communautaires et Robert-Giffard pour la prestation de certains services d'insertion sociale.

Il semble, selon les données d'entrevues, que Robert-Giffard ait accepté sous la pression de la RRSSS de se retirer de tous les services de première ligne et de les transférer aux CLSC et aux groupes communautaires. C'est suite à cette lutte que le financement du regroupement a été assuré et qu'il a pu commencer à se structurer un peu plus.

Malgré que cette lutte soit considérée comme la plus importante, elle n'est pas la seule. On a aussi mentionné l'opposition concernant l'implantation du Centre de crise à Québec lors de la période de fondation du regroupement et actuellement, l'opposition se poursuit concernant l'implantation de logements sociaux communautaires en remplacement des ressources de type familial (RTF) ou de ressources intermédiaires (RI) considérées comme dépassées (118).

Pour certains, il est agréable de penser que les représentants du CHRG ne les aiment pas : « Oui, c'est-à-dire qu'il nous aimait pas Robert-Giffard et puis nous ça nous plaisait qu'ils nous aiment pas, je pense (rit) » (12).

On peut poser l'hypothèse ici que l'opposition conforte les groupes communautaires et le regroupement dans leur identité. Cette remarque sur l'effet de cette lutte avec le CHRG permet de penser de manière plus générale aux effets que peuvent avoir ces relations avec les institutions sur la constitution de l'acteur collectif. C'est ce qui sera abordé dans la prochaine section.

4.2.3. Les effets des relations avec les établissements sur la constitution de l'acteur collectif

À l'analyse des données d'entrevues concernant les effets des rapports entre le regroupement et le réseau institutionnel, on peut constater deux grandes tendances. La première est que le sentiment de menace et l'opposition renforcent la cohésion et qu'inversement le partenariat est perçu comme un danger à la cohésion et à l'identité communautaire. Voici plus en détail ce que les données enseignent.

L'opposition renforce la cohésion

Plusieurs personnes interviewées mentionnent que le sentiment de menace et l'opposition renforcent la cohésion du regroupement. Ce sentiment de menace est souvent vécu lors des différentes transformations du réseau de la santé et des services sociaux. Les groupes craignent de perdre des responsabilités, de l'autonomie ou du financement. Voici comment une personne présente la chose :

Les organismes autour de la table expriment peut-être une plus grande cohésion au moment de la réorganisation des services. Tu sais, quand il y a une menace qui se pointe, bien à ce moment-là, ça fait que tu es plus... là tu te serres les coudes un peu plus, quand il y a une menace, là c'est peut-être, les intérêts supérieurs, tu sais... alors, c'est peut-être ça que je voulais dire tantôt, c'est ça, les intérêts supérieurs ! [...] Quand il y a une grande réorganisation des services puis là que les organismes communautaires ont à être, s'il faut que les organismes communautaires soient reconnus, aient leur place ou que l'approche communautaire soit bien reconnue, ait sa place, bien là, dans ce temps-là, la cohésion est plus grande. On a un ennemi commun ! (rires) (122).

Une autre présente les effets de cette menace en des termes tout aussi éloquents :

Mais oui, c'est probablement un élément qui contribue à la cohésion du regroupement dans ce temps-ci, les gens ont peut-être peur de se faire bouffer carrément par le réseau, ça peut prendre différentes formes, devenir des sous-traitants carrément du CSSS et (réfléchit) ... alors que là, en ayant le regroupement, il y a une espèce de barrière, je pense, qui protège un peu quelques affaires (11).

La cohésion et le sentiment de la nécessité de la lutte sont renforcés par le travail de cadrage qui est effectué par certains membres. En effet, on s'appuie sur les gains déjà réalisés pour motiver à l'action conflictuelle :

Ce qu'on a réussi à faire valoir aux gens c'est 'écoute : on a gagné des points, on a pas à perdre notre temps dans les tables de...en sortant on a réussi à garder des affaires...' (réfléchit) ... je pense que les gens avaient comme, non, avaient comme appréciés ça et bon, et tout ça t'affecte beaucoup dans leur humeur. Il faut dire que l'on s'amusait énormément (rit) à ce moment-là. Non, mais on n'avait absolument rien à perdre [...] (11).

Pour d'autres personnes, ce sont justement l'avantage de ces gains et la perspective d'avoir un certain pouvoir qui les motivent à devenir membre du regroupement (111, 116, 118).

Mais cet effet positif de l'opposition et du sentiment de menace sur la cohésion ne vaut pas pour tout le monde. On a mentionné que ce type de relations pouvait « ébranler » les membres « plus fragiles » ou peu « intéressés à brasser les choses » et qu'il fallait alors travailler la cohésion (116).

L'ère du partenariat est perçue comme un danger pour l'identité et effrite la cohésion

Les groupes communautaires ont été appelés à siéger à plusieurs comités, Tables de concertation, conseils d'administration ou commissions depuis les réformes du début des années 1990 et l'ère du partenariat entre les établissements et les groupes. Selon les personnes rencontrées, cette manière de procéder n'est pas sans laisser de traces sur l'identité des groupes, leur travail et sur l'identité communautaire défendue par le regroupement. Une personne voit un danger de changement de la mission des groupes, « d'embarquer dans les demandes des instances gouvernementales et d'oublier l'essence de qui ont est » (125).

Le premier constat effectué par une répondante est que le partenariat prend bien du temps et qu'en conséquence les groupes ont délaissé les concertations avec d'autres groupes ou regroupements communautaires et qu'il est difficile ensuite de se développer de manière autonome :

Tant qu'on n'a pas accès aux lieux de pouvoir et de décisions, on pourra bien brasser du papier ensemble, et on en brasse, en passant, beaucoup trop de temps qui est imparti aux réunions du réseau, qui n'en finissent plus... Et ça nous empêche de développer nos propres projets en temps, en énergie, de développer nos pratiques, d'avoir une identité vraiment qui pourrait faire en sorte qu'on pourrait vraiment être plus conscient de qui on est (15).

Cette dernière citation est éloquente sur les dangers que les membres perçoivent relativement au partenariat concernant leur identité communautaire. Cette analyse est défendue par sept personnes différentes (11, 111, 116, 120, 125, 14, 15).

Un constat fait par une répondante est que le partenariat avec le réseau institutionnel ou une trop grande proximité avec ce dernier enlève aux groupes un espace d'innovation nécessaire pour le bien de tous :

Mais je pense que ça prend un espace à quelque part où est-ce qu'il y a des affaires un petit peu plus en marge, des affaires un peu plus baveuses qui se font et éventuellement ça va être récupéré par le réseau, mais tu sais, il ne faut pas tuer cet espace-là et je pense que c'est ça qui s'est passé à partir des années '90 (11).

Dans la foulée de cette déclaration, cette répondante tente de redéfinir ce qu'être partenaire veut dire :

Ça veux-tu dire qu'il faut vraiment se marier ? On peut travailler ensemble... on n'a pas besoin d'être mariés, on peut faire chambre à part (rit). On peut cohabiter, mais tu sais, pas besoin d'être dans le même lit tout le temps [...] C'est des enjeux de cet ordre-là que je pense qui ne sont pas réglés. Ils ne le seront jamais, je pense. Il y a de quoi d'un peu naïf dans leurs affaires aussi des fois. Ils regardent ça, tout le monde ensemble, main dans la main, la personne au centre (11).

Certaines autres personnes ne tentent pas de redéfinir le partenariat ou de lutter contre cette perte d'identité perçue par les rapports partenariaux. Ils en viennent à considérer leur intégration et souhaiter la venue d'un « Autre » communautaire, plus combatif :

On est devenu plus fonctionnaire. Moi, je pense qu'il va y avoir un autre mouvement communautaire qui va naître. Nous, on se dirige, on commence à être avalé un peu [...] On est beaucoup assimilé, je trouve. Je pense qu'il va y avoir un autre communautaire qui va naître, qui va être plus délinquant, qui va être plus... c'est pas le bon terme, mais asocial, qui va être plus dur. Qui va dire, moi c'est ça que je fais, alors tu m'aides ou tu m'aides pas (111).

On retrouve sensiblement la même position chez cet autre membre :

Je pense qu'on va avoir une nouvelle sorte de communautaire qui va émerger à partir des clients eux-mêmes, comme dans les années 75-80¹⁹. Ils étaient moins satisfaits des services et ont commencé à se regrouper. Je pense que c'est une espèce de pendule... (116).

Du même souffle, on dénonce les rapports trop complaisants avec les établissements du réseau institutionnel (116) pour obtenir du financement et la perte d'identité qui s'en suit :

Les différences de salaire, ça ne peut pas être la seule différence avec le fait de travailler en établissement ou dans le communautaire. S'il y a juste ça qui nous distingue, on n'a pas de raison d'être [...] Je pense que tant qu'il y avait une espèce de rapport de force, ça dynamisait, ça motivait le monde, ça stimulait le monde à continuer à travailler (116).

¹⁹ 1975-1980.

Enfin, on en appelle à un retour à un rapport de force plus intense, plus « mordant » quoique pas autant que ce qui a déjà été vécu :

C'est toujours, le lien, ce qu'il faut c'est de toujours être vigilant. C'est de ne pas perdre son identité et d'être collaborateur sans perdre son identité, sa spécificité. Toujours d'être... Tandis qu'avant, on était peut-être trop juste revendicateurs et mordants. Tandis que là, on est comme, peut-être tombés à l'inverse aussi. Comme trouver l'équilibre entre les deux. Je pense qu'il y a moyen de s'asseoir avec des gens sans mordre et quand même être plus, un peu plus revendicateur. Je pense qu'on en a perdu un peu... pas mal, d'après moi (120).

Enfin, une personne fait le lien entre le désir d'être reconnu et de faire reconnaître les pratiques alternatives par l'État, leur engagement dans les structures partenariales et leur déception quant aux résultats obtenus avec un retour à une identité définie indépendamment de la reconnaissance par l'État :

Il y avait beaucoup de frustration due au fait qu'on n'était pas reconnu par l'État, comme si notre existence était due au regard de l'État sur nous. Comme si notre identité se tenait à se faire reconnaître par l'État. C'est drôle parce que pendant des années et des années, il y avait toujours ce malaise de dire qu'on n'est pas reconnu, ce qu'on fait c'est intéressant comme des adolescents qui attendent la reconnaissance du professeur... [...] Et puis je pense qu'on a commencé à se structurer une identité à commencer à penser à dire et à revendiquer et à créer un rapport de force au milieu des années 90 de façon assez tactique pour avoir une plus grande part du gâteau du budget de l'État. [...] Nous on a cru très fort que de participer à la transformation des services avec l'État c'était une sorte de garantie que ça allait se réaliser, que les pratiques alternatives allaient être reconnues, que les pratiques alternatives seraient suffisamment subventionnées, qu'on aurait l'espace pour se développer. Et l'État à ce moment-là, en particulier avec les péquistes, c'était : 'écoutez, on vous réserve des places, vous allez avoir une délégation'. Donc, on s'est satisfaisait dans le besoin un petit peu narcissique, comme l'enfant qui a un besoin narcissique, d'être reconnu, et ça, ils ont compris ça. Pour nous autres, c'était WOW ! 'Enfin ! On va aller s'asseoir à la table des grands'. Pour des résultats qui ont été somme toute, parfois intéressants, parfois pas. J'ai la conviction que les avancées que les organisations communautaires ont faites au regroupement, se sont faites dans les moments où on a été le plus politisés, le plus... C'est lorsqu'on avait créé un rapport de force avec l'État, intéressant, qu'on a avancé. C'est pas dans la concertation, pas dans les discussions, ça a pas été à l'époque des [...] grandes messes où on nous appelait à nous asseoir et dire : 'on va configurer un réseau de services, on va vous reconnaître et vous êtes des groupes très intéressants et important'. Bon il y avait beaucoup d'idéologies, on y a cru, et j pense que c'est un mouvement qui est double depuis quelques années depuis 97 ou 98, il n'y a pas eu de développement significatif [...]. Je pense qu'on a déchanté sur les reconnaissances idéologiques, le besoin d'être reconnu par l'État parce qu'on commence après 25 ans du mouvement communautaire en santé mentale à Québec à avoir une identité (15).

Pour résumer brièvement cette section portant sur les rapports entre le réseau institutionnel et le regroupement, on peut affirmer que ces derniers sont fluctuants. Les rapports privilégiés avec l'un ou l'autre acteur se modifient au gré des réformes dans le domaine de la santé mentale. On a aussi pu constater que les rapports entre les établissements passent souvent par les liens qu'entretiennent les individus dans ces organisations.

Les constats les plus importants que l'on puisse faire de cette section sont la confirmation de ce qui a déjà été maintes fois démontré dans les écrits scientifiques sur les mouvements sociaux, que le sentiment de menace et l'opposition semblent renforcer la cohésion des mouvements. Ce qu'il y a de plus novateur dans les données présentées ici est l'hypothèse que le partenariat a l'effet inverse sur la cohésion et l'identité du mouvement communautaire.

CONCLUSION

Depuis le début des années 1980, le RRNISMQ, aujourd'hui appelé l'AGIR en santé mentale, a marqué son champ dans la région de Québec et parfois même sur la scène provinciale. Le regroupement a permis d'opposer un adversaire de taille au secteur institutionnel et on peut avancer sans grand risque de se tromper que ce rapport de force a été significatif sur la configuration actuelle des services en santé mentale dans la région de Québec. Cela indique toute l'importance des acteurs collectifs dans la structuration de la société québécoise. Sans le travail de ceux-ci, il y a fort à parier que les choses seraient bien différentes dans tous les domaines de la vie sociale.

Nous avons défini un acteur collectif comme un *acteur* (identité) de *conduites conflictuelles* (opposition-rapport social) luttant pour la possession de ressources valorisées par un autre acteur dans un système d'action donné. On reconnaît ici des caractéristiques du mouvement social. Pourtant, même si un mouvement social est un acteur collectif, l'inverse n'est pas nécessairement vrai au sens où tout acteur collectif ne constitue pas d'emblée un mouvement social. La différence entre les deux se situe, pour Melucci (Dans Saucier, 1986) dans l'impact de l'action collective sur le système d'action. Les actions d'un acteur collectif ne provoquent pas nécessairement de rupture des limites du système ; ce sont le plus souvent des pratiques qui ont pour résultat l'évolution-adaptation du système d'action dans lequel elles se situent. Chez Melucci, il existe trois types de système d'action. Le premier système d'action est celui du mode de production, c'est-à-dire celui des ressources fondamentales de la société. Ces ressources peuvent être économiques mais aussi symboliques. Le deuxième système d'action est celui du système politique qui est le système des décisions normatives de la société. Le troisième est celui du système organisationnel qui concerne les rapports sociaux qui assurent l'équilibre d'une société et son adaptation à l'environnement extérieur. On peut parler de mouvement social lorsque son action conduit à un changement fondamental du système d'action dans lequel elle s'inscrit. On parlera d'acteur collectif lorsque les conduites de ce dernier n'entrent pas en rupture «des limites de compatibilité du système d'action de référence dans laquelle cette conduite se déroule» (Saucier, 1984, p. 423). Cependant, il faut s'interroger encore sur la signification exacte du mot *rupture*. Deux significations sont possibles. La première est la rupture dans le sens d'un changement brusque ou radical. À ce moment, comment peut-on identifier une conduite de rupture si ce n'est qu'*a posteriori* ? Comment affirmer que certaines pratiques sociales, par leur développement, leur ampleur, leur impact iront sans conteste vers la rupture du système ? Comment alors nommer les conduites collectives des acteurs engagés dans l'action ? Comment identifier les conduites qui peuvent effectivement mener à la rupture d'un des trois systèmes d'action ? La réponse tient peut-être dans le deuxième sens que l'on peut donner au mot *rupture*, soit celui de *en rupture avec* qui signifie *en désaccord total*. Ainsi, des conduites de rupture seraient des conduites qui seraient en désaccord total avec la structure sociale dans laquelle elles existent. La question qui se pose maintenant, est celle de la nature des conduites du regroupement qui a été étudié ici. Dans quel système d'action agit-il ? Quelles types de conduites mène-t-il et s'agit-il de conduite d'un mouvement social ou d'un acteur collectif ?

L'action du regroupement l'AGIR se situe dans le système organisationnel, soit celui des rapports sociaux et celui qui favorise l'adaptation de la société. Le champ général du bien-être est bien de cette nature. De plus, l'action de l'AGIR est somme toute localisée dans un espace géographique assez restreint. Son action en est-elle une de rupture au sens de *désaccord total* ? Malheureusement, la réponse n'est pas si claire. Si on regarde son action au strict niveau régional, la réponse est non. L'action de l'AGIR n'est pas en rupture, bien qu'elle mène incontestablement à des changements, des améliorations, des nouvelles manières de faire et de penser. Si on considère son insertion dans un mouvement social plus large, la réponse est oui. Alors donc, il faut considérer l'AGIR comme acteur collectif dont l'action cherche à faire évoluer les systèmes dans lesquels elles prennent place. Pour plusieurs ce seront là des pratiques permettant l'innovation sociale et c'est à cause de leur importance dans la structuration des sociétés qu'il est crucial de comprendre les facteurs et les processus de constitution de ces acteurs collectifs. Cela est important non seulement dans un but de connaissance fondamentale, mais aussi pour les organisateurs communautaires travaillant dans les réseaux public et communautaire. En effet, ces derniers munis de ces connaissances peuvent adapter leurs interventions afin de renforcer cet aspect démocratique de notre société, c'est-à-dire de permettre à ces acteurs de jouer pleinement leur rôle et d'initier et d'accompagner l'innovation ou le changement social.

L'analyse des données a été faite en gardant en mémoire les différents aspects de l'identité collective. D'abord, les données ont montré que les fondateurs partageaient tous, dans leur trajectoire biographique, un moment ou un événement très marquant avec la psychiatrie traditionnelle et qu'ils expliquent en partie leur engagement pour la cause par cet événement. L'identité individuelle ou, pour être plus exact, un facteur d'oppression ancré dans l'identité individuelle est un point de départ de la mobilisation des fondateurs et à la base de leur désir de fonder un regroupement de groupes intervenant dans le domaine de la santé mentale. Pour certains, c'est l'indignation face aux conditions de vie des personnes dans les institutions qui sera le moteur de leur engagement. Tous veulent que la psychiatrie se vive autrement.

Ensuite, il y a une société dont la nature favorise l'intégration, jusqu'à un certain point, des revendications des groupes mobilisés. Il y a aussi un contexte en pleine effervescence, c'est-à-dire ouvert aux changements. On peut poser l'hypothèse que l'événement déclencheur ici furent les travaux amorcés par le Comité de santé mentale du Québec qui a mené à la politique de santé mentale de 1989. Les fondateurs participent déjà à des réseaux et peuvent avoir accès à des informations leur permettant d'analyser le système, prévoir ce qui s'en vient et agir en conséquence. C'est l'aspect réflexif de l'action des acteurs tel que le soutient Giddens (1987). Il existe donc un cadre moral partagé par les membres potentiels dont les différents aspects permettent le regroupement de plusieurs organismes et ensuite d'orienter l'action collective. C'est donc pour la défense de ces valeurs d'une psychiatrie différente et communautaire que les fondateurs se sont d'abord réunis. Ensuite, les particularités du système d'action dans lequel l'acteur est engagé se mettent à jouer et à orienter la structuration de l'acteur collectif.

Dans le cas étudié, les collaborations entre les groupes lors des semaines de la santé mentale, permettent de constater que les groupes vivent les mêmes choses et qu'ils ont un ensemble de revendications similaires. C'est la croyance dans la force de l'action collective qui pousse certains représentants de groupes à fonder le regroupement. Pour d'autres, ils veulent créer un espace de ressourcement pour compenser un travail jugé difficile dans un contexte financier jugé tout aussi difficile. Ces deux fondements du regroupement traverseront ses vingt ans d'histoire et se trouvent formalisés aujourd'hui dans ses fonctionnements collectifs. Ces fonctionnements collectifs constituent la culture du regroupement.

Les données montrent aussi l'importance des fonctionnements internes d'un groupe ou d'une association. En effet, on a pu remarquer des poussées vers la cohésion mais aussi vers la désintégration. En ce sens, il est important de noter que ce n'est pas la présence ou le nombre des conflits à l'intérieur d'une organisation qui est importante, mais bien comment ces conflits sont résolus et peuvent participer à la structuration de l'acteur collectif. En effet, lorsque les désaccords sont collectivisés et qu'ils servent à clarifier qui on est, leur présence ne peut qu'être positive. Pour cela, les processus discursifs servent à résoudre les conflits parce qu'ils sont en quelques sortes des processus de cadrages de l'action collective. Les cadres sont une manière de définir la réalité et les mots en sont la représentation verbale. Ainsi, à chaque fois que des discussions interviennent pour définir des buts, la lecture qu'on a d'une situation, des objectifs, elles participent à ce que l'ensemble des personnes membres de l'acteur définissent communément une situation. Ce sont là des processus d'ajustement des cadres qui sont les fondements de la constitution en acteur collectif.

Les données ont aussi montré que la force de l'action collective n'est pas nécessairement liée à la présence d'une forte identité collective. En effet, l'action collective peut être simplement le fruit d'une analyse stratégique des bénéfices attendus. Il y a certes de cela pour ces membres qui participent peu ou qui se sont retirés suite à un conflit. Malgré cela, l'analyse des données montrent plusieurs indicateurs de la présence d'une identité collective : cadres et valeurs partagés, sentiment d'appartenance, vécu commun et culture collective.

Dans la dernière partie, on a montré, conformément à la théorie sur les mouvements sociaux, que l'opposition renforce la solidarité entre les groupes. Inversement, on peut voir poindre que trop de partenariat avec le réseau institutionnel peut mener à l'effet inverse. Le partenariat tend à diluer l'identification qu'on peut faire avec cet « Autre » significatif si nécessaire à la structuration d'une identité. On en vient à ne plus savoir qui est ce « nous » et qui est ce « eux ». C'est la deuxième fois qu'on est amené à faire ce constat au sujet du partenariat dans le domaine de la santé mentale. Il sera intéressant d'observer si ce phénomène existe dans d'autres champs.

BIBLIOGRAPHIE

- AMINZADE, R., & McADAM, D. 2002. Emotions and Contentious Politics. *Mobilization: An International Journal* 7(2), 107-109.
- BRITT, L., & HEISE, D. 2000. *From Shame to Pride in Identity Politics* (Vol. 13). Minneapolis: University of Minnesota Press.
- CANEL, E. 1992. New Social Movement Theory and Resource Mobilisation: the Need for Integration. In W. K. Carroll (Ed.), *Organizing Dissent* (pp. 22-51). Toronto: Garamond.
- CARROLL, W. K. 1996. Social Movements and Counterhegemony: Canadian Contexts and Social Theories. In W. K. Carroll (Ed.), *Organizing Dissent* (Vol. 2^e édition, pp. 3-38). Toronto: Garamond.
- Coalition des Tables régionales des organismes communautaires. 2003. *Un mouvement en péril ! Rapport d'enquêtes sur les impacts du sous financement auprès des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux au Québec*, Saint-Jean sur Richelieu.
- CRISES. 2004. *Un bref aperçu de l'économie sociale au Québec*.
- DORAIS, J.-J. 2004. « La construction de l'identité » dans Denise Deshaies et Diane Vincent (dir.). *Discours et construction identitaire*. Presses de l'Université Laval, pp. 1-11.
- DUPERRÉ, M. 2008. « La rationalité des émotions dans les processus de mobilisation collective », *Service Social*, Vol. 54, No. 1, pp. 67-81.
- DUPERRÉ, M. 2007. L'organisation communautaire : une méthode d'intervention du travail social. In J.-P. Deslauriers & Y. Hurtubise (éds.), *Introduction au travail social* (pp. 193-218). Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- DUPERRÉ, M. 2004. *L'organisation Communautaire : La mobilisation des acteurs collectifs*. Ste-Foy : Presses de l'Université Laval.
- DUPERRÉ, M. 2002. *Constitution des acteurs collectifs et dynamique de développement régional ; Le cas d'une Association régionale en santé et services sociaux*. Thèse De Doctorat. Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi.
- FARRO, A. L. 2000. *Les mouvements sociaux*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- FLEURY, M.-J., & GRENIER, G. 2004. Historique et enjeux du système de santé mentale québécois. *Ruptures, revue transdisciplinaire en santé*, 10(1), pp. 21-38.
- FONTAN, J.-M. et J.-L. KLEIN. 2003. (éds.) *Reconversion économique et développement territorial*, Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec, 340 p.

- GIDDENS, A. 1987. *La constitution de la société*, Paris, Presses Universitaire de France.
- GOFFMAN, E. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris : Édition de Minuit.
- GOODWIN, J., JASPER, J. M., & POLLETTA, F. 2001. Why Emotions Matter. In J. Goodwin, J. M. Jasper & F. Polletta (Eds.), *Passionate Politics. Emotions and Social Movements* (pp. 1-24). Chicago and London: The University of Chicago Press.
- HAVARD DUCLOS, B. et S. NICOURS. 2005. *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*. Paris, Payot.
- HUNT, S. A., BENFORD, R. D., & SNOW, D. A. 1994. Identity Fields: Framing Processes and the Social Construction of Movement Identities. In E. Larana & J.-R. Gusfield (Eds.), *New Social Movements, From Ideology to Identity* (pp. 185-208). Philadelphia: Temple University Press
- JASPER, J. M. 1998. The Emotion of Protest: Affective and Reactive Emotions in and Around Social Movements. *Sociological Forum*, 13(3), pp. 397-424.
- JENSON, J. 1990. Representations of Difference: The Varieties of French Feminism in *New Left Review*, Vol. No. 180, pp. 127-160.
- JENSON, J. 1991. "All The World's A Stage: Ideas, Spaces and Times in Canadian Political Economy" dans *Studies in Political Economy*, 36, pp. 43-72.
- JENSON, J., 1993: "Naming Nations, Making a Nationalist Claims et Canadian Public Discourse" in *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 30 (3), pp. 337-358.
- LAMOUREUX, J. 1994. *Le partenariat à l'épreuve*. Montréal : Éditions Saint-Martin.
- L'ÉCUYER, R. 1978. *Le concept de soi*, Paris, Presses Universitaires de France, 211 p.
- MARX-FERREE, M., & MERRIL, D. A. 2004. Hot movements, Cold Cognition: Thinking about Social Movements in Gendered Frames. In J. Goodwin & J. M. Jasper (Eds.), *Rethinking Social Movements* (pp. 247-261). Toronto: Rowman and Littlefield Publishers.
- MELUCCI, A. 1989. *Nomads of the Present, Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society*, Philadelphia, Temple University Press, 288 p.
- NEVEU, É. 1996. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La découverte.
- POLLETTA, F., & AMENTA, E. 2001. Second that Emotion ? Lessons from Once-Novel Concepts in Social Movement Research. In J. Goodwin, J. Jasper & F. Poletta (Eds.), *Passionate Politics: Emotions and Social Movements* (pp. 303-316). Chicago: The University of Chicago Press.
- Québec. 1997. *Politique de soutien au développement local et régional*.

- RUBIN, H. J., & RUBIN, I. S. 2001. Mobilizing for Collective Action. In H. J. Rubin & I. S. Rubin (Eds.), *Community Organization and Development* (3^e édition, pp. 140-163). Needham Heights: Allyn and Bacon.
- SNOW, D.A., R. BENFORD. 1992. *Master Frames and Cycle of Protest* in Buechler, S. M., et F. K. Cylke Jr. (Éd.). 1997: *Social Movements; Perspectives and Issues*, Mayfield, Mountain View, pp. 456-472.
- SNOW, D.A., E.B. ROCHFORD Jr., S.K. WORDEN, & R. D. BENFORD. 1986. *Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation* in Buechler, S. M., et F. K. Cylke Jr. (éds.). *Social Movements; Perspectives and Issues*, Palo Alto, Mayfield Publications, 1986, pp. 211-228.
- TAYLOR, C. 1998. *Les sources du moi ; la formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal.
- TOURAINÉ, A. 1993. *Découvrir les mouvements sociaux*, dans Chazel, F. *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, Presses Universitaire de France, pp. 17-35.
- WALLOT, H. 1998. *Entre la compassion et l'oubli, la danse autour du fou. Survol de l'histoire organisationnelle de la prise en charge de la folie au Québec depuis les origines à nos jours*. Beauport : MNH
- RRNISMQ. 1984-1985. Procès verbaux.
- RRNISMQ. 2004. Regroupement des ressources non institutionnelles en santé mentale de Québec : Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? À quoi aspirons-nous ? 8 pages. Consulté à partir du site Internet du RRNISMQ, le 21 juin 2004.

Sites Internet

RRNISMQ	http://www.qbc.clic.net/~rrnismq/
Agences de la Santé et des Services Sociaux de la Capitale Nationale	http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RR-profil-mandat.html http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/asp/listprojets.asp?lang=fra
AGIR en santé mentale	http://www.agirensantementale.ca/
Emploi et solidarité sociale Québec - Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales	http://www.mess.gouv.qc.ca/saca/informations-generales/presentation.asp

ANNEXE 1
Questionnaire d'entrevue
CANEVAS D'ENTREVUE²⁰
Identification de la personne

Nom

- Période où la personne a été active dans l'association.
- Organisme qu'elle représentait.
- Nombre d'années d'implication ou à l'emploi de l'organisme.
- Fonction occupée dans l'organisme.

Trajectoire individuelle

- Parlez-moi un peu de votre cheminement personnel qui vous a amené et motivé à travailler (ou à vous impliquer) [...]: (en santé mentale OU sur des thèmes reliés aux femmes) et dans un organisme communautaire ?
- Selon vous, est-ce que votre réseau social (famille, amis, collègues, etc.) a influencé votre implication ? Dans quel sens ?
- Ces motivations, présentes au départ de votre implication, ont-elles évoluées ? Si oui, à quoi attribuez-vous cette évolution ?
- Profil de l'organisme-membre et micro-identités
- Parlez-moi brièvement de l'organisme que vous représentez ; sa mission, les services offerts et les valeurs défendues en regard [de la santé mentale OU de la situation des femmes].
- Selon vous, par rapport aux autres groupes membres du regroupement régional, votre organisme vit-il une spécificité que d'autres ne vivent pas ou qui est partagée seulement par un petit nombre de groupes ? (comme par exemple une spécificité géographique, de services, appartenance à un regroupement provincial, ou autre) ?
- Laquelle ?
- Quelles en sont les conséquences ?
- Fondation du regroupement (pour les membres fondateurs seulement) (passer ce thème pour les membres qui ont fait une demande d'adhésion après 1995 pour le RGF et après 1985 pour le RRNISMQ)

Comment et pourquoi est née l'idée de fonder votre regroupement ? (re: phase 2)

Quelle était votre lecture du contexte d'alors et en quoi a-t-il influencé la fondation du regroupement ?

Pouvez-vous identifier les éléments qui ont facilité ou fait obstacle à la fondation du regroupement ?

Raisons qui poussent à l'adhésion (pour les membres ayant fait une demande d'adhésion après 1995 pour le RGF et après 1985 pour le RRNISMQ)

Comment avez-vous entendu parler du regroupement pour la première fois ? Quelle idée vous en faisiez-vous ?

²⁰ Ajuster pour chacune des entrevues en fonction de la période où la personne a été présente.

Avant de faire une demande d'adhésion au regroupement, pour quelles raisons votre organisme voulait-il en devenir membre ?

Pour quelles raisons êtes-vous toujours membre du regroupement actuellement ?

Hypothétiquement, quelles sont les raisons qui vous pousseraient à renoncer à être membre du regroupement ?

Identité collective et sentiment d'appartenance :

- Selon vous quelles sont les valeurs (philosophie, idéologie), portées par le du regroupement ? Adhériez-vous à toutes ces dimensions ?
- Quels sont les mécanismes formels ou informels mis en place par le regroupement qui permettent le partage de ses valeurs ?
- Selon votre analyse, quel rôle jouez-vous au sein du regroupement ?
- Comment qualifieriez-vous votre sentiment d'appartenance au regroupement ? Comment expliquez-vous cet état de fait ?

Fonctionnement interne

- Comment a-t-on procédé à votre intégration au sein du regroupement ou au sein du conseil d'administration ?
- Selon vous, est-ce qu'il y a eu des conflits à l'intérieur du regroupement ? Comment ont-ils été réglés ? Quels impacts ont-ils eu sur le regroupement ?
- Avez-vous assisté à des gestes de solidarité ou des actes de reconnaissance entre les membres du regroupement ? Quels en ont été les effets sur le regroupement ?
- Comment qualifieriez-vous la cohésion interne du regroupement ?
- Comment expliqueriez-vous ce qualificatif de la cohésion interne du regroupement depuis sa fondation ?
- Pouvez-vous identifier :
 - Des événements significatifs (positifs ou négatifs) sur la cohésion de votre regroupement ?
 - Des acteurs significatifs (positifs ou négatifs) ?
- Si vous n'étiez pas membre au moment de ces événements, comment avez-vous appris leur existence ?
- Quel autre fait ou renseignement trouvez-vous important de souligner sur le fonctionnement du regroupement en lien avec sa cohésion ?
- Relations externes
- Votre regroupement est-il en lien avec d'autres regroupements, tables de concertation, association ? En est-il membre ? Comment évaluez-vous l'effet de la concertation avec ces organismes sur la cohésion de votre regroupement ?
- Au cours des différentes phases de l'histoire de votre regroupement, comment décririez-vous les relations de votre regroupement avec les instances gouvernementales ?
- Pouvez-vous me dire les effets de ces rapports avec les instances gouvernementales sur votre regroupement ?
- Réflexivité
- Selon vous, quel impact a eu votre regroupement sur la cause qui le préoccupe ?
- Documents à demander au répondant.
- Dépliants sur les services.